

Annexes du guide des procédures d'affectation en lycée - 2026

ANNEXES : SOMMAIRE

Dossiers de candidatures tous niveaux

1. Fiche préparatoire à la saisie Affelnet lycée
2. Dossier candidat commission EANA
3. Dossier candidat sections binationales
4. Dossier candidat dispositif sport-études

Dossiers de candidatures palier 3^e

5. Dossier candidat formations des métiers de la sécurité (1^{re} année de CAP et 2^{de} pro.)
6. Dossier candidat 2GT option création culture design
7. Dossier candidat 2^{de} Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR)
8. Dossier candidat formations de la conduite routière (1^{re} année de CAP et 2^{de} pro.)
- 9a. Dossier candidat Bac pro. technicien menuisier agenceur, mixte 1+2, au LP B. Fourneyron
- 9b. Dossier candidat Bac pro. intervention sur le patrimoine bâti op° maçonnerie, mixte 1+2, au LP P. Coton
- 9a. Dossier candidat CAP menuisier fabricant, mixte 1 + 1, au LP Beauregard
10. Dossier candidat Bac professionnel CIEL au LP J. Brel
19. Dossier candidat 1^{re} année du Brevet National des Métiers d'Arts Bijouterie ou Ébénisterie

Dossiers de candidatures post-2^{de}

11. Dossier candidat 1^{re} professionnelle parcours fléché métiers de la sécurité
12. Dossier candidat 1^{re} professionnelle parcours fléchés
13. Dossier candidat 1^{re} professionnelle parcours fléché conducteur routier de marchandises
14. Dossier candidat entrée en 1^{re} technologique STD2A
15. Dossier candidat 1^{re} STHR (hors Affelnet Lycée)
16. Dossier candidat entrée en 1^{re} générale ES rare
17. Dossier candidat des publics non scolarisés - DARFI

Guides et documents techniques pour les établissements et les CIO

18. Guide d'aide à la saisie Affelnet lycée – Académie de Lyon
20. Vadémécum affectation du chef d'établissement pour le palier 3^e
21. Vadémécum affectation du chef d'établissement pour le niveau post-2^{de}
22. Notice technique recrutement en internat d'excellence et places préemptées
23. Guide utilisateur recrutement en internat d'excellence et places préemptées
24. Liste à déposer dans Transmission pour traitement en DSDEN
25. Guide d'utilisation de la plateforme dématérialisée « PassRL »
26. Guide pour le travail en commission des établissements privés sous contrat et formations à recrutement particulier
27. Guide pour le traitement de l'offre des formations en apprentissage

ANNEXES : SOMMAIRE

Annexes informatives pour tous

- 28. Notice explicative de la fiche préparatoire à la saisie
- 29. Liste CAP prioritaires pour les élèves de 3^e SEGPA
- 30. Liste des formations rares concernées par le bonus régional
- 31. Tableau des coefficients multiplicateurs appliqués aux disciplines
- 32. Éléments du barème pour le traitement des vœux PAM Affelnet
- 33. Liste des vœux de recensement
- 34. Liste des places en 1^{res} professionnelles parcours fléchés
- 35. Lexique
- 36. Annexes des procédures spécifiques de l'Enseignement agricole

Annexes affectation en lycée des élèves en situation de handicap ou porteurs d'un trouble de santé invalidant

- A. Fiche de liaison stage commission pré-PAM (handicap-médicale et EANA)
- B. Description des compétences transversales
- C. Dossier candidat commission pluridisciplinaire handicap-médicale
- D. Fiche avis médical pour la commission handicap-médicale
- E. Tableau de correspondance Compétences-formations professionnelles

Fiche préparatoire à la saisie

Dossier à retourner à l'établissement pour le :

[illegible]

Les familles des candidats scolarisés en 3^e en établissement public ou privé peuvent saisir les vœux via les services en ligne en se connectant à leur compte Educonnect. Pour les autres candidats, la saisie des vœux d'affectation est faite par les établissements à qui la fiche préparatoire doit être transmise.

Il est possible de formuler 10 vœux au maximum dans l'académie de Lyon, plus 5 vœux maximum hors académie. **Ils doivent être classés dans l'ordre de préférence.**

ÉVALUATION DES ELEVES (voir guide AFFELNET)															
À compléter par l'établissement d'origine sauf pour l'entrée en 1 ^{re} générale ou si l'évaluation 2025-2026 de l'élève est saisie dans le LSU de l'académie de Lyon															
Saisir la moyenne annuelle des notes															
Français		Maths		H-Géo		Enseignement Morale et Civique		LV1		LV2		EPS		Arts plastiques	
Ed. musicale		SVT		Technologie		Physique-chimie		Biologie écologie (3 ^e agricole)				Découverte prof. (3 ^e prépa-métiers), enseignements technologiques et professionnels (3 ^e SEGPA)			

Vœux formulés par le candidat, à classer par ordre de préférence :

Vœux *	Type de vœu : 1 ^{re} année de CAP / 2 ^{de} pro / 2 ^{de} GT / 1 ^{re} G / 1 ^{re} techno / 1 ^{re} pro	Spécialité ou famille de métiers, série ou enseignements optionnels	Statut de la formation	Etablissement demandé	Commune	Code vœu (réservé à l'administration)
1			☐ Scolaire ☐ Apprenti			
2			☐ Scolaire ☐ Apprenti			
3			☐ Scolaire ☐ Apprenti			
4			☐ Scolaire ☐ Apprenti			
5			☐ Scolaire ☐ Apprenti			
6			☐ Scolaire ☐ Apprenti			
7			☐ Scolaire ☐ Apprenti			
8			☐ Scolaire ☐ Apprenti			
9			☐ Scolaire ☐ Apprenti			
10			☐ Scolaire ☐ Apprenti			

* 5 vœux hors académie peuvent s'ajouter aux 10 vœux de l'académie

En cas de multi-sectorisation à l'entrée en 2^{de} GT publique, il est nécessaire de formuler des vœux sur l'ensemble des lycées du secteur pour garantir l'affectation et la prise en compte de l'ordre de préférence de l'élève et sa famille. Pour se prémunir du risque de non affectation, l'établissement d'origine ajoutera les vœux de 2^{de} GT sur les lycées de secteur manquants conformément à l'ordre apparaissant sur l'arrêté de sectorisation.

Situation de handicap ou de trouble de santé invalidant (cocher la ou les cases utiles) :

- ☐ Demande d'assouplissement à la carte scolaire à l'entrée en voie GT non contingentée. Rang du vœu concerné :
- ☐ Dossier déposé pour la commission pluridisciplinaire handicap-médicale (demande de priorité et/ou pour les élèves originaires d'EMS)

Pour les **demandes dérogatoires à l'entrée en 2^{de} GT** (concerne les vœux non contingentés **en dehors du ou des lycées de secteur**), cocher la ou les cases utiles le cas échéant :

- ☐ Boursier, rang du vœu concerné par ce motif dérogatoire :
- ☐ Frère ou sœur scolarisé dans l'établissement demandé, rang du vœu concerné par ce motif dérogatoire :
- ☐ Domicile en zone limitrophe de secteur et proche du lycée demandé, rang du vœu concerné par ce motif dérogatoire :

Date et signature du représentant légal 1 :

Date et signature du représentant légal 2 :

L'académie de Lyon traite vos données personnelles afin d'assurer la gestion des affectations des élèves en lycée, conformément au règlement européen (UE) 2016/679 et à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée. Pour plus d'informations sur ce traitement, vous pouvez consulter le site de l'académie en cliquant sur le lien suivant : <https://www.ac-lyon.fr/traitement-des-donnees-les-eleves-et-leurs-representants-legaux-129383>
 Vous pouvez exercer vos droits, en vous adressant à notre délégué à la protection des données : dpd@ac-lyon.fr

Candidat « Élève Allophone Nouvellement Arrivé » (EANA)

Dossier préparatoire à la commission pré-PAM

Cette fiche est à remplir en vue de l'examen par la commission préparatoire à l'affectation.

La commission attribue des notes dans les 3 disciplines obligatoires et/ou statue sur le MEF de traitement dans Affelnet Lycée.

Date limite de réception par les DSDEN : 21 mai 2026

PARTIE A REMPLIR PAR LES REPRESENTANTS LEGAUX

Élève :

Nom : Prénom :

Date de naissance : / / Classe :

Adresse :

Tél :

Établissement :

Adresse :

Téléphone :

Vœux de l'élève : Spécialités et établissements demandés :

1 -

2 -

3 -

4 -

5 -

6 -

7 -

8 -

9 -

10 -

EXPRESSION DE LA MOTIVATION DE L'ÉLÈVE

(À remplir par l'élève – Joindre si besoin une lettre de motivation sur papier libre)

.....

.....

.....

.....

.....

Fait à le

Signature du représentant légal 1
ou de l'élève majeur le cas échéant :

Signature du représentant légal 2 :

Partie à remplir par le chef d'établissement et l'équipe éducative ou le CIO

PARCOURS DE L'ÉLÈVE

Description succincte du parcours de l'élève (classes, stages, diplômes éventuellement validés comme le diplôme d'études en langue française - DELF...) permettant de saisir la pertinence et la légitimité des vœux formulés :

.....

.....

.....

.....

DES COMPÉTENCES DU SOCLE COMMUN

Maîtrise de la langue française :

.....

.....

Maîtrise des principaux éléments de mathématiques, de culture scientifique et technique :

.....

.....

Niveau en langue(s) vivante(s) :

.....

AVIS DU PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

.....

.....

.....

.....

Date :

Nom et signature :

SYNTHÈSE DU DIRECTEUR DE CIO OU DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT SUR L'ORIENTATION DEMANDÉE

.....

.....

.....

.....

Date :

Nom et signature :

Le dossier adressé à la DSDEN d'origine contient OBLIGATOIREMENT les éléments suivants :

	EANA
Présent dossier complété	☐
Copie de la fiche préparatoire à l'affectation (annexe 1)	☐
Derniers bulletins scolaires	☐ si possible
Attestation de stage ou fiche liaison établissement accueil-origine (annexe A)	☐ si possible
Fiche de positionnement avec éléments de scolarité antérieure	☐
Autres éléments de nature pédagogique et motivationnelle	☐

AVIS DE LA COMMISSION PRE-PAM EANA

Nom, prénom de l'élève :

L'examen de la situation de l'élève conduit à l'apport des éléments de notation suivants :

Français *	Maths *	H-Géo	LV1 *	LV2	EPS	Arts plastiques	Éducation musicale	SVT	Techno.	Physique Chimie

* Évaluations obligatoires pour la prise en compte de la candidature dans Affelnet Lycée

Si besoin, **MEF** à indiquer pour l'affectation :

Fait à..... le.....

Nom, prénom, qualité et signature du responsable de la commission :

*L'académie de Lyon traite vos données personnelles afin d'assurer la gestion des affectations des élèves en lycée, conformément au règlement européen (UE) 2016/679 et à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée. Pour plus d'informations sur ce traitement, vous pouvez consulter le site de l'académie en cliquant sur le lien suivant : <https://www.ac-lyon.fr/traitement-des-donnees-les-eleves-et-leurs-representants-legaux-129383>
Vous pouvez exercer vos droits, en vous adressant à notre délégué à la protection des données : dpd@ac-lyon.fr*

Dossier de candidature en section binationale

Cette fiche est à remplir par les représentants légaux, et à remettre à l'établissement d'origine qui l'adressera à l'établissement proposant la section binationale au plus tard **le 21 mai 2026**.

La candidature sera étudiée lors d'une commission de sélection organisée au sein de l'établissement. Si l'élève obtient un avis favorable, **il devra saisir le vœu Bachibac, Esabac ou Abibac dans Affelnet Lycée pour confirmer sa candidature.**

Pour plus d'information (date limite de retour des dossiers, documents supplémentaires requis, possibilité d'internat, etc...), contacter directement l'établissement.

À compléter par les représentants légaux et l'élève

Classe demandée* : ☐ 2^{de} générale et technologique ☐ 1^{re} générale ☐ 1^{re} STMG ESABAC

Pour 2^{de} et 1^{re} G, préciser la section* : ☐ ABIBAC (allemand) ☐ BACHIBAC (espagnol) ☐ ESABAC (italien)

Lycée(s) demandé(s) : *cocher la case utile

Élève :

Nom : Prénom :

Date de naissance : / / Classe :

Nom et prénom du responsable légal 1 :

Nom et prénom du responsable légal 2 :

Adresse de l'élève :

Commune : Code postal :

Téléphone : Email :

Établissement actuel :

Adresse :

Commune : Code postal :

Téléphone :

Motivation de la demande (à remplir par l'élève) :

.....

.....

.....

.....

.....

Expériences de la pratique des langues (séjours, échanges virtuels, lectures, films...) :

.....

.....

.....

.....

Langues étudiées :

Nombre d'années :

Langues étudiées :

Nombre d'années :

Date et signature du responsable légal 1 :

Date et signature du responsable légal 2 :

À compléter par l'établissement d'origine
--

Compétences linguistiques :

	A2 ¹	B1 ¹	B2 ¹
Compréhension de l'oral			
Compréhension de l'écrit			
Expression orale			
Expression écrite			

(1) – Niveau de maîtrise de la langue dans le cadre européen de référence pour les langues

Joindre la photocopie des bulletins de 3^e (1^{er} et 2^e trimestres) pour une entrée en 2^{de} GT ou de 2^{de} pour une entrée en 1^{re} STMG ESABAC

Avis du professeur d'allemand, d'espagnol ou d'italien :

.....

.....

.....

.....

Nom du professeur, date et signature :

Avis du chef d'établissement :

.....

.....

.....

.....

.....

Nom, date et signature :

À remplir par l'établissement d'accueil
--

Avis sur la candidature : ☐ Favorable ☐ Défavorable

Nom et signature du chef d'établissement :

L'académie de Lyon traite vos données personnelles afin d'assurer la gestion des affectations des élèves en lycée, conformément au règlement européen (UE) 2016/679 et à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée. Pour plus d'informations sur ce traitement, vous pouvez consulter le site de l'académie en cliquant sur le lien suivant : <https://www.ac-lyon.fr/traitement-des-donnees-les-eleves-et-leurs-representants-legaux-129383>

Vous pouvez exercer vos droits, en vous adressant à notre délégué à la protection des données : dpd@ac-lyon.fr

Recrutement dans un dispositif Sport-Études Collège et Lycée

Dossier de candidature complet (annexe 4 + pièces) à remettre par l'élève et sa famille au lycée ou collège structure d'accueil du dispositif « sport-études », avant le 21 mai 2026.

POUR ÊTRE PRIS EN COMPTE, TOUT DOSSIER DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE SAISIE DANS AFFELNET LYCEE
(vœu générique dans le lycée visé).

CADRE À COMPLÉTER PAR LE CANDIDAT ET SES RESPONSABLES LÉGAUX	Élève (toutes les rubriques sont obligatoires) :	
	NOM :	Prénom :
	Sexe : ☐ Féminin ☐ Masculin	
	Date de naissance : / /	Classe :
	INE :	
	Nom du responsable légal : Tél du responsable légal :	
	Tél :	Mail :
	Adresse postale :	
	Discipline et Club sportif actuel :	
	Niveau de compétition / Palmarès :	
	Établissement d'origine (toutes les rubriques sont obligatoires) :	
	NOM de l'établissement :	
	Téléphone :	
	Mail :	
	Formation dans laquelle l'élève candidate :	
	NOM de l'établissement souhaité :	
	Classe concernée : ☐ 6 ^e ☐ 5 ^e ☐ 4 ^e ☐ 3 ^e ☐ 2 ^{de} GT ☐ 1 ^{re} G ☐ 1 ^{re} Techno ☐ 2 ^{de} Professionnelle	
	☐ Autre, précisez	
	Liste des documents à fournir impérativement avec cette annexe :	
	☐ Bulletins trimestriels ou semestriel de l'année en cours (1 ^{er} et 2 ^e trimestre ou 1 ^{er} semestre)	
	☐ Copie de la fiche dialogue (dans la mesure du possible)	
	☐ Lettre de motivation MANUSCRITE qui présente le palmarès de l'élève, son projet d'études et ses ambitions sportives	
	☐ Document(s) attestant du niveau sportif, renseigné (s) par le club d'affiliation.	
	Avis de l'établissement visé :	
	Nom, fonction et signature :	

Les demandes seront étudiées en commission en fonction des places laissées vacantes par les élèves admis de droit en sport-études. Tout dossier hors délai ne sera pas étudié.

Les résultats seront disponibles dans Affelnet Lycée ou sur le service en Ligne Affectation, le mardi 30 juin 2026.

L'académie de Lyon traite vos données personnelles afin d'assurer la gestion des affectations des élèves en lycée, conformément au règlement européen (UE) 2016/679 et à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée. Pour plus d'informations sur ce traitement, vous pouvez consulter le site de l'académie en cliquant sur le lien suivant : <https://www.ac-lyon.fr/traitement-des-donnees-les-eleves-et-leurs-representants-legaux-129383>
Vous pouvez exercer vos droits, en vous adressant à notre délégué à la protection des données : dpd@ac-lyon.fr

Recrutement dans les formations publiques

DES MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ (2^{de} pro. et 1^{re} année de CAP)

Une fois complétée et signée, cette fiche est à remettre à l'établissement actuel de scolarisation qui la téléversera dans l'espace dématérialisé appelé « PassRL », au plus tard **pour le 13 mai 2026** (Voir annexe 25 : Note technique d'utilisation PassRL).

CADRE À COMPLÉTER PAR L'ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE	Élève (toutes les rubriques sont obligatoires) :	
	NOM :	Prénom :
	Sexe : ☐ Féminin ☐ Masculin	
	Date de naissance : / /	Classe : ☐ 3^e générale ☐ 3^e prépa-métiers ☐ 3^e SEGPA ☐ 3^e ULIS ☐ Autre, préciser
	INE :	
	Tel du candidat :	
	Tel du responsable légal :	
	Mail :	
	Adresse postale :	
	Établissement d'origine (toutes les rubriques sont obligatoires) :	
NOM de l'établissement :		
Téléphone :		
Mail :		
Réfèrent au sein de l'établissement d'origine :		
Lycée professionnel public dans lequel l'élève souhaite envoyer son dossier, et le cas échéant passer l'entretien (1 seul choix*) :		
☐ LPO JM Carriat – Bourg-en-Bresse ☐ LPO Camus-Sermenaz – Rillieux-La-Pape ☐ LP F. Forest – Saint-Priest <i>(les entretiens se dérouleront au LP Camus –Sermenaz)</i>		
* Dossier unique ⇒ L'avis émis par l'établissement sera valide pour tous les vœux concernant la même formation professionnelle. TOUS les vœux doivent faire l'objet d'une saisie dans Affelnet Lycée et refléter l'ordre de préférence du candidat. Si vous souhaitez prioritairement être admis dans une section, il est conseillé de classer ce vœu en rang 1.		
Diplôme(s) souhaité(s) par l'élève (1 ou 2 choix) :		
☐ CAP « Agent de sécurité » ☐ 2 ^{de} pro « Métiers de la sécurité »		

Liste des documents à fournir impérativement :

- ☐ Bulletins trimestriels de cette année et de l'année précédente
- ☐ Lettre de motivation **MANUSCRITE** scannée (Attention : les lettres de motivation construites à partir de modèle INTERNET ne seront pas prises en compte)
- ☐ 1 photo d'identité

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES : L'élève peut joindre au dossier toute pièce relative à des activités scolaires et extra-scolaires qui montrent son engagement et permettent de mieux connaître le jeune.

Si le dossier est retenu, la famille et l'établissement d'origine seront informés des modalités de l'entretien. L'entretien se déroulera **le 26 ou 27 mai 2026**, en présentiel avec des enseignants et des professionnels du secteur de la sécurité. Il a pour objectif d'approfondir les motivations du candidat et de mesurer s'il appréhende les exigences de la formation et des métiers associés : rapport à l'autorité, résistance physique, capacité à apporter assistance aux autres, etc...

L'académie de Lyon traite vos données personnelles afin d'assurer la gestion des affectations des élèves en lycée, conformément au règlement européen (UE) 2016/679 et à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée. Pour plus d'informations sur ce traitement, vous pouvez consulter le site de l'académie en cliquant sur le lien suivant : <https://www.ac-lyon.fr/traitement-des-donnees-les-eleves-et-leurs-representants-legaux-129383>
 Vous pouvez exercer vos droits, en vous adressant à notre délégué à la protection des données : dpd@ac-lyon.fr

Évaluation du dossier :

.....

.....

.....

Avis de l'équipe à l'issue de l'entretien (cocher la ou les cases correspondantes) :

CAP « Agent de sécurité »

☐ Très Fav. ☐ Fav. ☐ Réserve

BAC PROFESSIONNEL « Métiers de la sécurité »

☐ Très Fav. ☐ Fav. ☐ Réserve

Reserves éventuelles sur l'adéquation entre les exigences de la formation et le projet de l'élève :

.....

.....

Nom et signature du chef d'établissement :

DOSSIER DE CANDIDATURE METIERS DE LA SECURITE - LYCEES PUBLICS

À téléverser sur la plateforme PassRL par les collèges : 1 seul document, au format PDF uniquement.

Dossier de candidature à ordonner obligatoirement selon l'ordre suivant :

1. Annexe 5 (2 pages) - **obligatoire**
2. Lettre de motivation (1 à 2 pages) - **obligatoire**
3. Bulletins de l'année scolaire 2025-2026 (1^{er} et 2^{ème} trimestre ou 1^{er} semestre) - **obligatoire**
4. Bulletins de l'année scolaire 2024-2025 (1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} trimestre ou 1^{er} semestre et 2nd semestre) - **obligatoire**
5. Photo d'identité – **obligatoire**
6. Pièces complémentaires à l'envie du candidat – **non obligatoire**



Dossier candidat à l'enseignement optionnel

Création et culture design de 2^{de} GT

Cocher le ou les établissements visés :

- ☐ Lycée Arbez Carme, Bellignat
- ☐ Lycée Jean Monnet, Saint Etienne
- ☐ Lycée Jean Paul Sartre, Bron
- ☐ Lycée La Martinière Diderot, Lyon 1^{er}

Une fois complétée et signée, cette fiche est à remettre à l'établissement actuel de scolarisation qui la téléversera dans l'espace dématérialisé appelé « PassRL » pour chaque lycée visé, au plus tard **pour le 21 mai 2026** (Voir annexe 25 : Note technique d'utilisation PassRL).

ATTENTION : POUR ÊTRE PRIS EN COMPTE, TOUT DOSSIER DÉPOSÉ DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE SAISIE DANS AFFELNET LYCEE (vœu spécifique 2^{de} GT avec option Création Culture Design)

Un avis favorable ne garantit pas l'affectation dans le lycée concerné

Informations administratives

Nom, Prénom :

INE (Identifiant National Elève) :

Obligatoire : cet identifiant doit correspondre précisément à celui enregistré dans Affelnet Lycée.

Date de naissance : / / Sexe : F ☐ G ☐

Nom et prénom du représentant légal 1 :

Nom et prénom du représentant légal 2 :

Adresse du candidat :

Téléphone :

Établissement actuel :

Classe fréquentée en 2025-2026 :

Classe fréquentée en 2024-2025 :

Expression de la motivation du candidat

Il est ici souhaité que le candidat s'exprime librement et avec sincérité car la formation exige un engagement solide. Précisez vos réponses avec vos propres mots :

Avez-vous l'expérience d'une pratique artistique (dessin, peinture, arts vivants, musique, danse, théâtre, etc.) ?

Avez-vous une pratique d'atelier ou d'activité manuelle ? Aimez-vous expérimenter ?

Êtes-vous intéressé par les sciences, le numérique et la technologie ? Donnez un exemple.

Qu'est-ce que la culture pour vous ?

Qu'attendez-vous de l'enseignement optionnel CCD ?

A votre avis quelles sont les qualités nécessaires pour réussir dans la filière design et métiers d'art ?

Parlez-nous d'une création de design ou des métiers d'art qui vous aurait plu. Expliquez pourquoi.

Parlez-nous de votre projet tout simplement :

Avez-vous effectué un stage dans un domaine professionnel lié à la filière STD2A ? Si oui, lequel ?

Avez-vous effectué un mini-stage dans un établissement présentant la filière STD2A ?

Êtes-vous allé à des journées portes ouvertes ? Si oui, lesquelles ? Qu'en avez-vous pensé ?

Avez-vous consulté les sites Internet ou les réseaux sociaux d'écoles d'art et de design ?

Quel est votre projet d'études après le bac ?

Avez-vous une idée de métier ? Si oui lequel ?

Avez-vous un dernier élément important que vous souhaitez mentionner ?

Date et signature du candidat :

Date et signature du représentant légal 1 :

Date et signature du représentant légal 2 :

À compléter par le professeur principal ou le chef d'établissement d'origine

Avis circonstancié du professeur principal ou du chef d'établissement d'origine en associant l'avis de l'enseignant d'arts plastiques sur les aptitudes de l'élève à poursuivre en bac STD2A (il est demandé d'intégrer en particulier les compétences à l'écrit, l'attitude de l'élève face au travail, son ouverture d'esprit et sa capacité à travailler en groupe) :

Nom et fonction :

Date et signature :

À compléter par l'établissement d'accueil

Avis sur la candidature à saisir dans PassRL : ☐ Favorable ☐ Réservé

L'académie de Lyon traite vos données personnelles afin d'assurer la gestion des affectations des élèves en lycée, conformément au règlement européen (UE) 2016/679 et à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée. Pour plus d'informations sur ce traitement, vous pouvez consulter le site de l'académie en cliquant sur le lien suivant : <https://www.ac-lyon.fr/traitement-des-donnees-les-eleves-et-leurs-representants-legaux-129383>
Vous pouvez exercer vos droits, en vous adressant à notre délégué à la protection des données : dpd@ac-lyon.fr

Dossier candidat à une seconde spécifique vers le bac Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration

Une fois complété et signé, ce dossier est à remettre à l'établissement actuel de scolarisation qui le téléversera dans l'espace dématérialisé appelé « PassRL », au plus tard **pour le 21 mai 2026** (Voir annexe 25 : Note technique d'utilisation PassRL).

ATTENTION : pour être traité, tout dossier doit faire l'objet d'une saisie dans Affelnet Lycée (vœu de seconde spécifique vers le bac STHR) au lycée François Rabelais

CADRE À COMPLÉTER PAR L'ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE	Élève (toutes les rubriques sont obligatoires) :	
	NOM :	Prénom :
	Date de naissance :	Classe : ☐ 3 ^e générale ☐ 3 ^e prépa-métiers ☐ 3 ^e SEGPA ☐ 3 ^e ULIS ☐ Autre, préciser :
	INE :	
	Langues : • LV 1 : ☐ Anglais • LV 2 : ☐ Espagnol ☐ Allemand ☐ Italien ☐ Autre, préciser : (inscription au CNED).	
	Tél du candidat :	Mail du candidat :
	Nom du responsable légal :	
	Tél du responsable légal :	Mail : Adresse postale :
	Établissement d'origine (toutes les rubriques sont obligatoires) :	
	NOM de l'établissement :	Académie :
Tél : Mail :		
Réfèrent au sein de l'établissement d'origine :		
Liste des documents à joindre au dossier avec cette annexe :		
☐ Bulletins trimestriels ou semestriel de l'année en cours (1 ^{er} et 2 ^e trimestre ou 1 ^{er} semestre) (obligatoire) ☐ Lettre de motivation du candidat ou de la candidate (obligatoire) ☐ Bilan du mini-stage sur le campus Rabelais (facultatif) ☐ Bilan de stage d'observation en hôtellerie / restauration (facultatif)		

CADRE RÉSERVÉ À L'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL	Appréciation du dossier :
	
	
☐ Avis favorable ☐ Avis réservé	
Nom et signature du responsable de la commission :	

Les représentants de l'élève et l'établissement d'origine seront informés des modalités d'un éventuel entretien, si l'élève n'a pas effectué de mini-stage au sein de l'établissement. Le cas échéant, l'entretien se déroulera **fin mai**, en présentiel ou à distance. Les résultats de l'affectation seront disponibles le 30 juin 2026.

L'académie de Lyon traite vos données personnelles afin d'assurer la gestion des affectations des élèves en lycée, conformément au règlement européen (UE) 2016/679 et à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée. Pour plus d'informations sur ce traitement, vous pouvez consulter le site de l'académie en cliquant sur le lien suivant : <https://www.ac-lyon.fr/traitement-des-donnees-les-eleves-et-leurs-representants-legaux-129383>
 Vous pouvez exercer vos droits, en vous adressant à notre délégué à la protection des données : dpd@ac-lyon.fr

Dossier candidat pour l'affectation dans les formations du secteur de la conduite routière (2^{de} pro. ou 1^{re} année de CAP)

Une fois complétée et signée, cette fiche est à remettre à l'établissement actuel de scolarisation qui la téléversera dans l'espace dématérialisé appelé « PassRL », au plus tard **pour le 21 mai 2026** (Voir annexe 25 : Note technique d'utilisation PassRL).

CADRE A COMPLETER PAR L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE
Élève (toutes les rubriques sont obligatoires) :

NOM : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Classe :

 INE (obligatoire) :

Établissement d'origine (toutes les rubriques sont obligatoires) :

NOM de l'établissement :

Téléphone :

Mail :

Référent au sein de l'établissement d'origine :

Lycée professionnel dans lequel l'élève souhaite envoyer son dossier (1 seul choix*) :

- ☐ LP Gabriel Voisin – 21 avenue de Jasseron – 01000 Bourg-en-Bresse
- ☐ LP Hippolyte Carnot – 201 Rue Lucien Sampaix – 42330 Roanne
- ☐ LP Claude Lebois – 8 Boulevard Alamagny – 42400 Saint-Chamond
- ☐ LP Émile Béjuit – 282 Route de Genas – 69500 Bron

*** Dossier unique** ⇒ L'avis émis par un établissement sera valide pour tous les vœux concernant la même formation dans les 4 lycées professionnels. **TOUS les vœux doivent faire l'objet d'une saisie dans Affelnet Lycée et refléter l'ordre de préférence du candidat. Si vous souhaitez prioritairement être admis dans une section, il est conseillé de classer ce vœu en rang 1.**

Diplôme(s) souhaité(s) par l'élève (1 ou 2 choix) :

- ☐ CAP « conducteur routier de marchandises » option livraisons de proximité (2 ans)
- ☐ BAC PROFESSIONNEL « Conducteur routier de marchandises » (3 ans)

Liste des documents à fournir impérativement :

- ☐ Bulletins trimestriels ou semestriel de l'année en cours (1^{er} et 2^e trimestre ou 1^{er} semestre)
- ☐ Copie de la fiche dialogue (le cas échéant)
- ☐ Ce dossier candidat pour l'affectation dans les formations du secteur de la conduite routière

Liste des pièces facultatives :

- ☐ Document(s) attestant d'un investissement sportif, associatif, culturel ou d'une expérience citoyenne particulière
- ☐ Copie d'un diplôme de secourisme
- ☐ Attestation de stage dans une entreprise de transport avec avis éventuel du tuteur

**CADRE RESERVE A
L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL**
Avis de l'équipe (cocher la ou les cases correspondantes) :

 CAP « Conducteur routier de marchandises » option A ☐ Très Fav. ☐ Fav. ☐ Réservé

 BAC PROFESSIONNEL « Conducteur routier de marchandises » ☐ Très Fav. ☐ Fav. ☐ Réservé

Réserves éventuelles sur l'adéquation entre les exigences de la formation et le projet de l'élève :

Nom et signature du chef d'établissement :



QUESTIONNAIRE ELEVE

Je demande une formation de Conduite routière :

quelles sont mes connaissances et quelle idée je me fais sur le métier et le secteur d'activité ?

1. Comment imagines-tu les contraintes de ton futur métier ?



Coche au moins 1 case

☐	avec des contraintes horaires (travail de nuit, horaire matinal, horaire tardif)
☐	dans un environnement bruyant
☐	avec un travail en atmosphère froide / atmosphère chaude
☐	avec des problématiques professionnelles liées aux conditions météo
☐	avec une posture de travail particulière (ex : assis, à genoux, couché, courbé, ...)
☐	avec des relations humaines particulières (travail tout seul, travail en équipe, ...)
☐	avec un éloignement familial (déplacements, nuit en dehors du domicile, ...)
☐	autre(s) :

2. Pourquoi souhaites-tu devenir Conducteur Routier ? Explique clairement ta motivation.

3. Souhaites-tu plutôt être un conducteur régional, national voir international ? Explique pourquoi.

4. Selon toi, quels sont les principaux avantages du métier de Conducteur Routier ?

5. Selon toi, quels sont les principaux inconvénients du métier de Conducteur Routier ?

6. Peux-tu citer 2 à 4 marques de camions que l'on peut croiser sur les routes françaises ?

7. Connais-tu quelqu'un qui exerce ce métier ? Comment as-tu découvert ce secteur ?

--

8. Connais-tu des personnes ayant suivi la formation ?

	Non
	Oui

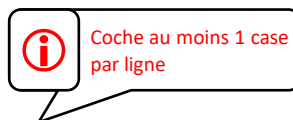
9. Quelle(s) activité(s) penses-tu devoir assurer dans une journée de travail type ?



	Conduite sur route
	Manœuvres avec un véhicule
	Chargement/déchargement/manipulation de marchandises
	Remplissage de documents
	Maintenance du véhicule
	Repos légal
	Connaissance des réglementations
	Respect du code de la route
	autre(s) :

10. Selon toi quelle est l'utilité de l'enseignement général dans ton futur métier ?

	Anglais	EPS	Français	Histoire- Géographie	Mathématiques Sciences	Prévention Santé Environnement
Comprendre les consignes données (écrites et orales)						
Compléter les documents de transport						
Remplir un constat en cas d'accident						
Se déplacer à l'étranger						
Respecter la réglementation (poids de chargement, répartition des charges, ...)						
Avoir une bonne hygiène de vie (propreté, alimentation, ...)						
Échanger avec les autres						



11. Au lycée, combien d'heures de cours de conduite penses-tu avoir chaque semaine ?

☐

1h

☐

6h

☐

12h

☐

20h

12. As-tu déjà fait un stage dans une entreprise de transport ? Si oui, précise le nom de l'entreprise.

13. As-tu déjà constitué une liste d'entreprises dans lesquelles tu penses demander un stage ?

Si oui, donne le nom de 2 entreprises.

14. Dans quel(s) type(s) d'entreprise penses-tu avoir le droit de faire un stage ?



Coche au moins 1 case

☐	Entreprise de transport
☐	Entreprise de fret
☐	Entreprise de livraison rapide
☐	Transporteur indépendant (tractionnaire)
☐	Entrepôt logistique
☐	Supermarché (expédition/réception)
☐	Garage de mécanique poids lourd

15. Quelle(s) activité(s) penses-tu pouvoir faire pendant les stages ?



Coche au moins 1 case

☐	Je vais conduire
☐	Je vais charger/décharger/déplacer des marchandises
☐	Je vais compléter des documents
☐	Je vais être au contact de client(s)
☐	autre(s) :

16. Vocabulaire : relie les illustrations au nom correspondant au véhicule

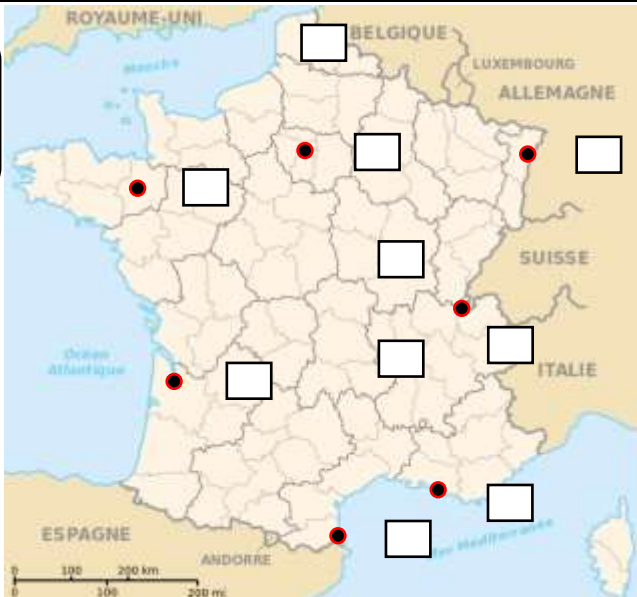
 Coche 1 case par ligne	Semi-remorque	Porteur	Tracteur	Ensemble articulé
				
				
				
				

17. Situe sur cette carte de France et des pays limitrophes, les villes correspondant aux points.

Villes proposées :

- ❶ Bordeaux
- ❷ Genève
- ❸ Lille
- ❹ Lyon
- ❺ Marseille
- ❻ Paris
- ❼ Perpignan
- ❽ Rennes
- ❾ Strasbourg
- ❿ Ville non présente dans la liste

Reporte à côté de chaque point de la carte le chiffre correspondant à la ville.



18. Précise dans quel département se trouve la ville de Paris.

75

78

94

976

L'académie de Lyon traite vos données personnelles afin d'assurer la gestion des affectations des élèves en lycée, conformément au règlement européen (UE) 2016/679 et à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée. Pour plus d'informations sur ce traitement, vous pouvez consulter le site de l'académie en cliquant sur le lien suivant : <https://www.ac-lyon.fr/traitement-des-donnees-les-eleves-et-leurs-representants-legaux-129383>

Vous pouvez exercer vos droits, en vous adressant à notre délégué à la protection des données : dpd@ac-lyon.fr

ANNEXE 1 : CONTRE INDICATIONS A LA CONDUITE

Textes de référence :

Arrêté du 21 décembre 2005 fixant la liste des affections médicales incompatibles avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire ou pouvant donner lieu à la délivrance de permis de conduire de durée de validité limitée (NOR: EQU50500620A)

Arrêté du 18 décembre 2015 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2005 fixant la liste des affections médicales incompatibles avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire ou pouvant donner lieu à la délivrance de permis de conduire de durée de validité limitée (NOR: INTS1529774A)

Arrêté du 16 décembre 2017 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2005 modifié fixant la liste des affections médicales incompatibles avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire ou pouvant donner lieu à la délivrance de permis de conduire de durée de validité limitée (NOR: INTS1733038A)

Résumé du texte de loi :

Ces affections sont les seules pour lesquelles une contre-indication ferme à la conduite est retenue :

- **insuffisance cardiaque** très sévère permanente stade IV
- **cardiomyopathie** hypertrophique symptomatique,
- **acuité visuelle** inférieure à 5/10ème de loin, en utilisant les 2 yeux ensemble après correction optique (lunettes, lentilles de contact, chirurgie, etc...)
- **rétrécissement** majeur du **champ visuel** des deux yeux
- **blépharospasme** incoercible (fermeture permanente et incontrôlable des paupières)
- **diplopie** (vision double) permanente qui ne peut être corrigée par aucune thérapeutique optique ou chirurgicale
- instabilité chronique à l'origine de **troubles graves de l'équilibre** et de la coordination,
- dépendance avérée à **l'alcool** ou aux **drogues** avec retentissement psycho comportemental et refus de traitement
- **somnolence excessive**, persistante malgré le traitement, quelle qu'en soit la cause,
- **démence** très évoluée
- **trouble neurologique majeur** (ex : paralysie des deux membres supérieurs sans possibilité de prothèse ou d'adaptation du véhicule)
- **psychose** aigue et chronique s'il existe des manifestations cliniques pouvant interférer avec la conduite automobile.

Dossier candidat pour l'affectation en Bac Pro Technicien menuisier agenceur (2^{de} Scolaire et 1^{re} + terminale en apprentissage)

Dossier de candidature à compléter (annexe 9a + pièces) et à envoyer par l'établissement d'origine au GRETA CFA Loire avant le 21 mai 2026. Envoyer le dossier aux 2 adresses :

secretariat-eleves.0420958n@ac-lyon.fr

et

monique.gonon@ac-lyon.fr

ATTENTION : tout dossier doit faire l'objet d'une saisie dans Affelnet Lycée pour être traité

CADRE À COMPLÉTER PAR L'ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE	Élève (toutes les rubriques sont obligatoires) :	
	NOM : Prénom :	
	Sexe : ☐ Féminin ☐ Masculin	
	Date de naissance :	Classe :
	INE :	☐ 3 ^e générale
	Nom du responsable légal :	☐ 3 ^e prépa-métiers
	Tél du responsable légal :	☐ 3 ^e SEGPA
	Mail :	☐ 3 ^e ULIS
		☐ Autre, préciser :
	Adresse postale :	
Établissement d'origine (toutes les rubriques sont obligatoires) :		
NOM de l'établissement :		
Tél : Mail :		
Réfèrent au sein de l'établissement d'origine :		
Liste des documents à fournir impérativement :		
- Bulletins trimestriels ou semestriel de l'année en cours (1^{er} et 2^e trimestre ou 1^{er} semestre) - Copie de la fiche dialogue (dans la mesure du possible) - Ce dossier candidat avec le questionnaire en page 2 complété		

CADRE RESERVE À L'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL	Évaluation du dossier :
	
	
Évaluation à l'issue du mini-stage :	
.....	
.....	
Évaluation à l'issue de l'entretien :	
.....	
.....	

Si le dossier est retenu, la famille et l'établissement d'origine seront informés des modalités de l'entretien.

L'entretien se déroulera soit le mardi 26 mai 2026 soit le lundi 1 juin 2026 (horaire sur à la convocation)

L'académie de Lyon traite vos données personnelles afin d'assurer la gestion des affectations des élèves en lycée, conformément au règlement européen (UE) 2016/679 et à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée. Pour plus d'informations sur ce traitement, vous pouvez consulter le site de l'académie en cliquant sur le lien suivant : <https://www.ac-lyon.fr/traitements-des-donnees-les-eleves-et-leurs-representants-legaux-129383>

Vous pouvez exercer vos droits, en vous adressant à notre délégué à la protection des données : dpd@ac-lyon.fr



QUESTIONNAIRE ÉLÈVE PRÉALABLE À L'ENTRETIEN

As-tu participé aux Journées Portes Ouvertes du lycée Professionnel Benoit-Fourneyron : ☐ OUI ☐ NON

As-tu déjà participé à un mini stage menuiserie au lycée Benoit Fourneyron : ☐ OUI ☐ NON
Si Non, souhaites-tu participer à un mini stage ☐ OUI ☐ NON

As-tu réalisé un stage de découverte dans le secteur du bâtiment : ☐ OUI ☐ NON

Si Oui, dans quelle entreprise et quel secteur :

1. Pourquoi souhaites-tu devenir Menuisier agenceur ? Explique ta motivation en quelques lignes

2. Selon toi quels sont les principaux avantages du métier ?

3. Selon toi quels sont les principaux inconvénients du métier ?

4. Connais-tu une entreprise de menuiserie dans laquelle tu pourrais avoir une première expérience ?

5. Envisages-tu une poursuite d'études après ton BAC PRO TMA ?

Signature du responsable légal :

Signature du candidat :

Dossier candidat pour l'affectation en Bac Pro Interventions sur le Patrimoine Bâti : option A maçonnerie (*Maçon du Bâti ancien*) 2^{de} Solaire et 1^{re} + terminale en apprentissage

Dossier de candidature à compléter (annexe 9b + pièces) et à envoyer par l'établissement d'origine au GRETA CFA Loire avant le 21 mai 2026. Envoyer le dossier aux 2 adresses :

coralie.guinet@ac-lyon.fr et ce.0420021v@ac-lyon.fr

ATTENTION : tout dossier doit faire l'objet d'une saisie dans Affelnet Lycée pour être traité

CADRE À COMPLÉTER PAR L'ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE	Élève (toutes les rubriques sont obligatoires) :	
	NOM :	Prénom :
	Sexe : ☐ Féminin ☐ Masculin	
	Date de naissance :	Classe :
	INE :	☐ 3 ^e générale
	Nom du responsable légal :	☐ 3 ^e prépa-métiers
	Tél du responsable légal :	☐ 3 ^e SEGPA
	Mail :	☐ 3 ^e ULIS
	Adresse postale :	☐ Autre, préciser :
	Établissement d'origine (toutes les rubriques sont obligatoires) :	
NOM de l'établissement :		
Tél : Mail :		
Réfèrent au sein de l'établissement d'origine :		
Liste des documents à fournir impérativement : - Bulletins trimestriels ou semestriels de l'année en cours (1^{er} et 2^e trimestre ou 1^{er} semestre) - Copie de la fiche dialogue (dans la mesure du possible) - Ce dossier candidat avec le questionnaire en page 2 complété		

CADRE RESERVE À L'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL	Évaluation du dossier :
	
	
Évaluation à l'issue du mini-stage :	
.....	
.....	
Évaluation à l'issue de l'entretien :	
.....	
.....	

Si le dossier est retenu, la famille et l'établissement d'origine seront informés des modalités de l'entretien.
L'entretien se déroulera le mercredi 27 mai 2026 entre 13h30 et 17h30 (**horaire sur convocation**).

L'académie de Lyon traite vos données personnelles afin d'assurer la gestion des affectations des élèves en lycée, conformément au règlement européen (UE) 2016/679 et à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée. Pour plus d'informations sur ce traitement, vous pouvez consulter le site de l'académie en cliquant sur le lien suivant : <https://www.ac-lyon.fr/traitement-des-donnees-les-eleves-et-leurs-representants-legaux-129383>
Vous pouvez exercer vos droits, en vous adressant à notre délégué à la protection des données : dpd@ac-lyon.fr

QUESTIONNAIRE ÉLÈVE PRÉALABLE À L'ENTRETIEN BAC PRO IPB (MAÇON DU BATI ANCIEN)

As-tu participé aux Journées Portes Ouvertes du lycée Professionnel Pierre Coton : ☐ OUI ☐ NON

As-tu déjà participé à un mini stage maçonnerie au lycée Professionnel Pierre Coton : ☐ OUI ☐ NON
Si Non, souhaites-tu participer à un mini stage ☐ OUI ☐ NON

As-tu réalisé un stage de découverte dans le secteur du bâtiment : ☐ OUI ☐ NON

Si Oui, dans quelle entreprise et quel secteur :

1. Pourquoi souhaites-tu devenir Maçon du bâti ancien ? Explique ta motivation en quelques lignes

2. Selon toi quels sont les principaux avantages du métier ?

3. Selon toi quels sont les principaux inconvénients du métier ?

4. Connais-tu une entreprise de maçonnerie ou maçonnerie du bâti ancien dans laquelle tu pourrais avoir une première expérience ?

5. Envisages-tu une poursuite d'études après ton BAC PRO IPB ?

Signature du responsable légal :

Signature du candidat :

Dossier candidat pour l'affectation en CAP MENUISIER FABRICANT 1+1 (2^{de} Scolaire + terminale en apprentissage)

Dossier de candidature à compléter (annexe 9c + pièces) et à envoyer par l'établissement d'origine au
GRETA CFA Loire avant le 21 mai 2026. Envoyer le dossier aux 2 adresses :
greta-cfa.loire@ac-lyon.fr et ddf.0420075d@ac-lyon.fr

ATTENTION : tout dossier doit faire l'objet d'une saisie dans Affelnet Lycée pour être traité

CADRE À COMPLÉTER PAR L'ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE

Élève (toutes les rubriques sont obligatoires) :

NOM : Prénom :

Sexe : ☐ Féminin ☐ Masculin

Date de naissance :

INE :

Nom du responsable légal :

Tél du responsable légal :

Mail :

Adresse postale :

Classe :

☐ 3^e générale

☐ 3^e prépa-métiers

☐ 3^e SEGPA

☐ 3^e ULIS

☐ Autre, préciser :

Établissement d'origine (toutes les rubriques sont obligatoires) :

NOM de l'établissement :

Tél : Mail :

Référent au sein de l'établissement d'origine :

Liste des documents à fournir impérativement :

- Bulletins trimestriels ou semestriel de l'année en cours (1^{er} et 2^e trimestre ou 1^{er} semestre)
- Copie de la fiche dialogue (dans la mesure du possible)
- Ce dossier candidat avec le questionnaire en page 2 complété

**CADRE RESERVE À
L'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL**

Évaluation du dossier :
.....
.....

Évaluation à l'issue du mini-stage :
.....
.....

Évaluation à l'issue de l'entretien :
.....
.....

Si le dossier est retenu, la famille et l'établissement d'origine seront informés des modalités de l'entretien.

L'entretien se déroulera soit le **mardi 19 mai 2026** soit le **mardi 2 juin 2026** (horaire sur convocation).

L'académie de Lyon traite vos données personnelles afin d'assurer la gestion des affectations des élèves en lycée, conformément au règlement européen (UE) 2016/679 et à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée. Pour plus d'informations sur ce traitement, vous pouvez consulter le site de l'académie en cliquant sur le lien suivant : <https://www.ac-lyon.fr/traitement-des-donnees-les-eleves-et-leurs-representants-legaux-129383>

Vous pouvez exercer vos droits, en vous adressant à notre délégué à la protection des données : dpd@ac-lyon.fr

QUESTIONNAIRE ÉLÈVE PRÉALABLE À L'ENTRETIEN

As-tu participé aux Journées Portes Ouvertes du lycée Professionnel Beauregard : ☐ OUI ☐ NON

As-tu déjà participé à un mini stage menuiserie au lycée Professionnel Beauregard : ☐ OUI ☐ NON

Si Non, souhaites-tu participer à un mini stage ☐ OUI ☐ NON

As-tu réalisé un stage de découverte dans le secteur du bâtiment : ☐ OUI ☐ NON

Si Oui, dans quelle entreprise et quel secteur :

1. Pourquoi souhaites-tu devenir Menuisier ? Explique ta motivation en quelques lignes

2. Selon toi quels sont les principaux avantages du métier ?

3. Selon toi, quels sont les principaux inconvénients du métier ?

4. Connais-tu une entreprise de menuiserie dans laquelle tu pourrais avoir une première expérience

5. Envisages-tu une poursuite d'études après ton CAP

Signature du responsable légal :

Signature du candidat :

Dossier candidat pour l'affectation en BAC PRO CIEL (2^{de} pro. MTNE) Cybersécurité, Informatique et réseaux, Électronique

Lycée Jacques Brel, Vénissieux

Une fois complétée et signée, ce dossier est à remettre à l'établissement actuel de scolarisation qui le téléversera dans l'espace dématérialisé appelé « PassRL », au plus tard **pour le 21 mai 2026** (Voir annexe 25 : Note technique d'utilisation PassRL).

ATTENTION : tout dossier doit faire l'objet d'une saisie dans Affelnet Lycée pour être traité

Il est recommandé de positionner le vœu de 2^{de} MTNE au lycée J BREL en vœu 1 pour augmenter les chances d'affectation des dossiers qui recevront un avis favorable

CADRE À COMPLÉTER PAR L'ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE	Élève (toutes les rubriques sont obligatoires) :	
	NOM : Prénom :	
	Sexe : ☐ Féminin ☐ Masculin	
	Date de naissance :	Classe :
	INE :	☐ 3 ^e générale
	Nom du responsable légal :	☐ 3 ^e prépa-métiers
	Tél du responsable légal :	☐ 3 ^e SEGPA
	Mail :	☐ 3 ^e ULIS
	Adresse postale :	☐ Autre, préciser :
	Établissement d'origine (toutes les rubriques sont obligatoires) :	
NOM de l'établissement :		
Tél : Mail :		
Réfèrent au sein de l'établissement d'origine :		
Liste des documents à fournir impérativement :		
☐ Bulletins trimestriels ou semestriel de l'année en cours (1 ^{er} et 2 ^e trimestre ou 1 ^{er} semestre) ☐ Copie de la fiche dialogue (dans la mesure du possible) ☐ Ce dossier candidat (annexe 10) avec le questionnaire en page 2 et 3		

CADRE RESERVE À L'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL	Évaluation du dossier :
	
	
	Évaluation à l'issue de l'entretien :
	
	
	Avis final de l'équipe : ☐ Très Favorable ☐ Favorable ☐ Réservé

Si le dossier est retenu, la famille et l'établissement d'origine seront informés des modalités de l'entretien.
L'entretien se déroulera **fin mai ou début juin**.

L'académie de Lyon traite vos données personnelles afin d'assurer la gestion des affectations des élèves en lycée, conformément au règlement européen (UE) 2016/679 et à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée. Pour plus d'informations sur ce traitement, vous pouvez consulter le site de l'académie en cliquant sur le lien suivant : <https://www.ac-lyon.fr/traitement-des-donnees-les-eleves-et-leurs-representants-legaux-129383>
Vous pouvez exercer vos droits, en vous adressant à notre délégué à la protection des données : dpd@ac-lyon.fr

Questionnaire d'orientation – Bac Pro CIEL – Lycée J. Brel Vénissieux

Ce questionnaire nous aide à mieux comprendre ton profil et à identifier les élèves les plus motivé(e)s pour intégrer cette formation. Prends le temps de répondre avec sincérité.

As-tu participé à la Journée Portes Ouvertes du lycée Professionnel Jacques BREL : ☐ OUI ☐ NON

As-tu réalisé un stage de découverte dans le secteur du numérique : ☐ OUI ☐ NON

Si Oui, Quelle entreprise :

Quelles sont les qualités que tu penses avoir et qui te semblent utiles pour réussir en bac pro CIEL (choisis-en 4 maximum qui te caractérisent le plus) :

- ☐ Je pense souvent aux détails que les autres oublient
- ☐ Je planifie souvent mon travail en avance pour ne rien oublier
- ☐ Quand je commence un projet, je fais tout pour aller jusqu'au bout
- ☐ Je suis souvent celui ou celle qui explique les choses aux autres à l'école ou en dehors de l'école
- ☐ Je trouve naturel d'écouter attentivement les autres avant de donner mon avis
- ☐ Je suis quelqu'un sur qui on peut compter
- ☐ J'aime travailler en groupe et m'assurer que tout le monde avance ensemble
- ☐ Je suis à l'aise pour trouver des solutions originales face à un problème
- ☐ J'ai souvent des idées pour organiser les choses autour de moi de manière plus efficace
- ☐ Je préfère travailler en groupe plutôt que seul
- ☐ Je suis capable de rassurer et motiver un groupe dans un projet commun
- ☐ J'aime prendre des responsabilités et veiller à ce que tout se passe bien

Quelle invention ou amélioration technologique aimerais-tu voir dans le futur, et pourquoi ?

Raconte une fois où tu as pris une responsabilité importante et ce que tu en as appris.

- **Quand tu rencontres un problème, tu as tendance à :**

- ☐ Chercher plusieurs solutions possibles avant d'abandonner
- ☐ Demander rapidement de l'aide
- ☐ Trouver une manière originale de contourner la difficulté
- ☐ Laisser quelqu'un d'autre gérer

- **Selon toi, quelles qualités sont les plus importantes pour réussir dans le numérique ?** (*Plusieurs réponses possibles*)

- ☐ La patience
- ☐ La curiosité
- ☐ L'organisation
- ☐ L'esprit logique
- ☐ La créativité
- ☐ L'esprit d'équipe

À ton avis, pourquoi y a-t-il si peu de filles dans les métiers du numérique ?

Pourquoi penses-tu que les métiers du numérique pourraient être faits pour toi ?

Quels sont tes rêves ou projets professionnels ?

Dossier candidat 1^{re} pro « Métiers de la sécurité »

Ce dossier s'adresse à des élèves de 2^{de} GT ou de terminale CAP « Agent de sécurité » motivés pour intégrer une première professionnelle Métiers de la sécurité dans un établissement public de l'Éducation nationale.

Ce dossier ne concerne pas les élèves de 2^{de} professionnelle Métiers de la sécurité.

Une fois complétée et signée, cette fiche est à remettre à l'établissement actuel de scolarisation qui **la téléversera, en un PDF unique, avant le 13 mai, dans l'espace dématérialisé « PassRL »**. (Voir annexe 25 : Note technique d'utilisation PassRL). Veillez à téléverser autant de dossiers que de vœux.

ATTENTION : tout dossier doit faire l'objet d'une saisie dans Affelnet Lycée pour être traité

Si l'élève souhaite prioritairement être admis dans la section, il est conseillé classer ce vœu en rang 1 dans Affelnet Lycée

CADRE À COMPLÉTER PAR L'ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE	Élève (toutes les rubriques sont obligatoires) :	
	NOM :	Prénom :
	INE :	
	Date de naissance : / /	Sexe : ☐ Féminin ☐ Masculin
	Classe :	
	Tel du candidat :	Tel du responsable légal :
	Mail :	
	Adresse postale :	
	Établissement d'origine (toutes les rubriques sont obligatoires) :	
	NOM de l'établissement :	
Téléphone :		
Mail :		
Réfèrent au sein de l'établissement d'origine :		
Lycée(s) professionnel(s) dans le(s)quel(s) l'élève souhaite envoyer son dossier :		
☐ LPO JM Carriat – Bourg-en-Bresse		
☐ LPO Camus-Sermenaz – Rillieux-La-Pape		
☐ LP F. Forest – Saint-Priest (les entretiens se dérouleront au LP Camus –Sermenaz)		

Liste des documents à fournir impérativement :

- ☐ Bulletins trimestriels de cette année et de l'année précédente
- ☐ Lettre de motivation **MANUSCRITE** scannée (Attention : les lettres de motivation construites à partir de modèle INTERNET ne seront pas prises en compte)
- ☐ 1 photo d'identité

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES : L'élève peut ajouter à son dossier tout document lié à des activités scolaires et extra-scolaires illustrant son engagement et permettant de mieux le connaître.

Si le dossier est retenu, la famille et l'établissement d'origine seront informés des modalités de l'entretien.

L'entretien se déroulera **le 26 ou 27 mai 2026**, en présentiel, avec des enseignants et des professionnels du secteur de la sécurité. Il a pour objectif d'approfondir les motivations du candidat et de mesurer s'il appréhende les exigences de la formation et des métiers associés : rapport à l'autorité, résistance physique, capacité à apporter assistance aux autres, etc...

À compléter par l'établissement d'accueil

Avis du chef d'établissement d'accueil, à saisir dans PassRL avant le 2 juin : ☐ Favorable ☐ Réservé

Nom : Date et signature :

L'académie de Lyon traite vos données personnelles afin d'assurer la gestion des affectations des élèves en lycée, conformément au règlement européen (UE) 2016/679 et à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée. Pour plus d'informations sur ce traitement, vous pouvez consulter le site de l'académie en cliquant sur le lien suivant : <https://www.ac-lyon.fr/traitement-des-donnees-les-eleves-et-leurs-representants-legaux-129383>
Vous pouvez exercer vos droits, en vous adressant à notre délégué à la protection des données : dpd@ac-lyon.fr

Dossier candidat 1^{re} professionnelle parcours fléchés

Concerne tout candidat, scolarisé dans l'académie de Lyon, souhaitant se réorienter en première professionnelle parcours fléché dans un établissement public de l'Éducation nationale. Les parcours fléchés sont réservés à certains publics (se reporter pages 29 et 30 du Guide des procédures d'affectation 2026_ Académie de Lyon et à l'annexe 34).

Ne sont pas concernés les élèves de 2^{de} professionnelle montant en 1^{re} dans la même spécialité ou une spécialité de leur famille de métiers, ni les candidats à une première professionnelle passerelle non fléchée (pas de dossier particulier).

Une fois complétée et signée, cette fiche est à remettre à l'établissement actuel de scolarisation qui **la téléversera avant le 21 mai, dans l'espace dématérialisé « PassRL »**. Le dossier sera complété des bulletins de l'année en cours, ou de la dernière année de scolarisation le cas échéant.

ATTENTION : tout dossier doit faire l'objet d'une saisie dans Affelnet Lycée pour être traité

Informations administratives

Nom : Prénom :

INE (Identifiant National Elève) :

Obligatoire : cet identifiant doit correspondre précisément à celui enregistré dans Affelnet Lycée.

Date de naissance : / / Sexe : F ☐ G ☐

Nom et prénom du représentant légal 1 :

Nom et prénom du représentant légal 2 :

Adresse du candidat :

Téléphone :

Établissement actuel :

Classe fréquentée en 2025-2026 :

Classe fréquentée en 2024-2025 :

Expression de la motivation du candidat

Spécialité et établissement demandé :

Présentation par le candidat de son projet et des démarches accomplies pour le construire (visite, stage, etc...) :

Date et signature du candidat :

Date et signature du représentant légal 1

Date et signature du représentant légal 2

L'académie de Lyon traite vos données personnelles afin d'assurer la gestion des affectations des élèves en lycée, conformément au règlement européen (UE) 2016/679 et à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée. Pour plus d'informations sur ce traitement, vous pouvez consulter le site de l'académie en cliquant sur le lien suivant : <https://www.ac-lyon.fr/traitement-des-donnees-les-eleves-et-leurs-representants-legaux-129383>
Vous pouvez exercer vos droits, en vous adressant à notre délégué à la protection des données : dpd@ac-lyon.fr

À compléter par le psychologue de l'Éducation nationale

Avis circonstancié du psychologue de l'Éducation nationale (*Il est recommandé aux candidats originaires d'établissements privés de se rendre dans un CIO où ils pourront bénéficier d'un entretien avec un psychologue de l'Éducation nationale qui pourra ensuite renseigner cette fiche*) :

Nom :

Date et signature :

C.I.O. :

À compléter par le professeur principal et/ou le chef d'établissement d'origine

Avis circonstancié du professeur principal, du coordonnateur MLDS ou du chef d'établissement d'origine (*L'avis doit permettre d'apprécier la pertinence de la candidature et la faisabilité du projet*):

Nom et fonction :

Date et signature :

Avis du chef d'établissement d'origine sur la candidature : ☐ Favorable ☐ sans opposition ☐ Réservé

Nom :

Date et signature :

À compléter par l'établissement d'accueil

Avis du chef d'établissement d'accueil, à saisir dans PassRL avant le 2 juin : ☐ Favorable ☐ Réservé

Nom :

Date et signature :

Dossier candidat 1^{re} pro Conducteur Routier de Marchandises

Ce dossier s'adresse à des élèves motivés pour intégrer une première professionnelle Conducteur Routier de Marchandises dans un établissement public de l'Éducation nationale. Il faut être issu de terminale CAP conducteur livreur de marchandises ou en réorientation et avoir obtenu le code de la route et commencé la conduite accompagnée.

Ce dossier ne concerne pas les élèves de 2^{de} professionnelle CRM.

Une fois complétée et signée, cette fiche est à remettre à l'établissement actuel de scolarisation qui **la téléversera, en un PDF unique, avant le 21 mai, dans l'espace dématérialisé « PassRL »** accompagnée des bulletins de l'année en cours, ou de la dernière année de scolarisation le cas échéant. Veillez à téléverser autant de dossiers que de vœux.

ATTENTION : tout dossier doit faire l'objet d'une saisie dans Affelnet Lycée pour être traité

Informations administratives

Élève (toutes les rubriques sont obligatoires) :

NOM : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Classe :

INE (**obligatoire**) :

Établissement d'origine (toutes les rubriques sont obligatoires) :

NOM de l'établissement :

Téléphone :

Mail :

Lycée professionnel dans lequel l'élève souhaite envoyer son dossier (plusieurs choix possibles) :

☐ LP Gabriel Voisin – 21 avenue de Jasseron – 01000 Bourg-en-Bresse

☐ LP Hippolyte Carnot – 201 Rue Lucien Sampaix – 42330 Roanne

☐ LP Claude Lebois – 8 Boulevard Alamagny – 42400 Saint-Chamond

☐ LP Émile Béjuit – 282 Route de Genas – 69500 Bron

Expression de la motivation du candidat

Présentation par le candidat de son projet et des démarches accomplies pour le construire (visite, stage, etc...) :

Informations relative aux acquis en lien avec la conduite (Nombre d'heures de conduite accompagnée ou en auto-école, date d'obtention du code de la route, etc ...) :

Indiquez votre numéro NEPH donné lors de l'inscription à l'examen du code ou du permis :

Date et signature du candidat :

Date et signature du représentant légal 1 :

Date et signature du représentant légal 2 :

Dossier candidat 1^{re} pro Conducteur Routier de Marchandises

À compléter par le psychologue de l'Éducation nationale

Avis circonstancié du psychologue de l'Éducation nationale (*Il est recommandé aux candidats originaires d'établissements privés de se rendre dans un CIO où ils pourront bénéficier d'un entretien avec un psychologue de l'Éducation nationale qui pourra ensuite renseigner cette fiche*) :

Nom :

Date et signature :

C.I.O. :

À compléter par le professeur principal et/ou le chef d'établissement d'origine

Avis circonstancié du professeur principal, du coordonnateur MLDS ou du chef d'établissement d'origine (*l'avis doit permettre d'apprécier la pertinence de la candidature et la faisabilité du projet*):

Nom et fonction :

Date et signature :

Avis du chef d'établissement d'origine sur la candidature : ☐ Favorable ☐ sans opposition ☐ Réservé

Nom :

Date et signature :

À compléter par l'établissement d'accueil

Avis du chef d'établissement d'accueil, **à saisir dans PassRL avant le 2 juin** : ☐ Favorable ☐ Réservé

Nom :

Date et signature :

L'académie de Lyon traite vos données personnelles afin d'assurer la gestion des affectations des élèves en lycée, conformément au règlement européen (UE) 2016/679 et à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée. Pour plus d'informations sur ce traitement, vous pouvez consulter le site de l'académie en cliquant sur le lien suivant : <https://www.ac-lyon.fr/traitement-des-donnees-les-eleves-et-leurs-representants-legaux-129383>
Vous pouvez exercer vos droits, en vous adressant à notre délégué à la protection des données : dpd@ac-lyon.fr

Dossier candidat à une 1^{re} Technologique STD2A

Concerne les candidats n'ayant pas suivi en 2^{de} GT l'option Création et Culture Design. Ils postulent sur les places laissées vacantes par les élèves montants de 2^{de} GT du lycée qui ont suivi cette option.

Cocher le ou les établissements visés :

- ☐ Lycée Arbez Carme : 1, rue Pierre et Marie Curie _ 01 100 BELLIGNAT
- ☐ Lycée Jean Monnet : 16, rue Portail Rouge _ BP 296 _ 42 014 SAINT-ETIENNE
- ☐ Lycée Jean Paul Sartre : 93, avenue François Mitterrand _ 69 675 BRON Cedex
- ☐ Lycée La Martinière Diderot : [Site des augustins](#), 18 place Gabriel Rambaus _ 69 001 LYON

Une fois complétée et signée, cette fiche est à remettre à l'établissement actuel de scolarisation qui enverra **par courrier** le dossier au(x) lycée(s) visé(s), **avant le 21 mai 2026**.

Liste des documents à envoyer au(x) lycée(s) :

- ☐ Dossier « Candidat » (annexe 14)
- ☐ Les bulletins de l'année en cours
- ☐ Un dossier papier de 10 pages A4 maximum, comprenant des références visuelles et au moins quatre productions personnelles titrées et présentées de manière synthétique.

À noter : un entretien en présentiel ou à distance pourra être proposé par le lycée afin de faire un point sur la motivation et le projet de l'élève candidat.

POUR ETRE PRIS EN COMPTE, TOUT DOSSIER DEPOSÉ DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE SAISIE DANS AFFELNET LYCÉE

Informations administratives

Nom, Prénom :

INE (Identifiant National Elève) :

Obligatoire : cet identifiant doit correspondre précisément à celui enregistré dans Affelnet Lycée.

Date de naissance :

Sexe : F ☐ G ☐

Nom et prénom du représentant légal 1 :

Nom et prénom du représentant légal 2 :

Adresse du candidat :

Téléphone :

Établissement actuel :

Classe fréquentée en 2025-2026 :

Classe fréquentée en 2024-2025 :

Expression de la motivation du candidat

Il est ici souhaité que le candidat s'exprime librement et avec sincérité car la formation exige un engagement solide. Précisez vos réponses avec vos propres mots :

1. Connaissance des arts appliqués et du design, pratique artistique éventuelle, motivations pour la filière.

Avez-vous l'expérience d'une pratique artistique (dessin, peinture, arts vivants, musique, danse, théâtre, etc.) ?

Dossier candidat à une 1^{re} Technologique STD2A

Avez-vous une pratique d'atelier ou d'activité manuelle ? Aimez-vous expérimenter ?

Êtes-vous intéressé par les sciences, le numérique et la technologie ? Donnez un exemple.

La culture élargie au monde contemporain et aux enjeux de société, qu'est-ce que ça vous dit ?

A votre avis quelles sont les qualités nécessaires pour réussir dans la filière design et métiers d'art ?

Parlez-nous d'une création de design ou des métiers d'art qui vous aurait plu. Expliquez pourquoi.

2. Présentation du projet et des démarches accomplies pour le construire

Parlez-nous de votre projet tout simplement :

Avez-vous effectué un stage dans un domaine professionnel lié à la filière STD2A ? Si oui lequel ?

Avez-vous effectué un mini-stage dans un établissement présentant la filière STD2A ?

Avez-vous été à des journées portes ouvertes ? Si oui lesquelles ? Qu'en avez-vous pensé ?

Dossier candidat à une 1^{re} Technologique STD2A

Avez-vous consulté des sites internet ou été sur des réseaux sociaux d'écoles d'art et de design ?

Quel est votre projet d'études après le bac ?

Avez-vous une idée de métier ? Si oui lequel ?

Une dernière chose importante ?

3. Présentez-vous librement en quelques phrases pour faire apparaître votre personnalité :

Date et signature du candidat :

Date et signature du représentant légal 1 :

Date et signature du représentant légal 2 :

Les documents transmis ne seront pas retournés au candidat après étude du dossier.

Dossier candidat à une 1^{re} Technologique STD2A

À compléter par l'équipe pédagogique ou le chef d'établissement

Il est rappelé que la formation STD2A mobilise des compétences multiples (de réflexion à l'écrit et à l'oral, des compétences graphiques, pratiques) mais s'appuie aussi sur les enseignements des humanités, les enseignements scientifiques et les langues vivantes. Pour réussir il est souhaité un niveau scolaire correct et équilibré dans l'ensemble des enseignements en entrée de première mais il est également important que l'élève candidat soit motivé et impliqué.

Avis motivé sur le projet de l'élève :

Nom et fonction :

Date et signature :

*L'académie de Lyon traite vos données personnelles afin d'assurer la gestion des affectations des élèves en lycée, conformément au règlement européen (UE) 2016/679 et à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée. Pour plus d'informations sur ce traitement, vous pouvez consulter le site de l'académie en cliquant sur le lien suivant : <https://www.ac-lyon.fr/traitements-des-donnees-les-eleves-et-leurs-representants-legaux-129383>
Vous pouvez exercer vos droits, en vous adressant à notre délégué à la protection des données : dpd@ac-lyon.fr*

Dossier candidat à une 1^{re} Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration (Hors Affelnet Lycée)



Ce dossier s'adresse à des élèves motivés pour intégrer une 1^{re} STHR (Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration) au Lycée Rabelais de Dardilly quelle que soit sa classe d'origine.

La candidature, gérée hors Affelnet Lycée, doit être adressée au lycée Rabelais soit par courrier (Lycée RABELAIS - Le Dodin BP24 – 69571 DARDILLY Cedex) soit par mail à : catherine.boucansaud@ac-lyon.fr, avant le 21 mai 2026.

Liste des documents à retourner au Lycée avec cette annexe :

- ☐ Les bulletins de l'année en cours
- ☐ Une lettre de motivation manuscrite

À COMPLETER PAR L'ÉLÈVE ET SES REPRÉSENTANTS LEGAUX

Nom : Prénom :

Date de naissance : / / F ☐ G ☐

Nom, prénom et mail du représentant légal 1 :

Nom, prénom et mail du représentant légal 2 :

Adresse de l'élève :

Code postal : Commune :

Téléphone :

LV1 : ANGLAIS LV2 : ☐ Espagnol ☐ Allemand ☐ Italien

☐ Autre : préciser : (Inscription obligatoire au CNED)

Nom et académie de l'établissement d'origine (ou cachet) :

Cachet de l'établissement

Classe d'origine en 2025/2026 : ☐ 2^{de}

☐ Autre :

Remarques particulières :

Signature du représentant légal 1 ou de l'élève majeur :

Signature du représentant légal 2 :

L'académie de Lyon traite vos données personnelles afin d'assurer la gestion des affectations des élèves en lycée, conformément au règlement européen (UE) 2016/679 et à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée. Pour plus d'informations sur ce traitement, vous pouvez consulter le site de l'académie en cliquant sur le lien suivant : <https://www.ac-lyon.fr/traitement-des-donnees-les-eleves-et-leurs-representants-legaux-129383>
Vous pouvez exercer vos droits, en vous adressant à notre délégué à la protection des données : dpd@ac-lyon.fr

Dossier candidat - Demande d'enseignement de spécialité rare en 1^{re} générale hors établissement d'origine

Concerne les candidats de 2^{de} GT montants en 1^{re} générale publique demandant un enseignement de spécialité rare qui n'est pas proposé dans l'établissement actuel de scolarisation (Cf. guide des procédures d'affectation 2026-Académie de Lyon pages 23 et 24).

Cette fiche est déposée par l'établissement d'origine sur l'espace dématérialisé PassRL avant le 21 mai 2026 accompagnée des bulletins de l'année en cours (trimestres 1 et 2 ou semestre 1).

ATTENTION : tout dossier qui recevra un avis favorable fera l'objet d'une saisie dans Affelnet Lycée pour être traité. L'application Affelnet traitera le vœu en fonction des places vacantes.

Il est important de formuler un vœu en 1^{re} G dans le lycée de scolarisation actuel pour assurer une affectation.

Élève	
N° Identifiant National Élève : _____ (Obligatoire : cet identifiant doit correspondre précisément à celui enregistré dans Affelnet Lycée)	
Nom :	Prénom : Sexe : F ☐ G ☐
Date de naissance : / /	LVA : LVB :
Adresse :	
Etablissement fréquenté en 2025-2026 : Classe:	
Cachet de l'établissement :	

Vœu	Enseignements de spécialité demandés* (indiquer en vœu 1 l'enseignement de spécialité rare)	Établissement souhaité (Nom et commune)
1	1- 2- 3-	

**En cas de demande de LCA ou LCE, veuillez préciser la langue choisie*

Expression de la motivation du candidat

Date et signature du candidat :

Signature du représentant légal 1 :

Signature du représentant légal 2 :

À compléter par l'établissement d'accueil

Avis sur la candidature à saisir dans PassRL : ☐ Favorable ☐ Défavorable

L'académie de Lyon traite vos données personnelles afin d'assurer la gestion des affectations des élèves en lycée, conformément au règlement européen (UE) 2016/679 et à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée. Pour plus d'informations sur ce traitement, vous pouvez consulter le site de l'académie en cliquant sur le lien suivant : <https://www.ac-lyon.fr/traitement-des-donnees-les-eleves-et-leurs-representants-legaux-129383>
 Vous pouvez exercer vos droits, en vous adressant à notre délégué à la protection des données : dpd@ac-lyon.fr

Fiche « projet du jeune »

Retour en formation initiale – Statut scolaire

À utiliser dans le cadre du droit au retour en formation initiale (DARFI)

ATTENTION : dans la cadre de la campagne d'affectation via Affelnet Lycée, toute demande d'entrée en première année de la voie professionnelle publique, ne sera saisie et traitée qu'aux tours suivants

IDENTIFICATION			Etablissement ou centre d'information et d'orientation (CIO) :	
Nom :				
Prénom :			(Cachet)	
Date de naissance :				
Sexe :				
Nom, prénom du représentant légal 1 :				
Nom, prénom du représentant légal 2 :				
Adresse du candidat :				
Code postal :		Ville :		
Téléphone :				
Adresse mail :				
En cas de déménagement, nouvelle adresse à la prochaine rentrée scolaire :				
VOeux FORMULÉS PAR LE CANDIDAT				
Vœux	Formation	Spécialité	Établissement	Avis DCIO
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
Date :				
Signature des représentants légaux OU du candidat majeur :				

Fiche « projet du jeune »

Retour en formation initiale – Statut scolaire

PARCOURS SCOLAIRE			
ANNÉE	CLASSE	ÉTABLISSEMENT	Langue(s) vivante(s)
2021-2022			
2022-2023			
2023-2024			
2024-2025			
DIPLOME OBTENU (intitulé exact)			
EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES			
SITUATION À LA DATE DE LA DEMANDE			
DESCRIPTION DU PROJET PAR LE CANDIDAT			
AVIS CIRCONSTANCIÉ DU PSYCHOLOGUE DE L'EDUCATION NATIONALE			
Nom et signature du psychologue :			
À COMPLÉTER PAR L'ETABLISSEMENT VISÉ (hors périodes d'affectation par Affelnet lycée)			
Avis sur la candidature			
Nom et signature du chef d'établissement			

L'académie de Lyon traite vos données personnelles afin d'assurer la gestion des affectations des élèves en lycée, conformément au règlement européen (UE) 2016/679 et à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée. Pour plus d'informations sur ce traitement, vous pouvez consulter le site de l'académie en cliquant sur le lien suivant : <https://www.ac-lyon.fr/traitement-des-donnees-les-eleves-et-leurs-representants-legaux-129383>

Vous pouvez exercer vos droits, en vous adressant à notre délégué à la protection des données : dpd@ac-lyon.fr

Guide Aide à la saisie Affelnet Lycée Académie de Lyon

Coordonnées des DSDEN (Direction des services départementaux de l'Éducation nationale)

AIN	LOIRE	RHÔNE
DESCO (Division des élèves et de la scolarité)	DIVEL (Division de l'élève)	DIVEL (Division de la vie de l'élève, de la scolarité et de l'affectation)
04.74.45.58.61 04.74.45.58.83	04.77.81.41.11 04.77.81.41.17	Pour la voie générale et technologique : 04.72.80.67.98
ce.ia01-affectationlycee@ac-lyon.fr https://www.ac-lyon.fr/inscriptions-affectations-orientation	ce.ia42-lycees@ac-lyon.fr https://www.ac-lyon.fr/loire-affectation-et-orientation	ce.ia69-affectation-lycee-gt@ac-lyon.fr Pour la voie professionnelle : 04.72.80.68.05 04.72.80.68.36 ce.ia69-affectation-lycee-pro@ac-lyon.fr https://www.ac-lyon.fr/rhone-parents-eleves

Coordonnées de la DRAIO, pôle Procédures d'Orientation et d'Affectation en Lycée :

04.72.80.63.82 ou 63.68
saio-affectation@ac-lyon.fr
<https://www.ac-lyon.fr/article/affectation-et-sectorisation>

Table des matières

1. Le fonctionnement de l'affectation	3
2. les publics concernées	4
2.1. Les publics éligibles selon le niveau	4
2.2. Publics et situations particulières	4
3. Les formations et établissements concernés.....	5
4. Le traitement des candidatures	5
5. La saisie dans Affelnet Lycée	6
5.1. Calendrier pour la saisie	6
5.2. Le service en Ligne Affectation (application nationale)	7
5.3. La saisie des vœux dans l'établissement d'origine.....	7
5.3.1. Qu'est-ce qu'un « vœu » ? Nombre de vœux	7
5.3.2. Quels vœux sont saisis ?	8
5.3.3. Modalités d'accès à la saisie dans Affelnet Lycée selon le type d'établissement	9
5.3.4. La fiche préparatoire à la saisie	10
5.3.5. Saisie d'avis dérogatoire et d'avis Chef d'établissement d'origine	10
5.4. La saisie des évaluations	11
5.4.1. L'import du LSU au palier 3 ^e	11
5.4.2. La saisie manuelle des notes au palier 3 ^e	12
5.4.3. La saisie manuelle des notes pour les élèves post-2 ^{de}	12
5.5. Prise en compte des décisions d'orientation dans Affelnet Lycée.....	13
5.5.1. Élèves de 3 ^e (y compris 3 ^e Prépa-métiers)	13
5.5.2. Élèves non-inscrits en 3 ^e	13
5.6. La zone géographique de résidence de l'élève	14
5.6.1. Les multi-sectorisations à l'entrée en 2 ^{de} GT	14
5.7. La saisie simplifiée des vœux dans une autre académie via Affelmap	14
5.8. La saisie dans Affelnet Lycée en cas d'appel	15
5.9. La saisie dans Affelnet Lycée des publics particuliers.....	16
5.9.1. La saisie pour les élèves scolarisés en EMS.....	16
5.9.2. La saisie pour les EANA	17
5.9.3. La saisie pour les DARFI	18
6. La Validation du chef d'établissement	19

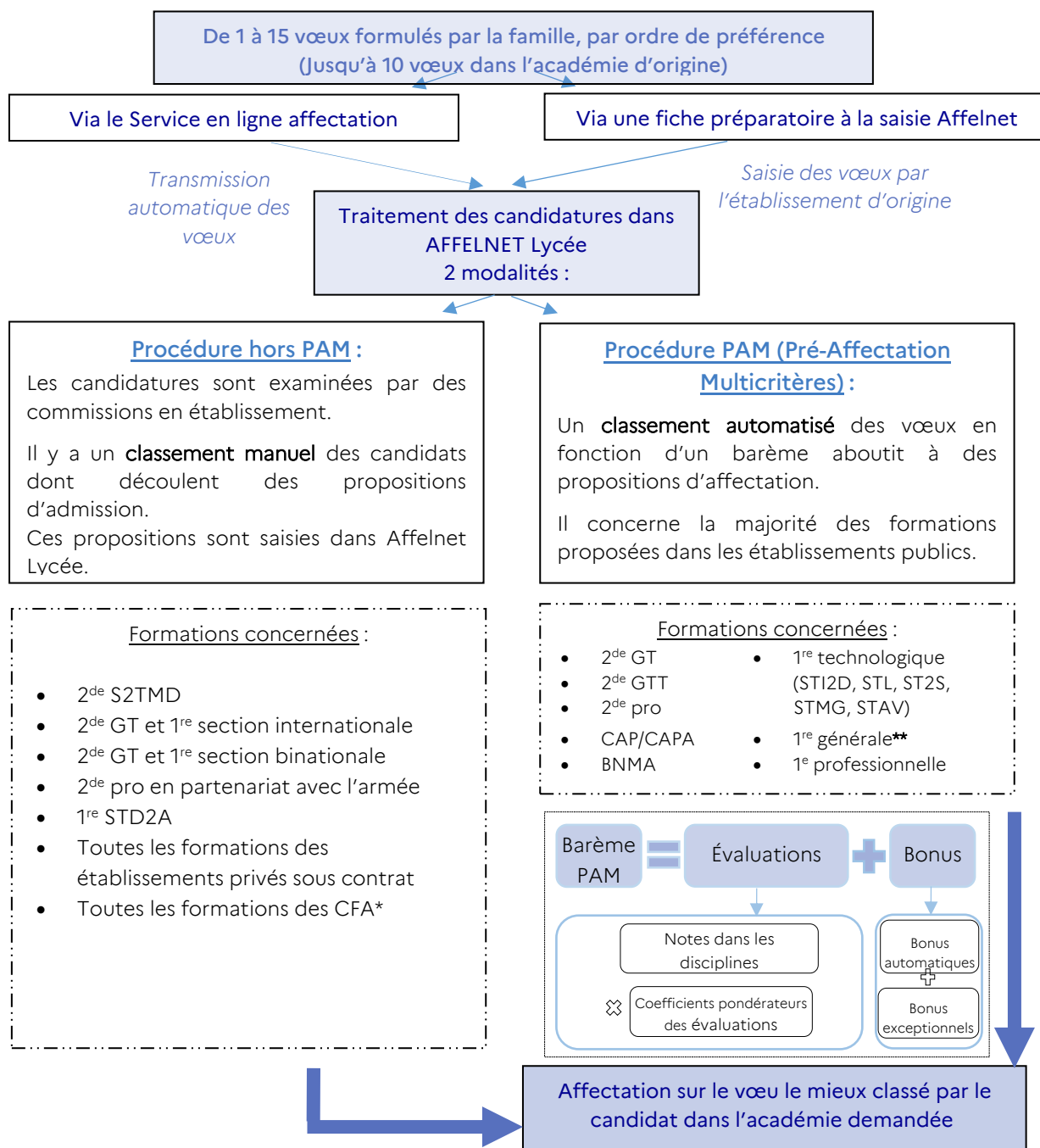
7. La saisie dans Affelnet après la phase de sécurisation.....	19
8. Les résultats de l'affectation et notifications aux familles.....	19
8.1. Avant la diffusion des résultats : rédaction des consignes	19
8.1.1. Consignes du chef d'établissement d'origine	20
8.1.2. Consignes du chef d'établissement d'accueil.....	20
8.2. Accès aux résultats	20
8.2.1. Par les établissements.....	20
8.2.2. Par les représentants légaux des élèves de 3 ^e	20
8.2.3. Par les établissements hors académie	20
8.2.4. Lors de la diffusion des résultats : édition des notifications	20
9. Inscriptions des élèves affectés et gestion des listes supplémentaires	21
10. La post-affectation	22
10.1. Le suivi des élèves non affectés	22
10.2. Les tours suivants de l'affectation par Affelnet lycée.....	22
10.2.1. Publics concernés selon les tours suivants.....	22
10.2.2. Les formations et établissements concernés selon les tours	22
10.2.3. Déclarer des places vacantes	23
10.2.1. Calendrier des tours suivants	23

1. LE FONCTIONNEMENT DE L'AFFECTATION

L'application informatique Affelnet Lycée (**A**ffectation des **é**lèves par le **net**) aide à la gestion des procédures d'affectation au lycée. Elle procède au classement des élèves à partir de critères définis en amont dans le cadre de la politique académique et permet un traitement simultané des vœux pour l'ensemble des formations d'accueil référencées dans l'application. Ainsi elle prépare le travail pour l'affectation des élèves par l'IA-DASEN.

Cela concerne :

- Les candidats issus des classes de 3^e (générale, prépa-métiers, SEGPA, agricole, ULIS, UPE2A..) qui sollicitent une affectation en 2^{de} GT, 2^{de} professionnelle, 1^{re} année de CAP ou 1^{re} année de BNMA.
- Les candidats issus des classes de 2^{de} GT et 2^{de} professionnelle qui sollicitent une affectation en 1^{re} technologique, 1^{re} générale, 1^{re} professionnelle dans les lycées publics.



*Les vœux en apprentissage ne donnent pas lieu à une décision d'affectation

** Barème PAM sans évaluation

2. LES PUBLICS CONCERNÉS

2.1. Les publics éligibles selon le niveau

Public	Éligible au palier 3 ^e	Éligible aux formations pot-2 ^{de}
3 ^e générale	OUI	
3 ^e prépa-métiers		
3 ^e SEGPA (collège ou EREA)		
3 ^e agricole		
3 ^e ULIS		
3 ^e UPE2A		
2 ^{de} GT et 2 ^{de} GTT	NON ¹ au tour principal sauf redoublement ou maintien (même formation, même établissement) OUI aux tours suivants	OUI
2 ^{de} professionnelle		
F2O		
1 ^{re} année de CAP		NON
1 ^{re} générale	NON	OUI
1 ^{re} technologique		
1 ^{re} professionnelle		
Terminale CAP		Uniquement en 1 ^{re} professionnelle
Terminale générale et technologique	NON	NON
Terminale professionnelle		
Candidat dans le cadre du droit au retour en formation	NON pour le tour principal OUI aux tours suivants	OUI
Elèves de la MLDS		

¹ Au tour principal, seuls les élèves de 3^e peuvent candidater sur les formations du palier 3^e de la voie professionnelle publique, à l'exception des redoublements et vœux en apprentissage. Les candidatures en 2^{de} GT ne sont pas concernées par ce blocage.



[IMPORTANT] : Les situations de maintien ou de redoublement sont des situations exceptionnelles qui ne doivent concerner qu'un nombre limité d'élèves, notamment en première année de CAP et 2^{de} pro. Pour la saisie des vœux de ces élèves, les établissements publics doivent se rapprocher des DSDEN.

2.2. Publics et situations particulières

Jeunes scolarisés, en situation de handicap ou porteurs d'un trouble de santé invalidant ou Jeunes scolarisés au sein d'un établissement médico-social ou sanitaire : se reporter à la page 35 du « Guide de l'affectation 2026 _ Académie de Lyon ».

EANA - Élèves Allophones Nouvellement Arrivés en France : se reporter aux pages 35 à 37, du « Guide de l'affectation 2026 _ Académie de Lyon ».

Élèves scolarisés dans une autre académie, par le CNED (enseignement à distance) en réglementé ou dans un lycée français à l'étranger membre de l'AEFE : se reporter aux pages 38 et 39, du « Guide de l'affectation 2026 _ Académie de Lyon » ainsi qu'à la page 464 pour une entrée dans une formation de l'enseignement agricole.

Elèves scolarisés dans un établissement privé hors contrat, au CNED en inscription libre, ou instruits dans la famille : se reporter aux pages 40 et 41, du « Guide de l'affectation 2026 _ Académie de Lyon ».

Elèves souhaitant intégrer une formation avec une pratique sportive, se reporter pages 41 à 42, du « Guide de l'affectation 2026 _ Académie de Lyon ».

Elèves souhaitant postuler en 2^{de} GT hors secteur avec un enseignement optionnel ou une section particulière ouvrant droit à une bonification : se reporter aux pages 10 à 12, du « Guide de l'affectation 2026 _ Académie de Lyon »

Elèves en situation de rupture scolaire, accompagnés ou non dans le cadre du DARFI ou candidats après un an ou plus de non-scolarisation (DARFI) : se reporter aux pages 37 et 38 du « Guide de l'affectation 2026 _ Académie de Lyon ».

Elèves de l'académie de Lyon souhaitant postuler dans une autre académie : se reporter au chapitre 5.7. du présent guide.

Elèves candidats à un internat de la réussite : Il peut être attribué une bonification pour l'affectation en internat. L'attribution du bonus se fait suite à une commission départementale d'étude de dossiers. Se reporter à l'annexe 22 : « Notice technique recrutement en Internat ».

Elèves de 2^{des} et 1^{res} professionnelles candidats à une 1^{re} générale ou 1^{re} technologique STI2D, STMG, STL, ST2S ou STAV : la candidature est gérée hors Affelnet Lycée et doit être adressée à l'établissement souhaité avec copie à la DSDEN du département d'accueil. Se reporter aux pages 24 et 26 du « Guide de l'affectation 2026 _ Académie de Lyon », pour les formations de l'éducation nationale, et page 44 pour les formations agricoles.

3. LES FORMATIONS ET ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS

EPL Formations	Etablissements Education nationale		Etablissements agricoles*	
	Publics	Privés	Publics	Privés
2 ^{de} GT	PAM (Pré-Affectation Multicritères)	Commission hors PAM	PAM	Commission hors PAM
2 ^{de} Pro				
1 ^{re} année BNMA				
1 ^{re} année de CAP		Non concernés		Non concernés
1 ^{re} technologique (ST2S, STI2D, STL, STMG, STAV)				
1 ^{re} technologique STD2A	Commission hors PAM			
1 ^{re} S2TMD, STHR	Commission Hors Affelnet			
1 ^{re} générale	PAM sans notes			
1 ^{re} professionnelle	PAM		PAM	

* Pour les établissements de l'enseignement agricole (se reporter page 44 du « Guide de l'affectation 2026 _ Académie de Lyon »).

4. LE TRAITEMENT DES CANDIDATURES

Il y a cinq types d'offres de formations qui donnent lieu à des modalités de traitement différentes dans AFFELNET Lycée :

- **PAM « générique - non contingentée »** avec le calcul d'un barème composé des notes et de bonus. Cela concerne les vœux de 2^{des} GT avec affectation sur la base du secteur.
- **« PAM contingentée »**, c'est-à-dire à capacité d'accueil limitée avec un départage au barème composé des évaluations et de bonus. Cela concerne les formations de la voie professionnelle, les 1^{res} technologiques, la 2^{de} STHR et les 2^{des} GT option Culture Création Design des établissements publics.
- **« PAM sans notes »**, avec le calcul d'un barème composé uniquement de bonus. Ce traitement concerne les 1^{res} générales.

- **« Commission hors PAM »**, traité en commission au sein de l'établissement d'accueil. Il n'y a pas de barème mais un classement des candidats selon des critères spécifiques à chaque formation. Cela concerne les formations des établissements privés et des formations à recrutement particulier (Se reporter au « Guide de l'affectation 2026 _ Académie de Lyon »).
- **« En apprentissage »** ne donne pas lieu à une décision d'affectation mais à une décision du CFA porteur de la formation.
- **« Recensement »**, il s'agit d'un vœu indicatif sur la situation de l'élève qui ne donne lieu à aucune décision d'affectation.

Les modalités de calcul des barèmes sont détaillées dans l'annexe 32 : « Eléments du barème ».

En fonction du barème ou bien des résultats des commissions de classement et des capacités d'accueil dans les formations, le traitement AFFELNET effectue un reclassement final de l'ensemble des vœux qui permet de proposer à l'élève une seule affectation sur son vœu de meilleur rang.

Les vœux « en apprentissage » sont traités à part et ne sont pas pris en compte dans le reclassement final.

5. LA SAISIE DANS AFFELNET LYCÉE

Les établissements d'origine sont responsables de la saisie des vœux de leurs élèves dans l'application, conformément au calendrier national et des académies :

- Ils effectuent la saisie des vœux sauf pour les familles des élèves de 3^e qui ont recours au Service en Ligne Affectation.
- Ils assurent l'intégration du LSU au niveau 3^e ou saisissent les évaluations quand la récupération du LSU n'est pas possible, notamment pour les vœux hors académie et les vœux post-2^{de}.
- Ils vérifient la cohérence des vœux saisis avec les décisions d'orientation et s'assurent de la remontée des décisions d'orientation depuis le module orientation notamment pour les élèves originaires de 3^e.
- Ils saisissent dans AFFELMAP les vœux hors académie ou complètent les dossiers des élèves de 3^e saisis par les familles dans le SLA.

5.1. Calendrier pour la saisie

Du lundi 4 mai à 14h au mardi 26 mai 2026 (23h59) : les familles des élèves originaires de 3^e ont accès au Service en Ligne Affectation et peuvent saisir directement les demandes d'affectation qu'elles souhaitent formuler dans leur académie d'origine et hors académie.

Du lundi 4 mai au vendredi 5 juin à 12h : Les établissements d'origine ont accès à la saisie des vœux dans Affelnet Lycée de l'académie de Lyon.

Le jeudi 11 et le vendredi 12 juin suite aux commissions d'appel : la saisie des vœux est de nouveau ouverte aux établissements.

Puis du **lundi 15 juin à 8h au mardi 16 juin à 19h** : la saisie est à nouveau possible suite aux opérations de sécurisation. Durant cette période il est possible d'ajouter des vœux mais il est fortement déconseillé de modifier ou supprimer les vœux saisis avant le 5 juin à midi pour les élèves ayant candidaté en première année de la voie professionnelle, ou en première technologique.

Les vœux pour les formations à recrutement particulier (se reporter au « Guide de l'affectation 2026 _ Académie de Lyon ») doivent impérativement être saisis dans Affelnet lycée **avant le 5 juin 2026 à 12h**. Dans le cas contraire, les vœux pour des formations à recrutement particulier ajoutés ou modifiés lors des réouvertures d'Affelnet Lycée sont susceptibles de ne pas être traités.

5.2. Le service en Ligne Affectation (application nationale)

Les représentants légaux des élèves de 3^e ont accès au Service en Ligne Affectation (SLA), pour la saisie de leurs demandes d'affectation via [leur compte Educonnect](#).

L'utilisation par les familles du SLA pour la saisie des demandes est fortement encouragée sans être obligatoire. La saisie des vœux d'affectation par les familles dans le SLA permet de déduire automatiquement leurs demandes d'orientation qui basculent ensuite dans le module orientation. En revanche, à l'issue des conseils de classe les familles consultent les décisions d'orientation et en accusent réception dans le service en ligne orientation (SLO).

« A savoir » Pour la bonne articulation SLA-SLO il est recommandé d'indiquer dans le module Orientation une date de consolidation après la clôture de la saisie des vœux dans le SLA, soit le 26 mai au plus tôt.

Lors de la saisie via le SLA, un filtre coché par défaut, permet d'accéder directement aux lycées du secteur. Ce filtre s'applique si l'élève réside dans l'académie où se situe son secteur. Pour rappel, la sectorisation concerne les vœux d'entrée en lycée général et technologique.

Un calendrier national définit les dates des différentes étapes :

- **Le vendredi 3 avril 2026 à 14h** : ouverture de la consultation de l'offre de formation aux familles.
- **Du lundi 4 mai à 14h au mardi 26 mai 2026 à 23h59** : phase de saisie des demandes par les familles.
- **Le mardi 30 juin 2026 après-midi** : ouverture de la consultation des résultats via le service en ligne affectation

Le SLA ne concerne que le tour principal d'affectation.

La synchronisation du service en ligne affectation avec Affelnet se fait toutes les nuits, ce qui permet aux collègues d'avoir une visibilité sur les demandes d'affectation saisies par les familles dans le menu d'Affelnet « Suivi des saisies SLA ».

ATTENTION : à la fermeture du SLA, le 26 mai, les demandes saisies par les familles sont intégrées dans AFFELNET Lycée et sont transformées en vœux. **Si des vœux ont été préalablement saisis dans Affelnet par l'établissement, ils seront écrasés** lors de l'intégration des demandes d'affectation saisies dans le SLA.

5.3. La saisie des vœux dans l'établissement d'origine

5.3.1. Qu'est-ce qu'un « vœu » ? Nombre de vœux

Le terme de « vœu » fait référence à trois types de vœux : les **vœux d'affectation**, les **vœux en apprentissage** et les **vœux de recensement**.

Un **vœu d'affectation** concerne uniquement les formations sous statut scolaire. Il est constitué de la voie demandée, de l'intitulé de la formation et de l'établissement.

1 vœu = 1 voie + l'intitulé de la formation + 1 établissement

Exemple : 2^{de} pro Métiers de l'alimentation au lycée X

Un **vœu d'apprentissage** est structuré comme un vœu d'affectation, mais porte sur une offre de formation sous statut « apprenti ». La réponse ne sera pas une décision d'affectation, mais une décision d'apprentissage. Elle est conditionnée à la signature d'un contrat et à l'ouverture de la formation par le CFA.

Un **vœu de recensement** est un vœu enregistré dans Affelnet pour information (par exemple, « Hors académie voie pro »). Il ne donne pas lieu à une affectation. **Il concerne principalement les élèves du palier 3^e qui doivent avoir au moins un vœu saisi dans Affelnet.** L'annexe 33 présente la liste des vœux de recensement.

Le candidat peut formuler de 1 à 10 vœux dans l'académie, classés par ordre de préférence. À ces dix vœux, il est possible d'ajouter de 1 à 5 vœux en dehors de l'académie de Lyon. Pour les vœux hors académie se reporter au chapitre 5.7 du présent guide.

ATTENTION : Pour les élèves qui formulent des vœux en 1^{re} année de la voie professionnelle, il est recommandé de limiter à 8 le nombre de vœux renseignés avant le 5 juin afin de pouvoir en ajouter 2 si l'élève n'est pas pré-affecté après la phase de sécurisation. Se reporter au chapitre 7 du présent guide.

5.3.2. Quels vœux sont saisis ?

Les **établissements publics**, effectuent la saisie des vœux pour les familles des élèves de 3^e qui n'ont pas recours au Service en Ligne Affectation. Ils veillent à ce que tous leurs élèves de 3^e formulent au moins un vœu. Tous les vœux vers un établissement privé sous contrat ou en apprentissage doivent être saisis.

Les **établissements privés sous contrat** veillent à ce que des vœux soient saisis pour les élèves :

- Qui formulent des vœux dans un établissement public ;
- Qui formulent des vœux à la fois dans un établissement public et un établissement privé sous contrat ;
- Qui formulent des vœux en apprentissage.

Ils n'ont pas à saisir les vœux des élèves qui formulent uniquement des demandes dans l'enseignement privé.

Les **CIO** saisissent les vœux des élèves non scolarisés :

- Qui formulent des vœux dans un établissement public ;
- Qui formulent des vœux à la fois dans un établissement public et un établissement privé sous contrat ;
- Qui formulent des vœux en apprentissage.

Palier 3 ^e uniquement	Élèves faisant des vœux dans le privé seulement	Élèves faisant des vœux dans le public ET dans le privé	Élèves faisant des vœux dans le public seulement	Élèves faisant des vœux en apprentissage
Élèves originares du public	Saisie dans Affelnet <u>ET</u> démarche directe auprès des établissements	Saisie dans Affelnet <u>et</u> démarche directe auprès des établissements privés	Saisie dans Affelnet Pas de démarche auprès des établissements, sauf recrutement particulier ou vœux de l'enseignement agricole	Saisie dans Affelnet <u>ET</u> recherche de maître d'apprentissage <u>ET</u> contact avec un Centre de Formation d'Apprentis (CFA)
Élèves originares du privé sous contrat	Pas de saisie dans Affelnet. Démarche directe auprès des établissements			

L'établissement saisira les vœux d'affectation des représentants légaux dans les cas suivants :

- **Représentants légaux d'élèves de 3^e éloignés du numérique, n'ayant pas de compte Educonnect ou ne souhaitant pas utiliser le service en ligne affectation** : ils complètent et signent la fiche préparatoire à la saisie avant de la remettre à l'établissement.
- **Elèves de 3^e qui font des vœux en 2^{de} GTT**. Ces demandes sont hors Service en Ligne Affectation afin de renforcer le rôle de prescripteur des collèges. Si des familles utilisent le Téléservice pour d'autres demandes, l'établissement attendra le 26 mai pour ajouter le vœu de 2^{de} GTT et éviter qu'il soit « écrasé » lors de la bascule des demandes des familles.
- **Élèves qui ne sont pas originaires de 3^e :**
Les représentants légaux choisissent :
 - D'utiliser la fiche préparatoire à la saisie Affelnet (annexe 1).

- Ou de saisir leurs vœux sur le site du Ministère : <https://affectation3e.phm.education.gouv.fr/>, puis éditent la liste des vœux saisis. Cette liste est transmise au chef d'établissement pour la saisie. Elle remplacera la fiche préparatoire à la saisie (annexe 1)
- **Vœux non identifiés dans le service en ligne affectation :**
La grande majorité des vœux scolaires et en apprentissage sont présents dans le SLA ainsi que dans Affelnet Lycée. Si une formation n'est pas trouvée, elle pourra faire l'objet d'un vœu de recensement dans Affelnet lycée (annexe 33).

RAPPEL : Toutes les données d'identification concernant les élèves scolarisés dans un établissement relevant du réseau académique ARENA issus de 3^e, 2^{de} générale et technologique, 2^{de} professionnelle, 1^{re} année de CAP, sont basculées dans Affelnet Lycée à partir des données présentes dans les bases élèves de SIECLE au moment de l'ouverture d'Affelnet Lycée. Elles doivent être vérifiées et éventuellement actualisées ou complétées avant le **vendredi 27 mars 2026**.

Pour tous les autres élèves, l'établissement d'origine ou le CIO saisit l'intégralité des données à renseigner. Des tutoriels sont disponibles pour accompagner les établissements dans cette saisie : <https://tube-numerique-educatif.apps.education.fr/search?search=Affelnet&searchTarget=local>

5.3.3. Modalités d'accès à la saisie dans Affelnet Lycée selon le type d'établissement

Type d'établissement d'origine	Accès au service en ligne affectation pour la saisie des vœux par les familles des 3 ^e	Modalité de connexion Affelnet pour les établissements
Etablissements MEN publics	Oui	Portail ARENA via l'intranet Idéal
Etablissements MEN privés sous contrat	Oui	
CIO (pour les élèves non scolarisés, DARFI)	Non	
Etablissements agricoles publics	Oui	Portail ARENA via l'intranet idéal Ou connexion avec une clé OTP, dans ce cas, le chef d'établissement ne peut pas déléguer de droits d'accès
Etablissements agricoles privés sous contrat du ministère de l'Agriculture, ainsi que MFR et CFA du secteur agricole	Non	
CFA	Oui	
Etablissements publics et privés sous contrat hors académie	Oui	Application Affelmap https://affectation3e.phm.education.gouv.fr/pna-affelmap/
CNED réglementé	Non	
Etablissements de l'étranger du réseau AEFE	Non	
Etablissements privés hors contrat	Non	Pas de saisie en ligne Dossier à envoyer à la DSDEN du vœu 1 (Cf. pages 40 et 41 du « Guide de l'affectation 2026 - Académie de Lyon »)
CNED non réglementé	Non	
Etablissements de l'étranger hors réseau AEFE	Non	

5.3.4. La fiche préparatoire à la saisie

La fiche préparatoire à la saisie des vœux (annexe 1) est utilisée dans le cadre de l'accompagnement des représentants légaux pour l'expression des vœux d'affectation. Cette fiche, complétée et signée par les représentants légaux, permet aux établissements d'origine de recueillir les vœux d'affectation, les éventuels motifs dérogatoires à la carte scolaire pour l'affectation en 2^{de} GT (se reporter page 10, du « Guide de l'affectation 2026 _ Académie de Lyon ») et de procéder à la saisie dans Affelnet Lycée.

Cette fiche pré-remplie par la DSI est transmise à partir du 31 mars aux établissements publics et privés pour les élèves de 3^e et de 2^{de}. Le chef d'établissement accède aux fiches nominatives dans « l'espace établissement » du portail intranet Idéal.

A savoir : les fiches pré-remplies transmises aux établissements sont établies à partir des données présentes dans les bases élèves de SIECLE, fin mars. Les données doivent être vérifiées et éventuellement actualisées ou complétées avant le **vendredi 27 mars au soir**.

La fiche vierge préparatoire à la saisie Affelnet est également téléchargeable sur le site de l'académie de Lyon :

<https://www.ac-lyon.fr/article/affectation-et-sectorisation-122099>

ATTENTION : Lors de la saisie des vœux, le classement des vœux par ordre de préférence, tel que formulé dans la fiche préparatoire à l'affectation, **doit impérativement être respecté par l'établissement**.

A l'issue de la saisie dans l'application Affelnet Lycée, le bordereau de saisie « fiche élève » sera imprimé en deux exemplaires minimum. Il est adressé, par l'établissement d'origine, aux représentants légaux, qui le signent. Il fera foi en cas de litige.

Un exemplaire est conservé par les représentants légaux, l'autre est conservé dans l'établissement.

A noter : pour les élèves de 3^e, il ne faut pas faire apparaître les évaluations sur ces fiches (décocher la case « imprimer les notes/évaluations » lors de l'impression).

5.3.5. Saisie d'avis dérogatoire et d'avis Chef d'établissement d'origine

Les avis dérogatoires sont des avis saisis par le principal de collège lors de la saisie d'un vœu générique de 2^{de} générale et technologique dans Affelnet-Lycée, en cas de demande d'un lycée hors secteur. Ils traduisent une condition d'assouplissement de la carte scolaire et déclenchent un bonus sur le barème qui favorise l'affectation (voir page 10 du « Guide de l'affectation 2026 _ Académie de Lyon » et l'annexe 32 « Eléments du barème »).

Les critères d'assouplissement éligibles, à l'appréciation du chef d'établissement, sont :

- « Élève souffrant d'un handicap »
- « Élève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé »
- « Élève boursier sur critère sociaux »
- « Élève dont le frère ou la sœur est déjà scolarisé(e) dans l'établissement demandé »
- « Élève dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement demandé »

Sur un vœu de 2^{de} Générale et Technologique générique



Attention. L'avis dérogatoire « Élève devant suivre un parcours scolaire particulier » n'est utilisé que par l'administration dans le cadre des changements d'établissement en 1^{re} générale publique au motif de la candidature sur un enseignement de spécialité rare.

Pour saisir un avis dérogatoire, lors de la saisie du vœu, le chef d'établissement coche « oui » pour « vœu de dérogation » et, après une première validation du vœu, indique « oui » pour le motif dérogatoire souhaité, puis il valide le vœu une seconde fois.

Si le vœu a déjà été saisi : en cliquant sur le code de l'offre de formation, le chef d'établissement peut préciser « oui » à l'item « Vœu de dérogation » et après une première validation, choisir le motif dérogatoire dans la liste proposée (en cochant « oui »), puis valider le vœu une seconde fois. Si des familles d'élèves de 3^e utilisent le Service en Ligne Affectation, il faut attendre le 26 mai la bascule des vœux dans Affelnet depuis le téléservice, pour aller sur le vœu et saisir l'avis dérogatoire.

L'avis du chef d'établissement d'origine est utilisé afin de bonifier le barème d'un vœu pour :

- La montée pédagogique des 2^{des} professionnelles famille de métiers (1) ;
- Les demandes en 1^{er} professionnelle passerelle (2) de l'Éducation nationale ou de l'agriculture ;

- (1) Le chef d'établissement utilise l'avis chef d'établissement d'origine essentiellement pour favoriser l'affectation d'un élève de 2^{de} pro famille de métiers dans une 1^{re} Professionnelle publique dépendant de sa famille de métier (voir le « Guide de l'affectation 2026 _ Académie de Lyon » page 27). Ce bonus attribué sur une seule spécialité de 1^{er} professionnelle permet de départager les élèves montants de 2^{de} pro au sein de leur établissement autrement que par les notes. Notamment pour valoriser la cohérence du projet d'orientation selon le profil de l'élève.
- (2) Pour les **1^{res} pro passerelles publiques** (hors parcours fléchés) le chef d'établissement d'origine peut favoriser certains vœux en concertation avec l'équipe pédagogique de l'établissement, le cas échéant dans la limite de quotas fixés au niveau départemental (Cf. « Guide de l'affectation 2026 _ Académie de Lyon » pages 28 à 30).

Pour saisir un avis du chef d'établissement d'origine, lors de la saisie du vœu, le chef d'établissement valide une première fois le vœu, puis la mention « avis » apparaît. Le chef d'établissement choisit alors la mention « favorable » dans l'item « Avis du chef d'établissement d'origine ». Puis il valide une seconde fois.

Si le vœu a déjà été saisi, en cliquant sur le code de l'offre de formation, le chef d'établissement peut revalider à nouveau et avoir accès à la saisie de l'avis du chef d'établissement d'origine.

5.4. La saisie des évaluations

Pour les élèves de 3^e scolarisés dans un établissement du réseau ARENA de l'académie de Lyon, l'intégration des notes est automatisée. Une bascule des notes des élèves de 3^e est réalisée du LSU vers l'Affelnet Lycée de l'académie par les établissements.

Pour les vœux hors académie de Lyon, les établissements d'origine reporteront manuellement les évaluations dans l'Affelnet concerné via Affelmap (voir chapitre 5.4.2).

Pour les élèves de 2^{de}, de 1^{re} année de CAP, les EANA, les DARFI et les élèves de MLDS, les moyennes annuelles des évaluations par discipline seront saisies sur la base des résultats de l'année en cours (à l'exception des DARFI, se reporter chapitre 5.9.3. du présent Guide).

5.4.1. L'import du LSU au palier 3^e

L'import du Livret Scolaire Unique dans Affelnet Lycée permet l'envoi des moyennes annuelles par discipline à Affelnet Lycée. Il peut être réalisé à partir du 19 mai et au plus tard **le mardi 2 juin 2026 à 12h**.

Depuis cette année les chefs d'établissement envoient les évaluations au fil de l'eau depuis l'interface de LSU.

Avant de réaliser l'import, il est recommandé de :

- Faire dans le LSU la synchronisation avec la base élève (BEE) via le "Menu Paramétrage -> Synchronisation base élèves". Cette synchronisation permet d'éviter des élèves non intégrés dans AFFELNET LYCEE ;
- Vérifier que **les livrets des élèves sont complets** (moyennes périodiques + moyennes annuelles).

Depuis le LSU utiliser le bouton : « Envoyer à Affelnet ». Ce bouton permet l'import des notes de tous les élèves ou uniquement de quelques-uns. Plusieurs envois à Affelnet lycée sont possibles.

Le bouton « envoyer à Affelnet » n'est pas disponible sur le LSU quand la date d'intégration est dépassée.

Au terme de l'import, il est préconisé de vérifier dans Affelnet lycée l'intégration :

- A l'aide de l'écran compte-rendu dans le menu « Saisie des vœux en établissement »
- Sur quelques élèves, vérifier si les chiffres reportés sont corrects.

En cas d'erreurs il est nécessaire de réaliser un nouvel envoi depuis le LSU.



ATTENTION depuis cette année il n'est plus possible de corriger les évaluations importées directement dans Affelnet lycée. En revanche, quand des évaluations sont manquantes (« EA » pour en attente ou « DI » pour dispense), vous pouvez compléter dans la colonne « Valeur du dossier d'affectation » directement dans Affelnet lycée.

ATTENTION : les valeurs saisies manuellement peuvent être écrasées par un nouvel export LSU.

Pour accompagner les établissements dans cette étape un webinaire de la DRAIO sera organisé le mardi 26 mai 2026 à 13h.

5.4.2. La saisie manuelle des notes au palier 3^e

Au palier 3^e toutes disciplines évaluées au cours de l'année doivent être saisies.

Les éléments suivants **sont obligatoires** pour permettre à l'application de traiter les vœux.

Moyennes annuelles obligatoires dans les disciplines suivantes :	Important : en l'absence d'évaluations, le chef d'établissement devra indiquer dans l'onglet « évaluations » à minima la note de « 8 » pour les 3 disciplines obligatoires.
- Français - Mathématiques - Langue vivante 1	

Les notes ou niveaux sont regroupés en 7 champs disciplinaires :

	Classe d'origine				
7 champs disciplinaires	3 ^e générale	3 ^e prépa-métiers	3 ^e SEGPA	3 ^e de l'ens. agricole	Autres candidats
Français	Français	Français	Français	Français	Français
Mathématiques	Mathématiques	Mathématiques	Mathématiques	Mathématiques	Mathématiques
Hist.-Géo./ EMC	Histoire.- Géographie.	Histoire.- Géographie.	Histoire.- Géographie.	Hist.-Géo./ EMC	Histoire.- Géographie.
	Esgt moral & civique	Esgt moral & civique	Esgt moral & civique		
Langues vivantes	LV1	Langues vivantes	Langue vivante	Langue vivante	LV1
	LV2				(LV2)
EPS	EPS	EPS	EPS	EPS	EPS
Arts	Arts plastiques Educ. musicale	Enseignements artistiques	Enseignements artistiques	Éducation socioculturelle	Arts
Sciences, technologie et DP	SVT	Sciences et technologie	SVT, physique-chimie, techno	Biotechnologie	SVT
	Technologie			Technologie	Physique Chimie
	Physique Chimie	Découverte professionnelle	Enseignement technologique et professionnel	Physique Chimie	Techno

5.4.3. La saisie manuelle des notes pour les élèves post-2^{de}

Pour l'entrée en première technologique ou professionnelle, les moyennes annuelles des évaluations par discipline doivent être saisies. Les évaluations de trois disciplines (français, mathématiques et LV1) **sont**

obligatoires sinon bloquantes. Les autres évaluations absentes seront automatiquement remplacées par la moyenne des évaluations renseignées.

A noter : Dans tous les cas les notes saisies sont celles de l'année en cours et dès lors que les disciplines ont été évaluées au cours de l'année, elles doivent être saisies.

Pour les premières professionnelles passerelles, toutes les évaluations doivent être saisies dans un souci d'équité entre les candidats.



Si un élève candidate uniquement pour entrer en 1^{re} générale, la saisie des notes n'est pas nécessaire.

5.5. Prise en compte des décisions d'orientation dans Affelnet Lycée

5.5.1. Élèves de 3^e (y compris 3^e Prépa-métiers)

La saisie de la décision d'orientation est obligatoire dans Affelnet Lycée pour les élèves de 3^e.

⇒ La décision peut être saisie manuellement directement dans Affelnet Lycée, dans l'onglet identification de la fiche Elève dans le cadre « Décision d'orientation du chef d'établissement ».

⇒ La décision d'orientation est importée automatiquement depuis Siècle Orientation. Le transfert automatique des décisions d'orientation depuis Siècle Orientation vers Affelnet Lycée se fait en principe en temps réel.

A Savoir : Pour que les décisions soient transmises à Affelnet Lycée, il faut que la décision définitive du 3^e trimestre soit saisie dans Siècle Orientation, **et il faut également** que la famille ait accusé réception de cette décision dans le service en ligne Orientation, **ou bien** que l'établissement ait saisi (dans Siècle Orientation) les réponses des familles (possibilité de faire une validation en masse).

Si cette dernière condition n'est pas remplie, les décisions ne basculeront pas dans Affelnet Lycée.

IMPORTANT : Lorsque des décisions d'orientation sont déjà remontées depuis Siècle orientation vers Affelnet Lycée, les nouvelles modifications doivent être apportées directement dans Affelnet. En effet l'ajout ou la suppression d'une décision d'orientation dans le module orientation n'écrase pas ce qui figure déjà dans Affelnet sauf si aucune décision n'était saisie auparavant.



Les vœux saisis doivent être en cohérence avec la décision d'orientation.

En cas de non cohérence, ce n'est pas bloquant mais la fiche Affelnet Lycée apparaîtra en erreur et la validation du chef d'établissement sera impossible. En cas d'incohérence ou d'absence de décision les vœux pourraient ne pas être traités.

Avant la fermeture d'Affelnet le vendredi 5 juin à 12h, il est impératif que le chef d'établissement vérifie si les décisions d'orientation sont complétées et conformes aux vœux, à l'aide du menu « Liste des élèves en non-conformité et décisions d'orientation ».

En cas d'appel des familles se reporter au chapitre 5.8.

5.5.2. Élèves non-inscrits en 3^e

Pour tous les élèves qui ne sont pas en classe de 3^e, le menu déroulant correspondant au champ « Décision d'orientation » est actif et propose les décisions possibles à l'issue de la 2^{de} GT, même si l'élève concerné n'est pas en 2^{de} GT. Soit : 1^{re} G et toutes les 1^{res} technologiques.

Pour les élèves montants dans la voie professionnelle ou en cas de réorientation, il n'est pas obligatoire de saisir une décision d'orientation. L'item « décision d'orientation » peut rester vide.



IMPORTANT : Il est de la responsabilité du chef d'établissement d'origine de veiller à la conformité entre les vœux et les décisions d'orientation et de supprimer les vœux qui ne correspondent pas à la décision de passage accordée. A l'heure de la parution du guide, il n'est pas prévu de message signalant dans Affelnet l'incohérence pour les élèves de seconde. Les vœux incohérents ne sont pas bloqués et seront traités si l'établissement ne les supprime pas.

5.6. La zone géographique de résidence de l'élève

La zone géographique de résidence déclenche la bonification du barème de l'élève **sur un vœu de 2^{de} générale et technologique ou de 1^{re} générale** dans un établissement public de l'Éducation nationale si l'établissement demandé correspond au secteur d'affectation de l'élève (Cf. le « Guide des procédures d'affectation 2026 », p9).

Dans Affelnet Lycée, pour le palier 3^e, le secteur est complété automatiquement en se basant sur l'adresse de l'élève et de ses responsables légaux, si le domicile et le(s) lycée(s) de secteur sont dans l'académie de Lyon.

Si le domicile n'est pas dans la même académie que le(s) lycée(s) de secteur, l'établissement d'origine devra vérifier qu'un code zone géographique a bien été attribué dans Affelnet Lycée. Si ce n'est pas le cas, le code zone géographique sera saisi manuellement.

La carte des secteurs d'affectation et des codes zone géographique est publiée par arrêté du recteur et consultable sur le site académique : <https://www.ac-lyon.fr/affectation-et-sectorisation-122099>.

Pour le palier 2^{de}, si un vœu de 1^{re} générale publique est formulé, le secteur devra être vérifié et complété manuellement, en se basant sur l'adresse de l'élève et de ses représentants légaux, si le domicile et le(s) lycée(s) de secteur sont dans l'académie de Lyon. Toutefois comme la montée en 1^{re} générale des élèves déjà scolarisés dans leur établissement de secteur est assurée, pour ces derniers le code zone géographique "00000000" peut être utilisé.

En cas d'emménagement dans l'académie de Lyon, le code zone géographique est renseigné par les DSDEN, en conformité avec l'adresse de résidence des responsables légaux de l'élève et sur la base des informations qui leurs sont transmises (voir le « Guide de l'affectation 2026_ Académie de Lyon » pages 38 et 39). L'établissement d'origine renseigne par défaut, le code zone géographique pour les élèves non-résidents de l'académie : 00000000.

IMPORTANT : Pour les situations d'élèves résidant dans l'académie de LYON mais scolarisés en 2025-2026 dans un établissement hors académie, l'établissement d'origine doit adresser la liste des élèves concernés à la DSDEN du département souhaité **avant le 26 mai** si l'élève demande à rejoindre l'académie de sa zone de résidence.

5.6.1. Les multi-sectorisations à l'entrée en 2^{de} GT

En raison, des évolutions démographiques et de contraintes bâtimentaires, des zones de multi-sectorisation sont mises en place.

En cas de multi-sectorisation, il est nécessaire que l'ensemble des lycées de secteur apparaissent dans les vœux saisis pour garantir l'affectation en 2^{de} GT. Si l'ensemble des vœux de lycée de secteur n'est pas saisi par les représentants légaux, le chef d'établissement saisira lui-même l'ensemble des vœux manquants dans l'ordre renseignés sur les arrêtés de sectorisation.

En cas d'opposition de ceux-là, il apposera la mention « Refus de saisir l'ensemble des vœux du secteur. Saisie complémentaire effectué par le chef d'établissement » sur le bordereau des vœux saisis.

5.7. La saisie simplifiée des vœux dans une autre académie via Affelmap

⇒ Si les représentants légaux n'utilisent pas le service en ligne affectation, les vœux hors académie doivent être saisis par l'établissement d'origine dans l'application Affelnet Lycée de l'académie demandée en « saisie simplifiée », soit :

- en se connectant sur <https://affectation3e.phm.education.gouv.fr/pna-affelmap/accueilCarte>,
- En cliquant sur « calendrier des académies » lors de la saisie des vœux dans l'académie d'origine.

La première connexion permet de s'inscrire (cliquer sur « s'inscrire ») et de recevoir un mot de passe.

Le mot de passe est envoyé à l'adresse mail de l'établissement renseigné à l'inscription (l'adresse mail est à saisir 2 fois sans procéder par « copier-coller. Il est fortement conseillé d'utiliser une adresse institutionnelle).

ATTENTION : Le mot de passe est à conserver pour la consultation des résultats.

L'inscription pour saisir des vœux dans une autre académie est à renouveler pour chaque académie demandée. Les calendriers sont propres à chacune d'entre elles ainsi que les procédures et sont à consulter sur l'Affelmap : <https://affectation3e.phm.education.gouv.fr/pna-affelmap/accueilCarte>.

Lors de la saisie simplifiée, pour les demandes hors académies et pour les zones limitrophes, les établissements d'origine devront saisir manuellement tous les renseignements concernant les élèves, les décisions d'orientation ainsi que les évaluations, en plus des vœux.

⇒ Lorsque les représentants légaux saisissent des vœux hors académie sur le service en ligne affectation, un compte est automatiquement créé pour la saisie simplifiée sur Affelmap (identifiants et mots de passe) pour l'établissement d'origine.

Les accès sont transmis à l'établissement d'origine après la fermeture du service en ligne affectation par mail. À la réception du mot de passe, le chef d'établissement se connecte en « saisie simplifiée » sur : <https://affectation3e.phm.education.gouv.fr/pna-affelmap/accueilCarte>, ou en cliquant sur « calendrier des académies » lors de la saisie des vœux dans l'académie d'origine. Il vérifie et complète le dossier (saisie des notes ou évaluations manquantes, code de la zone géographique, décision d'orientation...). Un vœu de recensement « hors académie » est automatiquement créé dans l'Affelnet Lycée de l'académie d'origine.

IMPORTANT : Tous les vœux d'affectation dans une autre académie qui peuvent être justifiés par une adresse de résidence sur le département demandé (emménagement ou résidence principale d'un responsable légal) doivent donner lieu à un signalement à la DSDEN du département souhaité. Pour un emménagement, les justificatifs doivent être envoyés conformément aux procédures en vigueur dans l'académie visée.

5.8. La saisie dans Affelnet Lycée en cas d'appel

Dans le cas où l'élève et ses représentants font appel de la décision d'orientation, lors de la réouverture d'Affelnet Lycée du **jeudi 11 juin au vendredi 12 juin**, le chef d'établissement procède aux modifications utiles :

- Si l'appel est accepté :
 - Ajout de la décision d'orientation appropriée dans l'onglet « identification » de la fiche Elève **directement sur Affelnet Lycée**,
 - Ajout du ou des vœux souhaités.
- Si l'appel est rejeté,
 - Suppression des vœux qui sont en incohérence avec la décision de la commission
 - Ajout de nouveaux vœux (éventuellement ajout du vœu de recensement redoublement : REC11111 pour les élèves de 3^e).
 - Vérification de la concordance entre les vœux saisis et les décisions d'orientation de l'onglet « identification » de la fiche Elève sur Affelnet Lycée (Cf. §5.5 du présent Guide).

ATTENTION : En raison des opérations de sécurisation à l'entrée en voie professionnelle pour les élèves de 3^e et à l'entrée en voie technologique pour les élèves originaires de 2^{de} GT, il est fortement recommandé de réaliser ces modifications avant le vendredi 12 juin à 19h.

5.9. La saisie dans Affelnet Lycée des publics particuliers

5.9.1. La saisie pour les élèves redoublant en voie professionnelle

Au tour principal de l'affectation, les places de 1^{re} année de CAP et de 2^{de} professionnelle publique sous statut scolaire sont réservées aux élèves originaires de 3^e. Les établissements d'origine ne peuvent donc pas saisir de vœux pour leurs élèves du post-2^{de}.

Les situations de maintien ou de redoublement sont des situations exceptionnelles qui ne doivent concerner qu'un nombre limité d'élèves, notamment en première année de CAP et 2^{de} pro. Pour la saisie des vœux de ces élèves, les établissements publics doivent se rapprocher des DSDEN et leur adresser par mail une demande bien en amont de la fermeture d'Affelnet lycée à la saisie (le 5 juin à 12h).

Après validation de l'IEN-IO la DSDEN débloquera la saisie de vœux du palier 3^e pour l'élève concerné.

5.9.2. La saisie pour les élèves scolarisés en EMS

Au préalable, les familles seront invitées à compléter la fiche préparatoire à la saisie Affelnet (annexe 1).

À partir du 4 mai 2026, pour accéder à la saisie des vœux, l'établissement dans la majorité des cas, accède par le portail : <https://portail.ac-lyon.fr/affelnet-lycee/do/accueil>.

Exceptionnellement, il fait une demande de saisie simplifiée sur <https://extranet.ac-lyon.fr/affelnet-lycee-saisiesimple/do/accueil> > « s'inscrire ». Lors de la 1^{re} connexion, il est invité à demander l'attribution d'un identifiant (son adresse mail) et d'un mot de passe qui lui sont transmis par courriel (**indiquer une adresse mail académique**).

Certains établissements n'ayant pas d'adresse mail académique (en « ac-lyon.fr ») ne seront probablement pas autorisés à la saisie dans Affelnet. Dans ce cas, **avant le 5 juin**, ils envoient un mail à la DRAIO à l'adresse suivante : saio-affectation@ac-lyon.fr afin d'être contactés.

Saisie AFFELNET Lycée :

Pour les candidats dont le dossier a été étudié par la commission médicale, les EMS renseignent Affelnet lycée avec les éléments suivants :

- **Formation en cours : indiquer 3ULIS** (la formation 3^e ULIS offre des avantages en terme d'affectation pour l'élève. Ces élèves auront un bonus automatique pour leurs vœux en voie professionnelle)
- Évaluations par discipline ; en cas d'absence d'évaluation, indiquer 8 en français, mathématiques et langue vivante 1 (comme pour l'ensemble des candidats n'ayant pas d'éléments de notation, si besoin se reporter au chapitre 5.4.2. du présent guide)

Pour les élèves qui n'auraient pas d'INE : Le responsable de la structure d'accueil de l'élève fait une demande d'immatriculation du jeune en amont de la campagne d'affectation (via sa clé OTP pour les établissements hors contrat).

Pour les candidats dont le dossier n'a pas été étudié par la commission médicale : il n'y aura pas de candidature possible dans Affelnet Lycée. L'affectation sera gérée par les DSDEN après le tour principal d'affectation selon les modalités précisées dans les circulaires départementales.

Publication des résultats

Le mardi 30 juin à partir de 9h,

Pour les candidats dont les vœux auront été saisis par les EMS, les établissements pourront accéder à la liste des élèves affectés, avec les mêmes identifiants que ceux utilisés pour la saisie des vœux, à l'adresse suivante : <https://extranet.ac-lyon.fr/affelnet-lycee-resultatsetab/>

5.9.3. La saisie pour les EANA

Le CIO ou l'établissement d'origine réalise la saisie dans Affelnet Lycée des EANA, de 16 ans à 18 ans, non scolarisés.

La commission départementale étudiera les dossiers de ces élèves afin de leur attribuer des notes et/ou confirmera la MEF de l'élève.

Avant la date butoir de dépôt des dossiers pour la commission Pré-PAM EANA (le 26 mai 2026), pour les élèves n'ayant pas d'INE, un INE temporaire est demandé à la DRAIO, à l'adresse suivante : saio-affectation@ac-lyon.fr. Lors de cette demande d'INE, le CIO ou l'établissement communique à la DRAIO le « **Classeur de demande d'INE** » qui recense le nom et la date de naissance du jeune, la date et le résultat du positionnement pour le candidat concerné.

Cette grille est téléchargeable sur IDEAL :

(https://ideal.ac-lyon.fr/nuxeo/ideal/#/document/intranet/diffusion/espace-metiers/orientation-affectation/affectation-en-lycee/Classeur_demandes_INE.xlsx.1777536383722).

Après la date butoir de dépôt des dossiers pour la commission Pré-PAM (le 21 mai 2026), la DRAIO ne crée plus d'INE temporaire avant le 25 juin (pour les tours suivants), sauf demande formulée par les DSDEN.

Éléments pour la saisie

Situation des jeunes	Commission pré-PAM	Codification Affelnet lycée*	Prise en charge et saisie des candidatures
Jeunes positionnés sur le palier 3 ^e et inscrits en établissement (EPL, CFA, MFR, etc.)	Non sauf situation particulière	3UPE2A ou 3PMETL	Établissement d'origine
Jeunes positionnés sur le palier 2 ^{de} et inscrits en établissement (EPL, CFA, MFR, etc.)		2-GTL ou 1CAP2L ou 2PROL	
EANA non scolarisé positionné sur le palier 3 ^e	OUI	Rubrique « Scolarité actuelle » : Formation = 3-UPE2 Classe : EANA	CIO
EANA non scolarisé positionné sur le palier 2 ^{de}		Rubrique « Scolarité actuelle » : Formation = 2-GTL Classe : EANA	
EANA non scolarisés et hors obligation scolaire et de formation (18 ans ou plus)		Hors Affelnet. Accès à Affelnet seulement aux Tours suivants avec la formation : 2-GTL	

*Dans tous les cas, suivre les procédures du guide de l'affectation 2026 et utiliser la fiche préparatoire à la saisie AFFELNET (annexe 1).

Saisie des évaluations dans Affelnet

- Évaluation des objectifs disciplinaires

Pour les EANA positionnés par les enseignants ou coordonnateurs MLDS certifiés FLE du CASNAV ou des établissements scolaires dont le dossier n'est pas traité en commission pré-PAM : si le jeune postule sur le palier 3^e, devront être saisies dans Affelnet des moyennes les évaluations brutes à partir des bulletins fournis.

En cas de difficulté pour estimer le niveau d'un candidat, la notation des trois matières obligatoires à la saisie (français, mathématiques, LV1) peut être fixée au maximum à **8/20** (avant transformation en points).

Communication des résultats et accompagnement des candidats non affectés

Le directeur de CIO ou l'établissement d'origine informe les candidats dont les demandes ont été saisies par son service, des résultats de l'affectation dès leur publication le mardi 30 juin 2026 à 9h. Pour les jeunes sans solutions ils continuent d'accompagner et de suivre leurs parcours pour les tours suivants d'affectation.

5.9.4. La saisie pour les DARFI

Le CIO réalise la saisie des vœux des élèves qui demandent à retourner en formation initiale pour l'entrée en 2^{de} GT et pour les formations du niveau Post-2^{de} des établissements publics.

L'élève majeur ou sa famille complète la fiche préparatoire à la saisie Affelnet (annexe 1 « Fiche préparatoire à la saisie Affelnet lycée »).

Si l'élève n'est pas en mesure de communiquer son INE, le CIO demandera sa récupération ou la création d'un INE provisoire à la DRAIO (saio-affectation@ac-lyon.fr), afin de pouvoir créer le dossier élève dans Affelnet Lycée. Le fichier à compléter pour faire cette demande d'INE est téléchargeable sur IDEAL à cette adresse : https://ideal.ac-lyon.fr/nuxeo/ideal/#/document/intranet/diffusion/espace-metiers/orientation-affectation/affectation-en-lycee/Classeur_demandes_INE.xlsx.1777536383722

Éléments pour la saisie

Situation des jeunes	Codification d'Affelnet lycée*	Prise en charge et saisie des candidatures
Jeunes décrochés de l'année scolaire en cours, encore inscrits ou non en EPLE, MFR, CFA, UPE2A, MLDS Allophone, etc., <u>non pris en charge dans le cadre du DARFI</u>	Leur MEF d'origine	Établissement d'origine
Jeunes sortis du système scolaire et non scolarisés en 2024-2025 <u>sans diplôme</u> et <u>sans qualification professionnelle</u> (DARFI)	Rubrique « Scolarité actuelle » : Formation = VACTIV 9011 Classe = SORTI	CIO
Jeunes sortis du système scolaire et non scolarisés en 2024-2025 déjà diplômés ou qualifiés	Rubrique « Scolarité actuelle » : Formation = NON SC 9991 Classe = SORTI	

L'élève prétendant au droit au retour en formation initiale est d'emblée positionné sur le palier 2^{de}. Si la jeune relève de l'obligation de formation (entre 16 et 18 ans), une demande argumentée peut être faite à la DSDEN pour que lui soit ouvert l'accès au palier 3^e au tour principal.

Saisie des évaluations dans Affelnet

- **Évaluation des objectifs disciplinaires**

Pour le DARFI : les notes saisies dans Affelnet Lycée correspondront à la moyenne des notes de la dernière année de scolarisation. En cas d'absence d'éléments de notation, la notation des trois matières obligatoires à la saisie (français, mathématiques, LV1) peut être fixée à **8/20, maximum**.

Communication des résultats et accompagnement des candidats non affectés

Le directeur de CIO informe les candidats dont les demandes ont été saisies par son service, des résultats de l'affectation dès leur publication le mardi 30 juin 2026 à 9h. Pour les jeunes sans solutions ils continuent d'accompagner et de suivre leurs parcours pour les tours suivants d'affectation.

6. LA VALIDATION DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Lorsque toutes les opérations de saisie sont terminées et **au plus tard le vendredi 5 juin 2026 avant 12h**, le chef d'établissement doit indiquer à l'administration qu'il a finalisé la saisie des données de ses élèves. Pour cela, il doit passer par le sous-menu « Validation du chef d'établissement ».

Cette étape constitue également un audit qui permet au chef d'établissement de contrôler d'éventuelles anomalies. Les erreurs détectées doivent être impérativement corrigées afin de clôturer définitivement la campagne de saisie des vœux de l'établissement.

Les 2 sous menus « Liste des élèves dont la saisie est incomplète » et « liste des élèves en non-conformité vœux et décisions d'orientation » permettent de procéder aux corrections attendues.

La validation du chef d'établissement peut être réalisée à plusieurs reprises.

Attention : un élève qui lors de l'ultime procédure de « validation du chef d'établissement » est toujours « non validé » ou avec une saisie des vœux incomplète, se verra écarté de l'affectation.

À noter : Lors des tours suivants de l'affectation il n'y a pas de procédure de « validation chef d'établissement » à effectuer.

7. LA SAISIE DANS AFFELNET APRES LA PHASE DE SÉCURISATION

Le vendredi 12 juin en fin de journée des opérations de pré-affectation et de sécurisation sont réalisées par l'administration, elles concernent :

- Les élèves de 3^e qui ont formulé des vœux en voie professionnelle
- Les élèves de 2^{de} GT qui ont formulé des vœux en voie technologique.

À partir du lundi 15 juin à 8h, suite à ces opérations de sécurisation, les chefs d'établissement de l'académie auront accès à la liste de leurs élèves sans pré-affectation, dans le menu "Résultats de la sécurisation des vœux" (c'est un menu qui apparaît dans : "Saisie des vœux en établissement" > "Liste des élèves et de leurs vœux").

En parallèle sur l'application "Affichage des places vacantes", dans Arena > scolarité du second degré, <https://portail.in.ac-lyon.fr/places-vacantes/>, les places vacantes seront consultables pour les formations publiques à l'entrée en voie professionnelle et en 1^{re} technologique.

Du lundi 15 juin à 8h au mardi 16 juin à 19h, les établissements pourront ajouter des vœux aux élèves sans pré-affectation.

Il est préconisé d'ajouter des vœux sans modifier ou supprimer les vœux déjà saisis avant le 5 juin ou lors de la réouverture d'Affelnet suite aux commissions d'appel.

L'ajout de vœux se fait en utilisant le menu habituel "saisie des vœux en établissement".

ATTENTION : Les vœux pour les formations à recrutement particulier, les 1^{res} pro parcours fléchés ou les formations du privé doivent impérativement être saisis dans Affelnet lycée **avant le 5 juin 2026 à 12h**. Ces vœux ne doivent pas être modifiés lors des réouvertures d'Affelnet Lycée au risque de ne pas être traités ou alors sans éventuelle bonification.

8. LES RÉSULTATS DE L'AFFECTATION ET NOTIFICATIONS AUX FAMILLES

8.1. Avant la diffusion des résultats : rédaction des consignes

Les établissements d'origine et d'accueil doivent **mettre à jour et valider les consignes du chef d'établissement** dans le menu « diffusion des résultats », pour le **mercredi 24 juin 2026 au plus tard**.

8.1.1. Consignes du chef d'établissement d'origine

Ces consignes sont jointes aux fiches « résultats de l'affectation » distribuées aux élèves.

Les chefs d'établissement d'origine peuvent préciser la marche à suivre pour les élèves et leur famille en fonction des résultats de l'affectation (notamment la prise en charge en cas de non affectation). Cette possibilité concerne les chefs d'établissement du réseau Arena et des établissements agricoles.

8.1.2. Consignes du chef d'établissement d'accueil

Les chefs d'établissement **dont une formation au moins est gérée par Affelnet Lycée doivent obligatoirement rédiger des consignes** qui seront jointes aux notifications d'affectation des élèves admis.

Afin de mettre à jour les notifications, il faut se rendre dans le menu « diffusion des résultats » > « consignes ». Les chefs d'établissement peuvent préciser les horaires d'ouverture pour les inscriptions, les pièces à fournir, ainsi que tout autre élément à communiquer aux représentants légaux d'élèves admis.

Cependant, il faut être vigilant afin que ces consignes ne contredisent pas les principes posés dans les notifications d'affectation signées par l'IA-DSDEN, notamment concernant la **validité de la notification d'affectation jusqu'au vendredi 3 juillet 2026 pour les listes principales et jusqu'au lundi 6 juillet pour les listes supplémentaires**.

8.2. Accès aux résultats

8.2.1. Par les établissements

Les établissements d'origine et d'accueil ont accès aux résultats à partir du **30 juin 2026 à 9h**, dans Affelnet Lycée :

- Rubrique « Listes et statistiques » > « Listes », pour obtenir les listes d'élèves admis, non affectés et sur liste supplémentaire.
- Rubrique « Diffusion des résultats » > « Edition des notifications », pour obtenir et imprimer les documents nominatifs à remettre aux représentants légaux des élèves.

Pour les établissements ayant saisi des vœux via la saisie simplifiée les résultats sont accessibles depuis Affelmap.

8.2.2. Par les représentants légaux des élèves de 3^e

À compter du **30 juin 2026 après-midi**, les résultats individuels du tour principal de l'affectation peuvent être consultés par les élèves et les responsables légaux, via [leur compte Educonnect](#).

Les élèves des autres niveaux doivent être informés des résultats par leur établissement d'origine.

8.2.3. Par les établissements hors académie

Les résultats sont accessibles **le 30 juin 2026 à partir de 9h**, soit :

- Par « Affelmap », <https://affectation3e.phm.education.gouv.fr/pna-affelmap/accueilCarte>,
- Par l'application Affelnet Lycée « Calendrier des académies »,
- Par l'extranet dédié : <https://extranet.ac-lyon.fr/affelnet-lycee-resultatsetab>

8.2.4. Lors de la diffusion des résultats : édition des notifications

Les établissements d'origine disposent :

- Des listes des élèves affectés dans un établissement public ou admis dans un établissement privé et des élèves non affectés ou non admis

- D'une fiche de "résultats de l'affectation" pour chaque élève, comportant un récapitulatif des vœux et des décisions. Ces fiches sont imprimées **pour communication aux élèves et à leurs représentants légaux**.

Les établissements d'accueil public disposent :

- Des listes des élèves affectés dans l'établissement et des élèves classés en liste supplémentaire
- Pour chaque élève, des notifications d'affectation ou de listes supplémentaires. Le récapitulatif des vœux est inséré après la notification.

Les établissements d'accueil privé disposent :

- Des listes des élèves admis dans l'établissement
- Pour chaque élève, des notifications d'admission

9. INSCRIPTIONS DES ÉLÈVES AFFECTÉS ET GESTION DES LISTES SUPPLÉMENTAIRES

Pour les élèves affectés sur liste principale les inscriptions commencent dès le **mardi 30 juin 2026 à 9h en présentiel et dans l'après-midi via le service en ligne inscription (SLI) et se terminent le vendredi 3 juillet**.



Les candidats admis en liste principale doivent s'inscrire auprès de l'établissement d'accueil, au plus tard le vendredi 3 juillet. A défaut d'inscription avant le 4 juillet, ils perdent le bénéfice de leur affectation.

Pour l'inscription, les responsables légaux utilisent le service en ligne inscription (sauf pour la 1^e générale), et/ou se rendent directement dans l'établissement, **dans le respect du calendrier précisé dans les « consignes du chef d'établissement » de la notification d'affectation**.



[Important] : Aucune inscription ne pourra avoir lieu avant la diffusion des résultats de l'affectation du tour principal, le 30 juin.

Le **service en ligne inscription** est un service dématérialisé proposé aux responsables des élèves affectés dans un lycée public de l'académie lors du tour principal (sauf pour l'entrée en 1^e générale); la connexion se fait à partir de **leur compte Educonnect**. Le **service en ligne sera ouvert à partir du mardi 30 juin après-midi**. Pour toute information complémentaire, les représentants légaux se rapprocheront de l'établissement d'origine et consulteront la documentation « L'inscription en ligne pour l'entrée au lycée ».

Remarque : les familles éloignées du numérique doivent avoir la possibilité de s'inscrire uniquement en présentiel, sans recourir à l'inscription en ligne.



[IMPORTANT] La notification d'affectation a une date de fin de validité. Si une famille renonce à une affectation, il est important de le signifier au plus vite par écrit (courrier ou courriel) au proviseur du lycée concerné afin de faciliter la gestion des places vacantes et des élèves sur liste supplémentaire.

Dans la voie professionnelle publique, en cas de non inscription d'un élève qui a renoncé par écrit à son affectation ou qui ne s'est pas inscrit avant le 3 juillet 2026 au soir, la place sera proposée, dans l'ordre du classement aux élèves en liste supplémentaire.

À chaque désistement le lycée professionnel contactera les élèves suivant l'ordre de la liste complémentaire et ce jusqu'à épuisement de la liste et dans la limite du **lundi 6 juillet 2026 inclus**. L'établissement d'accueil veillera à contacter les familles à au moins deux moments distincts de la journée. S'il n'obtient pas de réponse, il contactera l'élève suivant.



Un élève placé en liste supplémentaire lors du tour principal conserve ce bénéfice et peut être appelé par l'établissement d'accueil jusqu'au 6 juillet, même s'il a été affecté sur un vœu de rang inférieur.

10. LA POST-AFFECTATION

10.1. Le suivi des élèves non affectés



Les établissements d'origine sont chargés de l'accueil et du suivi des élèves non affectés durant une année. Une attention particulière sera portée aux élèves mentionnant une entrée en apprentissage.

Les élèves non affectés et leur famille se rapprochent de l'établissement d'origine pour être accompagnés. Celui-ci pourra contacter la DSDEN de son département afin de présenter les situations particulières d'élèves de son établissement. Sinon des tours suivants de l'affectation par Affelnet Lycée sont organisés pour permettre aux élèves non affectés de candidater sur les places vacantes des établissements publics (hormis pour l'entrée en 1^{re} générale).

A la rentrée de septembre, les établissements doivent accueillir et accompagner leurs élèves sans solution d'affectation. Les services d'orientation et les DSDEN seront à leurs côtés pour organiser cet accueil et cet accompagnement.

Pour plus d'information, se référer à la circulaire sur la persévérance scolaire et aux circulaires départementales.

10.2. Les tours suivants de l'affectation par Affelnet lycée

Quatre tours d'affectation complémentaires gérés par l'application sont organisés :

- Le tour suivant n° 1 : du 7 au 9 juillet 2026 ;
- Le tour suivant n° 2 : du 25 au 27 août 2026 ;
- Le tour suivant n° 3 : du 7 au 9 septembre 2026 ;
- Le tour suivant n° 4 : du 21 au 23 septembre 2026.

La saisie des vœux pour ces campagnes additionnelles ne peut pas être effectuée via le service en ligne affectation. Toutes les saisies pour les tours suivants d'Affelnet Lycée seront réalisées par les établissements d'origine.

10.2.1. Publics concernés selon les tours suivants

Les tours suivants 1 à 3 concernent exclusivement les élèves non-affectés au(x) tour(s) précédent(s).

IMPORTANT : Tout élève ayant reçu une notification d'affectation sur liste principale, n'est pas concerné par les tours suivants 1, 2 et 3, même s'il n'est pas allé s'inscrire. Sa situation sera traitée au dernier tour de septembre. Cependant, si pour une raison particulière, vous devez de nouveau saisir des vœux aux tours suivants 1 à 3 pour des élèves déjà affectés, il faudra expliciter ces raisons auprès de l'IEN IO. A défaut de validation de l'IEN-IO, l'administration se réserve le droit de bloquer les vœux de ces élèves lors des tours suivants.

Le tour suivant 4, fin septembre, concerne les élèves maintenus faute d'affectation ou faute d'inscription.

10.2.2. Les formations et établissements concernés selon les tours



[NOUVEAU] Les 4 tours suivants proposent les places vacantes des établissements publics de l'éducation nationale et de l'enseignement agricole pour :

- L'entrée en voie professionnelle (1^{re} année de CAP et 2^{de} professionnelle) ;
- L'entrée en 2^{de} GT ;
- L'entrée en 1^{re} professionnelle ;
- L'entrée en 1^{re} Technologique (ST2S, STI2D, STL, STMG et STAV).

10.2.3. Déclarer des places vacantes



[NOUVEAU] Les établissements d'accueil **déclarent leurs places vacantes directement dans le menu d'Affelnet lycée** « Gestion des tours suivants » > « Déclaration des places vacantes ».

Les établissements ont accès aux offres les concernant et pour lesquelles ils sont éligibles au tour suivant. La colonne capacité restante théorique est indicative. L'établissement met à jour la colonne « capacités déclarées » qui sera la capacité d'affectation au prochain tour. Sans action de l'établissement avant le début du tour cette capacité restera par défaut à zéro.

10.2.1. Calendrier des tours suivants

Tour suivant n°1	
Du vendredi 3 juillet au mardi 7 juillet à 10h	Déclaration des places vacantes dans Affelnet Lycée par les établissements d'accueil
Mardi 7 juillet à 14h	Ouverture à la consultation de l'application Affichage des Places Vacantes (APV) : https://portail.in.ac-lyon.fr/places-vacantes/
Mardi 7 juillet à 14h	Ouverture de la saisie des vœux via Affelnet Lycée
Jeudi 9 juillet à 12 h	Fermeture de la saisie des vœux via Affelnet Lycée
Jeudi 9 juillet à 14 h	Transmission des résultats du tour suivant 1 aux établissements Début des inscriptions dans les établissements
Lundi 13 juillet	Fin de validité des notifications d'affectation du tour n°1

Tour suivant n°2	
Du lundi 24 aout au mardi 25 aout à 10h	Déclaration des places vacantes dans Affelnet Lycée par les établissements d'accueil
Mardi 25 aout à 14h	Ouverture à la consultation de l'application APV : https://portail.in.ac-lyon.fr/places-vacantes/
Mardi 25 aout à 14h	Ouverture de la saisie des vœux via Affelnet Lycée
Jeudi 27 aout à 12 h	Fermeture de la saisie des vœux via Affelnet Lycée
Jeudi 27 aout à 14 h	Transmission des notifications d'affectation aux familles et aux établissements Début des inscriptions dans les établissements
Lundi 31 aout	Fin de validité des notifications du tour n°2

Tour suivant n°3	
Lundi 1 ^{er} septembre	Rentrée des élèves
Du jeudi 3 septembre au lundi 7 septembre à 10h	Déclaration des places vacantes dans Affelnet Lycée par les établissements d'accueil
Lundi 7 septembre à 14h	Ouverture à la consultation de l'application APV : https://portail.in.ac-lyon.fr/places-vacantes/
Lundi 7 septembre à 14h	Ouverture de la saisie des vœux via Affelnet Lycée
Mercredi 9 septembre à 12h	Fermeture de la saisie des vœux via Affelnet Lycée
Mercredi 9 septembre à 14h	Transmission des notifications d'affectation aux familles et aux établissements Début des inscriptions dans les établissements
Mardi 15 septembre à 23h59	Fin de validité des notifications du tour n°3

Tour suivant n°4	
Du mercredi 16 septembre au lundi 21 septembre à 10h	Déclaration des places vacantes dans Affelnet Lycée par les établissements d'accueil
Lundi 21 septembre à 14h	Ouverture à la consultation de l'application APV
Lundi 21 septembre à 14h	Ouverture de la saisie des vœux via Affelnet Lycée
Mercredi 23 septembre à 12h	Fermeture de la saisie des vœux via Affelnet Lycée
Mercredi 23 septembre à 14h	Transmission des notifications d'affectation aux familles et aux établissements Début des inscriptions dans les établissements
Mardi 29 septembre à 23h59	Fin de validité des notifications du tour n°4

Recrutement en 1^{re} année du Brevet National des Métiers d'Arts (BNMA) spécialités Bijouterie ou Ébénisterie

Cocher la spécialité demandée :

- ☐ Bijouterie au LP Guimard à Lyon
☐ Ébénisterie au LP Lamarque à Rillieux-la-Pape

Une fois complétée et signée, cette fiche est à remettre à l'établissement actuel de scolarisation pour le **11 mai** au plus tard.

Le collège la complètera et apposera l'avis du chef d'établissement, puis la téléversera dans l'espace dématérialisé appelé « PassRL », **au plus tard pour le 13 mai 2026** (Voir annexe 25 : Note technique d'utilisation PassRL).

ATTENTION : POUR ÊTRE PRIS EN COMPTE, TOUT DOSSIER DÉPOSÉ DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE SAISIE DANS AFFELNET LYCEE

Informations administratives

Nom, Prénom :

INE (Identifiant National Elève) :

Obligatoire : cet identifiant doit correspondre précisément à celui enregistré dans Affelnet Lycée.

Date de naissance : / / Sexe : F ☐ G ☐

Nom et prénom du représentant légal 1 :

Nom et prénom du représentant légal 2 :

Adresse du candidat :

Téléphone :

Mail (Obligatoire) :

Établissement actuel :

Classe fréquentée en 2025-2026 :

Classe fréquentée en 2024-2025 :

Classe fréquentée en 2023-2024 :

Constitution du dossier et modalités de recrutement

LES DOCUMENTS À FOURNIR IMPÉRATIVEMENT :

☐ Bulletins trimestriels de cette année

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES : L'élève peut joindre au dossier toute pièce relative à des activités artistiques scolaires et extra-scolaires qui montrent son engagement et permettent de mieux connaître le jeune.

Une convocation à un entretien sera adressée par mail au candidat.

L'entretien se déroulera **le 22 mai**, en présentiel ou à distance. Il a pour objectif d'approfondir les motivations du candidat et de mesurer s'il appréhende les exigences de la formation et des métiers associés.

Les résultats de l'affectation seront disponibles le 30 juin 2026.

Questionnaire élève

Il est ici souhaité que le candidat s'exprime librement et avec sincérité car la formation exige un engagement solide.

Précisez vos réponses avec vos propres mots :

Avez-vous l'expérience d'une pratique artistique (dessin, peinture, sculpture, musique, danse, théâtre, etc.) ?

Avez-vous une pratique d'atelier ou d'activité manuelle ? Aimez-vous expérimenter ?

Avez-vous effectué un stage dans un domaine professionnel lié à une pratique artistique et/ou le travail du bois ? Si oui lequel ?

Avez-vous été à des journées portes ouvertes ? Si oui lesquelles ? Qu'en avez-vous pensé ?

Date et signature du candidat :

Date et signature du représentant légal 1 :

Date et signature du représentant légal 2 :

L'académie de Lyon traite vos données personnelles afin d'assurer la gestion des affectations des élèves en lycée, conformément au règlement européen (UE) 2016/679 et à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée. Pour plus d'informations sur ce traitement, vous pouvez consulter le site de l'académie en cliquant sur le lien suivant : <https://www.ac-lyon.fr/traitement-des-donnees-les-eleves-et-leurs-representants-legaux-129383>
Vous pouvez exercer vos droits, en vous adressant à notre délégué à la protection des données : dpd@ac-lyon.fr

Avis à compléter par l'établissement d'origine

Avis circonstancié du professeur principal ou du chef d'établissement d'origine en associant l'avis de l'enseignant d'arts plastiques sur les aptitudes de l'élève à poursuivre en BNMA :

.....

.....

.....

.....

Avis du chef d'établissement d'origine sur la candidature : ☐ Favorable ☐ Réservé

Nom :

Date et signature :

À compléter par l'établissement d'accueil

Évaluation du dossier :

.....

.....

.....

.....

Entretien prévu le

Avis de l'établissement d'accueil après l'entretien : ☐ Favorable ☐ Réservé



Consignes pour l'évaluation finale :

L'établissement d'accueil doit saisir dans l'application PassRL, **avant le 2 juin** :

- ☐ Un **avis très favorable**, lorsque l'établissement d'origine et l'établissement d'accueil ont porté conjointement un avis favorable sur la candidature de l'élève.
- ☐ Un **avis favorable** lorsqu'un seul des deux établissements a porté un avis favorable sur la candidature.
- ☐ Un **avis réservé**, lorsque les deux établissements ont porté un avis réservé sur la candidature.
- ☐ Pas d'entretien réalisé : aucune bonification (saisir avis réservé dans PassRL)

Vadémécum Campagne d'affectation – Palier 3^e (Collège et 3^e Prépa-métiers de LP)

Lexique :

APV = Affichage des places vacantes

GPA = Guide des procédures d'affectation 2026

GASA = Guide d'aide à la saisie Affelnet (Annexe 18)

PP = Professeur principal

SLA = Service en ligne affectation

TS1, TS2, TS3 et TS4 = Tour suivant 1, 2, 3 et 4

AFFT = Affelnet Lycée

Calendrier	Action	Ressources	
En amont de la campagne d'affectation			
Avant mi-mars	Informar les familles de la possibilité de formuler des demandes pour des internats d'excellence et des places préemptées	Annexe 22	☐
Avant le 27 mars	Mettre à jour les fiches élèves dans Siècle (boursiers, responsables légaux, adresses, etc.)		
A la parution des circulaires	Informar les familles de la possibilité de constituer un dossier pour la commission Pré-PAM handicap - médicale	Circulaire du 18 décembre 2025	☐
	Diffuser auprès des PP et des élèves le calendrier des recrutements particuliers : 2 ^{de} GT sections internationales et binationales, STHR, S2TMD, Arts du cirque, Création et culture design, Section sportives, Sport-études, Métiers de la sécurité, Métiers en partenariat avec l'armée, Métiers de la conduite, Bac Pro CIEL au Lycée J. Brel, etc...	GPA p. 15 à 21	☐
	Distribuer les plaquettes présentant le service en ligne affectation	Disponible sur ac-lyon.fr	☐
Avant le 28 avril	Constituer et transmettre les dossiers (via colibris) pour la commission Pré-PAM handicap – médicale (pour l'EN et l'agriculture)	Circulaire du 18 décembre 2025 Annexes C et D	☐
Début mai	Dans AFFT, vérifier la sectorisation et corriger les adresses à traiter (Menu : "saisie des vœux en établissement" > "Adresses à traiter")		☐
	Dans AFFT, si plusieurs fiches élèves sont modifiées, faire l'« Envoi des élèves de l'établissement au Téléservice » : Menu "Saisie des vœux en établissement". Pour une fiche modifiée ou un nouvel élève ajouté manuellement dans AFFT, envoyer uniquement la fiche concernée au téléservice.		☐
	Constituer et transmettre les dossiers pour la commission EANA	GPA p. 37 Annexe 2	☐
	Transmettre les demandes d'entrée dans l'enseignement agricole à la DRAAF pour les publics à profils particuliers (DARFI, EANA, élève avec dossier MDPH, ULIS, etc...)	Annexes 36	☐
Fiche préparatoire à la saisie Affelnet (si non recours au SLA)			
Début avril	Réception des fiches préparatoires à la saisie Affelnet pré-remplies sur « l'Espace établissement » dans Idéal	GASA - § 5.3.4	☐
	Vérification des informations sur les fiches pré-remplies		☐
	Repérer les fiches manquantes et utiliser la fiche préparatoire à la saisie Affelnet Lycée vierge, si nécessaire	Annexe 1	☐
	Distribuer les fiches accompagnées de la notice explicative, si besoin	Annexe 28	☐
	Récupérer les fiches remplies par les familles qui ne recourent pas au SLA		☐
	Vérifier les fiches récupérées et faire corriger les vœux non conformes aux décisions d'orientation	GASA - § 5.5	☐

Calendrier	Action	Ressources	
Import des évaluations			
Entre mi-mai et le 2 juin à 12h	Vérifier dans le LSU que tous les livrets sont complets.	GASA - § 5.4	☐
	Finaliser la bascule des évaluations dans le LSU depuis les logiciels de notes. S'assurer que l'ensemble des évaluations moyennes annuelles des disciplines de 3 ^e sont enregistrées.		☐
Avant le 2 juin à 12h	Lancer l'envoi des évaluations depuis le LSU > Bouton « Envoyer à Affelnet » (plusieurs envois possibles)		☐
	Vérifier les données transférées , les compléter si nécessaire.		☐
	Pour les élèves figurant dans la "Liste des élèves dont la saisie est incomplète" , saisir manuellement, dans AFFT, les <u>moyennes annuelles par disciplines</u> (colonne « Valeur du dossier d'affectation).		☐
Suivi des vœux saisis via le SLA			
Avant le 5 juin, 12h	Vérifier les vœux saisis via le Service en ligne et le cas échéant, corriger ou compléter les onglets "Identification", "Saisie des vœux" et "Saisie des évaluations" dans AFFT (Menu : "Saisie des vœux en établissement" > "Suivi des saisies TS")	GASA - §5	☐
	S'assurer que les vœux saisis en Apprentissage via le SLA, le sont à dessein. Accompagner les élèves candidats à l'apprentissage et les inciter à entrer en contact avec les CFA.		☐
	Quand des vœux hors académie sont saisis via le SLA , un accès en saisie simplifiée est généré et envoyé par mail à l'établissement d'origine. Vérifier début juin la bonne réception de ces codes d'accès et se connecter via Affelmap pour compléter la fiche de l'élève (évaluations, décision d'orientation, zone géographique, etc.).		☐
	Quand des vœux hors académie sont saisis via le SLA : Consulter les informations relatives aux procédures d'affectation de ces académies via Affelmap (Menu AFFT: "Calendrier des académies").		☐
	Saisie des avis dérogatoires à l'entrée en 2^{de} GT non contingentée : Menu "Saisie des vœux en établissement" > "saisie des vœux" > Cliquez sur le code de l'offre de formation cocher « oui » à l'item « vœu de dérogation » > validez et entrez le ou les motif(s) dérogatoires puis validez à nouveau.		☐

Saisie des vœux			
Calendrier	Action	Ressources	
Entre le 4 mai et le 5 Juin, 12h	Si les familles n'utilisent pas le SLA, saisir les vœux des élèves dans AFFT . Menu "Saisie des vœux en établissement" > "saisie des vœux". Compléter et vérifier les onglets "Identification", "saisie des vœux" et "saisie des évaluations"		☐
Entre le 27 mai et le 4 Juin, 12h	Saisir les vœux dans AFFT des élèves qui candidatent en 2^{de} GTT		☐
	Saisie des avis dérogatoires à l'entrée en 2^{de} GT non contingentée : Menu "Saisie des vœux en établissement" > "saisie des vœux" > cochez « vœu de dérogation » > validez et entrez le ou les motif(s) dérogatoires		☐
	Accompagner les élèves candidats à l'apprentissage et les encourager à entrer en contact avec les CFA.		☐
	Dans AFFT, s'assurer que chaque élève a des évaluations saisies.		☐
	Dans AFFT, pour les élèves effectuant des demandes de BNMA, saisir l'avis du chef d'établissement , sinon choisir l'occurrence "sans avis"	GASA - §5	☐
	Dans AFFT, s'assurer que pour chaque élève la décision d'orientation la plus favorable obtenue par l'élève est remontée du module orientation et dans le cas contraire, la (ou les) saisir manuellement.		☐
	Dans AFFT, s'assurer que chaque élève a des décisions d'orientation conformes aux vœux saisis. Le cas échéant, modifier les décisions ou modifier les vœux (Menu : "Saisie des vœux en établissement" > "Liste des élèves en non-conformité vœux et décision d'orientation")		☐
	Dans AFFT, s'assurer que chaque élève candidat à une 2 ^{de} GT a une zone géographique conforme saisie. Sinon, la saisir.		☐
	Dans AFFT, pour les élèves candidats à une 2 ^{de} GT publique, domiciliés sur un district de multi-sectorisation, vérifier qu'ils ont formulé des vœux sur l'ensemble des lycées de secteur . Si ce n'est pas le cas, saisir les vœux manquants pour eux dans l'ordre indiqué sur l'arrêté de sectorisation.	GASA - §5.6 Sites des DSDEN	☐
	Pour les élèves formulant des vœux hors académie : Consulter les informations relatives aux procédures d'affectation de ces académies via Affelmap (Menu AFFT: "Calendrier des académies").		☐
	Pour les élèves formulant des vœux hors académie : Demander un accès en saisie simplifiée à AFFT dans ces académies (Menu AFFT: "Calendrier des académies") puis créer sa fiche identification et saisir les vœux, zone géographique, évaluations, décisions d'orientation, ...	GASA - §5.6 et 5.7	☐
	Faire un audit et vérifier la validité des saisies dans AFFT. Menus : "Saisie des vœux en établissement" > "Liste des élèves dont la saisie est incomplète" et "Validation chef d'établissement"	GASA - §6	☐
	Pour les familles qui n'utilisent pas le SLA, éditer les bordereaux de saisie des vœux en 2 exemplaires et les faire signer par les représentants légaux. En conserver une copie (Menu : "Saisie des vœux" > "Impression fiches élèves")	GASA - §7	☐
Jeudi 11 et Vendredi 12 juin	Suite aux commissions d'appel , modifier éventuellement les décisions d'orientation dans AFFT et/ou les vœux saisis après en avoir informé la famille.	GASA - §5.8	☐

Calendrier	Action	Ressources	
Pendant la pré-affectation (sécurisation)			
Lundi 15 juin 8h	Vérifier le statut des élèves de 3 ^e , candidatant en 1 ^{re} année de la voie professionnelle publique, dans le menu « Saisie des vœux en établissement – Résultats de la sécurisation des vœux ». Le cas échéant si l'élève est non sécurisé (et n'a pas fait de vœu en 2 ^{de} GT où il est assuré d'une affectation), inviter ces élèves et leur famille à ajouter des vœux.	GPA – p. 14 GASA - §7	☐
Entre le 15 juin 8h et le mardi 16 juin à 19h	Saisie de vœux supplémentaires pour les élèves de 3^e non sécurisés (en ne modifiant pas les vœux déjà formulés). Menu :« Saisie des vœux en établissement – Saisie des vœux »		☐
A transmettre / à saisir			
Avant le 28 avril	Instruire et transmettre les dossiers, via Colibris, pour la commission académique handicap-médicale pré-PAM (EN et agri)	Circulaire du 18 décembre 2025	☐
Avant le 13 mai	Instruire et transmettre les dossiers des élèves candidats dans les formations des métiers de la sécurité	Annexe 5	☐
Avant le 21 mai	Instruire et transmettre les dossiers des candidats en 2GT avec l'option Création Culture Design dans PassRL	Annexe 6	☐
	Instruire et transmettre les dossiers des candidats en 2GT STHR dans PassRL	Annexe 7	☐
	Instruire et transmettre les dossiers des candidats dans les formations en conduite routière (CAP et 2 ^{de} pro) dans PassRL	Annexe 8	☐
	Instruire et transmettre les dossiers des candidats dans les formation 1 an scolaire + apprentissage aux LP et GRETA	Annexes 9	☐
	Instruire et transmettre les dossiers des candidats en 2 ^{nde} pro CIEL au lycée J. Brel à Vénissieux dans PassRL	Annexe 10	☐
Avant le 26 Mai	Pour les élèves qui déménagent , transmettre aux DSDEN de destination les justificatifs pour saisie des bonus académiques.	GPA p. 41 GASA - §5.6	☐
Avant le 4 juin	Faire remonter en DSDEN la liste des élèves boursiers scolarisés en 3 ^e Prépa Métiers afin que leur soit attribué un bonus.		☐
	Transmettre aux DSDEN, via l'application Transmission, les listes d'élèves demandant une bonification pour enseignement optionnel rare en 2GT : LVC Hébreu et Russe.	Annexe 24	☐
Edition des notifications			
Avant le 18 juin	Dans AFFT, mettre à jour les consignes du chef d'établissement d'origine. Menu : "Diffusion des résultats" > "Consignes" > "Consignes du chef d'établissement d'origine". (Exemple indiquer la date de fin de validité de la notification d'affectation, et les démarches pour les élèves sans affectation)	GASA - §8	☐
Mardi 30 juin à 9h	Editer et transmettre aux représentants légaux les " Résultats de l'affectation " (Menu : "Diffusion des résultats" > "Edition des notifications" > "Résultats de l'affectation")		☐

Calendrier	Action	Ressources	
Suivi des non affectés			
Du 7 au 9 juillet (TS1) du 25 au 27 août (TS2) du 7 au 9 septembre (TS3) et du 21 au 23 septembre (TS4)	Recenser les élèves non affectés et les convoquer avec leur famille pour le tour suivant (Menu AFFT : "Listes et statistiques" > "Liste des non-affectés par établissement d'origine"). Les accompagner en mobilisant les places déclarées vacantes dans APV : https://portail.in.ac-lyon.fr/places-vacantes/	GASA - §10	☐
Du 7 au 9 juillet (TS1) du 25 au 27 août (TS2) du 7 au 9 septembre (TS3) et du 21 au 23 septembre (TS4)	Saisie des vœux des élèves dans AFFT. Menu "Saisie des vœux en établissement" > "saisie des vœux". Compléter et vérifier les onglets "Identification", "saisie des vœux" et "saisie des évaluations".	GASA - §10	☐
9 juillet (TS1) 27 août (TS2) 9 septembre (TS3) 23 septembre (TS4)	Editer et transmettre aux représentants légaux les " Résultats de l'affectation " (Menu : "Diffusion des résultats" > "Edition des notifications" > "Résultats de l'affectation")	GASA - §8	☐

Vadémécum Campagne d'affectation – Post-2^{de} (LEGT et LP hors 3^e prépa-métiers)

Lexique :

AFFT = Affelnet Lycée

APV = Affichage des places vacantes,

GPA = Guide des procédures d'affectation 2026

GASA = Guide d'aide à la saisie Affelnet (Annexe 18)

PP = Professeur principal,

SLA = Service en ligne affectation

TS1, TS2, TS3 et TS4 = Tour suivant 1, 2, 3 et 4

Calendrier	Action	Ressources	
En amont de la campagne d'affectation			
Avant le 27 mars	Mettre à jour les fiches élèves dans Siècle (bourses, responsables légaux, adresses, etc.)		☐
Avant mi- avril	Diffuser auprès des PP et des élèves les calendriers : - des recrutements particuliers : sections binationales, internationales, STHR, S2TMD, Sections sportives, Métiers de la sécurité, STD2A, etc... - des candidatures parcours fléchés pour les candidats à des réorientations. - des candidatures en 1^{re} générale avec changement d'établissement pour suivre un enseignement de spécialité rare	GPA p. 32 à 35 et 45 Annexes 3, 11, 12, 13, 14, 15 et 16	☐
	Constituer et transmettre les dossiers pour les commissions Pré-PAM (handicap-médical, EANA, Internat de la réussite, etc.)	Circulaire du 18 décembre 2025	☐
Début mai	Transmettre les demandes d'entrée dans l'enseignement agricole à la DRAAF pour les publics à profils particuliers (DARFI, EANA, avec dossier MDPH, ULIS, etc...)	GPA § 10 Annexe 36	☐
Fiche préparatoires à la saisie Affelnet			
Début avril	Réceptionner les fiches préparatoires à la saisie Affelnet pré-remplies depuis l'"Espace établissement" dans Ideal	GASA - § 5.3.4	☐
	Vérifier les informations sur les fiches pré-remplies		☐
	Distribuer les fiches préparatoires à la saisie Affelnet accompagnées de la notice explicative	Annexe 28	☐
	Vérifier les fiches récupérées et faire corriger les vœux non conformes aux décisions d'orientation.	GASA - § 5.5	☐
Intégration des évaluations			
Avant le 5 juin	Pour les élèves faisant des vœux en 1 ^{re} (hors 1 ^{re} générale) saisir manuellement, dans AFFT, les <u>moyennes annuelles des notes</u> .	GASA - § 5.4.3	☐
Avant la fin de saisie des tours suivants	Pour les élèves postulant aux tours suivants sur des formations du palier 3 ^e , si ce n'est pas déjà fait, il convient de saisir manuellement, dans AFFT, les <u>moyennes annuelles des notes</u>	GASA - § 5.4.3	☐

Calendrier	Action	Ressources	
Saisie des vœux			
Entre le 4 mai et le 5 juin, 12h	Saisie des vœux des élèves dans AFFT. Menu "Saisie des vœux en établissement" > "saisie des vœux". Compléter et vérifier les onglets "Identification", "saisie des vœux" et "saisie des évaluations".	GASA - §5	☐
	Accompagner les élèves candidats à l'apprentissage et les encourager à prendre contact avec les CFA.		☐
	Dans AFFT, s'assurer que chaque élève a des évaluations saisies.		☐
	Dans AFFT, s'assurer que chaque élève a une décision d'orientation conforme aux vœux saisis (sauf pour les demandes en voie professionnelle). Le cas échéant, modifier la décision ou modifier les vœux (Menu : "Saisie des vœux en établissement" > "Liste des élèves en non-conformité vœux et décision d'orientation").		☐
	Dans AFFT, pour les élèves montants de 2 ^{de} Pro familles de métiers, saisir l' avis du chef d'établissement quand plusieurs formations d'une famille existent dans l'établissement et que les flux varient d'un bac à l'autre, sinon choisir l'occurrence "sans avis"	GPA – p. 28 à 30 GASA - §5.3.5.	☐
	Dans AFFT, pour les élèves effectuant des demandes de 1 ^{re} pro passerelle saisir l' avis du chef d'établissement sinon choisir l'occurrence "sans avis"		☐
	Pour les élèves formulant des vœux hors académie : Consulter les informations relatives aux procédures d'affectation de ces académies via Affelmap (Menu AFFT: "Calendrier des académies").	GASA - §5.7	☐
	Pour les élèves formulant des vœux hors académie : Demander un accès en saisie simplifiée à AFFT dans ces académies (Menu AFFT: "Calendrier des académies") et saisir les vœux	GASA - §5.7	☐
Avant le 5 juin, 12h	Faire un audit et vérifier la validité des saisies dans AFFT. Menus : "Saisie des vœux en établissement" > " Liste des élèves dont la saisie est incomplète" et "Validation chef d'établissement"	GASA- §6.	☐
	Editer les bordereaux de saisie des vœux en 2 exemplaires et les faire signer par les représentants légaux. En conserver une copie (Menu : "Saisie des vœux" > "Impression fiches élèves")	GASA - §5.3.4	☐
Jeudi 11 et vendredi 12 juin	Suite aux commissions d'appel , modifier éventuellement les décisions d'orientation dans AFFT ou les vœux saisies.	GASA - §5.8	☐
Pendant la pré-affectation (sécurisation)			
Lundi 15 juin 8h	Vérifier le statut des élèves de 2 ^{de} GT, candidatant en 1 ^{re} technologique publique dans le menu « Saisie des vœux en établissement – Résultats de la sécurisation des vœux ». Le cas échéant, si des élèves sont non sécurisés, inviter les élèves et leur famille à ajouter des vœux.	GPA – p. 14 GASA - §7	☐
Lundi 15 juin 8h – mardi 16 juin 19h	Saisie de vœux supplémentaires pour les élèves de 2GT non sécurisés (en ne modifiant pas les vœux déjà formulés). Menu :« Saisie des vœux en établissement – Saisie des vœux »		☐

Calendrier	Action	Ressources	
A transmettre / à saisir			
Jusqu'au 28 avril	Instruire et transmettre les dossiers, via Colibris, pour la commission académique handicap-médicale pré-PAM	Circulaire du 18 décembre 2025	☐
Jusqu'au 21 mai	Instruire les dossiers de 1^{re} générale avec changement d'établissement pour suivre un enseignement de spécialité rare sur PassRL ("ARENA" > "Scolarité du 2nd degré" > "Applications locales de gestion du 2nd degré" > "Plateforme dématérialisée PassRL")	GPA - p. 22-24 Annexes 16 et 25	☐
	Instruire les dossiers de demande de 1^{re} STD2A . (Dossier à envoyer par courrier aux établissements visés)	Annexe 14	☐
	Instruire les dossiers de demande de 1^{re} STHR (Dossier à envoyer par mail au lycée Rabelais)	Annexe 15	☐
	Instruire les dossiers de 1^{re} professionnelle parcours fléchés sur PassRL ("ARENA" > "Scolarité du 2nd degré" > "Applications locales de gestion du 2nd degré" > "Plateforme dématérialisée PassRL")	Annexes 11, 12, 13 et 25	☐
Avant le 5 juin 12h ou aux réouvertures les 11 et 12 juin, puis 15 et 16 juin	Informar les familles des retours des établissements d'accueil pour les demandes de 1^{re} générale avec changement d'établissement pour suivre un enseignement de spécialité rare . Si l'avis est défavorable proposer de retirer le vœu	GPA - p. 22-24	☐
Avant le 26 mai	Pour les élèves qui déménagent , transmettre aux DSDEN de destination les justificatifs.	GPA p. 41 GASA - §5.6.	☐
Avant le 5 juin	Dans AFFT, pour les élèves souhaitant changer d'établissement et postuler en 1 ^{re} générale sur le lycée public correspondant à leur sectorisation de 2 ^{de} GT, s'assurer que le bon « Code zone géographique » est saisi.	GASA - §5.6.	☐
Etablissement d'accueil			
Jusqu'au 26 mai	Faire remonter en DSDEN, via Transmission, les listes des élèves éligibles à une section sportive scolaire	Annexe 24	☐
Jusqu'au 2 juin 18h	Déposer dans PassRL les avis sur les candidatures de 1^{re} Générale avec changement d'établissement pour suivre un enseignement de spécialité rare ("ARENA" > "Scolarité du 2nd degré" > "Applications locales de gestion du 2nd degré" > "Plateforme dématérialisée PassRL").	GPA – p. 22-24 Annexe 16 et 25	☐
Jusqu'au 4 juin	Faire remonter en DSDEN, via Transmission, les décisions des commissions hors PAM (sections binationales, etc.) et les décisions pour attribution de bonus (formations conduite routière, Métiers de la sécurité, etc...).	Annexe 24	☐
Jusqu'au 2 juin 18h	Déposer dans PassRL les avis sur les candidatures de 2 ^{de} GT option Création et culture design	Annexe 25	☐
	Déposer dans PassRL les avis sur les candidatures de 1 ^{re} pro parcours fléchés dans l'établissement ("ARENA" > "Scolarité du 2nd degré" > "Applications locales de gestion du 2nd degré" > "Plateforme dématérialisée PassRL").		☐
du 5 juin 14h au 9 juin 12h	Réaliser le travail en commission : saisir les décisions des commissions pour les établissements privés et les formations publiques à recrutement particulier (1 ^{re} SDT2A, etc...)	Annexe 26	☐
Avant le 18 juin	Mettre à jour les consignes du chef d'établissement qui apparaîtront dans les notifications (Menu « Diffusion des résultats » > « Consignes »)	GASA - §8	☐
Mardi 30 juin à 9h	Editer et transmettre aux représentants légaux les "Résultats de l'affectation" (Menu : "Diffusion des résultats" > "Edition des notifications" > "Résultats de l'affectation")		☐

Calendrier	Action	Ressources	
Suivi des non affectés			
Du 3 au 7 juillet, 10h (TS1) du 24 au 25 août, 10h (TS2) du 3 au 7 septembre, 10h (TS3) du 16 au 21 septembre, 10h (TS4)	Déclarer les places vacantes dans la voie professionnelle, en 2 ^{de} GT et/ou en 1 ^{re} technologique de l'établissement. (menu Affelnet « Gestion des tours suivants » > « Déclaration des places vacantes »)	GASA - §10	☐
Du 7 au 9 juillet (TS1) du 25 au 27 août (TS2) du 7 au 9 septembre (TS3) et du 21 au 23 septembre (TS4)	Recenser les élèves non affectés et les convoquer avec leur famille pour le tour suivant (Menu AFFT : "Listes et statistiques" > "Liste des non-affectés par établissement d'origine"). Les accompagner en mobilisant les places déclarées vacantes dans APV : https://portail.in.ac-lyon.fr/places-vacantes/	GASA - §10	☐
Du 7 au 9 juillet (TS1) du 25 au 27 août (TS2) du 7 au 9 septembre (TS3) et du 21 au 23 septembre (TS4)	Saisie des vœux des élèves dans AFFT. Menu "Saisie des vœux en établissement" > "saisie des vœux". Compléter et vérifier les onglets "Identification", "saisie des vœux" et "saisie des évaluations".	GASA - §10	☐
9 juillet (TS1) 27 août (TS2) 9 septembre (TS3) 23 septembre (TS4)	Editer et transmettre aux représentants légaux les " Résultats de l'affectation " (Menu : "Diffusion des résultats" > "Edition des notifications" > "Résultats de l'affectation")	GASA - §8	☐

NOTE TECHNIQUE RELATIVE À L'ADMISSION EN INTERNAT DE LYCÉE et places préemptées

En 2^{de} générale et technologique (générique), en 1^{re} générale, en 1^{re} technologique
En première année de la voie professionnelle et en 1^{re} professionnelle

Rentrée scolaire 2027

En complément du courrier de madame la rectrice du 31 janvier 2026, relatif à la campagne de recrutement en internat – année scolaire 2026-2027, cette note technique a pour objectifs de préciser les procédures d'admission et le calendrier des opérations.

Les places préemptées pour l'année scolaire 2026-2027 ont été définies selon un processus de concertation entre les chefs d'établissement et l'inspecteur d'information et d'orientation de chaque DSDEN. Parmi celles-ci, les places préemptées et les places disponibles dans le cadre des internats labellisés Excellence dont les critères ont été arrêtés dans le cahier des charges ayant conduit aux labellisations.

L'inscription au lycée est subordonnée à l'inscription à l'internat.

Dans l'enseignement professionnel, la proposition d'admission sur une place préemptée ou en internat labellisé est subordonnée à l'affectation de l'élève dans le cadre de la procédure AFFELNET Lycée.

Pour l'enseignement général et technologique, la proposition d'admission sur une place préemptée pourra être associée à une bonification dans l'application AFFELNET Lycée lorsqu'il y a concordance entre la proposition de la commission et le vœu formulé par les responsables légaux.

1. Public concerné

Sont concernés par cette procédure académique, les élèves ne disposant pas chez eux et dans leur environnement proche des conditions favorables à leur poursuite d'études. Ces élèves sont identifiés comme susceptibles de tirer le meilleur profit de l'internat pour répondre à un besoin d'accompagnement scolaire et/ou de cadre structuré favorable. Un travail de concertation au sein d'une équipe pluri-catégorielle (CPE, PsyEN, assistant social, enseignant, chef d'établissement, ...) est essentiel afin d'examiner collégialement l'opportunité de la constitution d'un dossier dans le cadre de cette procédure spécifique. La famille est associée en amont.

2. Gestion des candidatures

L'examen des demandes est subordonné à l'étude de critères sociaux (évaluation sociale complétée par les assistants sociaux scolaires) et des critères pédagogiques (dossier d'intention complété par le chef d'établissement) arrêtés au niveau académique.

Hors entrée en lycée professionnel, un avis favorable de la commission ouvre droit à une bonification dans AFFELNET dès lors que le vœu final est en adéquation avec l'avis de la commission. Par ailleurs, afin que le coût de l'internat ne constitue pas un frein pour ces élèves, l'académie de Lyon mobilise le fond social au profit des boursiers (taux de bourse entre 3 et 6 pour les lycéens boursiers).

3. Calendrier et opérations

La campagne d'intention a lieu lors de la phase d'élaboration du dossier par le chef d'établissement d'origine, les équipes, l'élève et les responsables légaux. Le dépôt de dossier est accessible à partir du portail IDEAL. Les dossiers complétés sont consultables et exploitables, dès leur dépôt, par les EPLE disposant d'un internat et les services académiques.

Les établissements d'origine ne doivent pas émettre plus de 5 dossiers comportant 2 critères très satisfaisants dans la rubrique avis circonstancié, visant un même EPLE d'accueil.

Dates	Opérations
Du lundi 23 mars au vendredi 24 avril	Dépôt des dossiers par les établissements d'origine
Du lundi 4 mai au lundi 18 mai	Formulation des avis par les établissements d'accueil Les chefs d'établissement d'accueil se positionnent sur les demandes formulées
Vendredi 22 mai	Commission
Mercredi 27 mai	Communication des avis auprès des élèves et de leurs représentants légaux

4. Commission académique

La campagne d'étude des dossiers est réalisée par une commission d'admission académique déclinée dans chaque département. Celle-ci est organisée dans chaque DSDEN, elle se compose de l'IA-DASEN du département, d'un IA-IPR EVS, d'un IEN-IO et d'un CT du service social. Elle s'appuie sur la participation des chefs d'établissement directement concernés par un éventuel accueil. Ces derniers auront préalablement pris connaissance des dossiers les concernant et émis un premier avis (CF. données en ligne).

5. Admission des élèves et transmission des avis

Après diffusion des avis de la commission par les établissements d'origine, les responsables légaux pourront demander à modifier leurs vœux avant la fermeture d'Affelnet Lycée le vendredi 5 juin à 12h.

La concordance entre la proposition émise par la commission et le vœu saisi dans Affelnet Lycée est nécessaire quelle que soit la voie d'orientation envisagée.

En seconde générale et technologique :

- La bonification sera effective uniquement sur un vœu générique. Cette bonification favorise l'affectation sur le vœu envisagé mais ne la garantit pas.
- Il est indispensable de sécuriser l'affectation par un vœu sur le(s) lycée(s) de secteur.
- Les sections internationales et binationales des trois départements ainsi que les sections sport-Etudes ne sont pas éligibles.

En première générale et technologique :

- La bonification sera effective sauf pour certaines formations ;
- Sont exclues de toute bonification :
 - 1^{re} générale option : art du cirque, Vaulx-en-Velin
 - 1^{re} STD2A : La Martinière Diderot Lyon, Jean-Paul Sartre Bron, Jean Monnet St Etienne et Arbez Carme Bellignat
 - 1^{re} STHR : Rabelais Dardilly ;
 - 1^{re} S2TMD : St Exupéry, Lyon ;

- Les sections internationales et binationales des trois départements ainsi que les sections sport-Etudes.

Il est à noter qu’Affelnet Lycée n’est pas utilisé pour l’accès en classe de terminale et donc aucun dossier de ce type n’est géré par ladite procédure.

En voie professionnelle :

- L’admission sur une place préemptée en internat est subordonnée à l’affectation sur le vœu formulé dans AFFELNET Lycée
- Il est conseillé, **pour sécuriser l’affectation, d’émettre plusieurs vœux.**

6. Inscription des élèves

A la lumière des résultats de l’affectation du mardi 30 juin 2026 et de l’avis de la commission, chaque chef d’établissement réalisera les inscriptions des élèves internes.

Places en internat RS 26

Dpt	UAI	Type	Nom de l'établissement	Commune	Places	Précisions
AIN	0010001W	LP LYC METIER	ALEXANDRE BERARD	AMBERIEU EN BUGEY	3	
AIN	0010006B	LPO LYC METIER	SAINT-EXUPERY	VALSERHONE	5	2 Filles/ 3 Garçon
AIN	0010010F	LGT	DU BUGEY	BELLEY CEDEX	4	2 Filles/ 2 Garçons
AIN	0010013J	LG	LALANDE	BOURG EN BRESSE CEDEX	3	2 Filles/ 1 Garçon
AIN	0010014K	LGT	EDGAR QUINET	BOURG EN BRESSE CEDEX	4	2 Filles/ 2 Garçons
AIN	0010016M	LPO	JOSEPH-MARIE CARRIAT	BOURG EN BRESSE CEDEX	3	1 Fille/ 2 Garçons
AIN	0010020S	LP LYC METIER	GEORGES CHARPAK	CHATILLON SUR CHALARONNE	5	2 Filles/ 3 Garçons
AIN	0010021T	LP LYC METIER	MARCELLE PARDE	BOURG EN BRESSE CEDEX	2	Filles
AIN	0010032E	LPO	XAVIER BICHAT	NANTUA	5	3 Filles/ 2 Garçons
AIN	0010966V	EREA	PHILIBERT COMMERSON	BOURG EN BRESSE	5	2 Filles/ 3 Garçons
AIN	0011118K	LP LYC METIER	GABRIEL VOISIN	BOURG EN BRESSE CEDEX	4	2 Filles/ 2 Garçons
AIN	0011119L	LPO LYC METIER	ARBEZ CARME	BELLIGNAT	5	Garçons
LOIRE	0421691K	LP LYC METIER	PIERRE DESGRANGES	ANDREZIEUX BOUTHEON CEDEX	2	1 Fille/ 1 Garçon
LOIRE	0421976V	LGT	FRANCOIS MAURIAC-FOREZ	ANDREZIEUX BOUTHEON CEDEX	2	
LOIRE	0422180S	SEP	LPO JEREMIE DE LA RUE	CHARLIEU	1	1 Garçon
LOIRE	0420008F	LPO	JEREMIE DE LA RUE	CHARLIEU	1	
LOIRE	0420073B	LP	JACOB HOLTZER	FIRMINY CEDEX	2	Garçons
LOIRE	0420014M	LGT	JACOB HOLTZER	FIRMINY CEDEX	2	Filles
LOIRE	0420074C	LP	ALBERT CAMUS	FIRMINY CEDEX	3	Filles
LOIRE	0421489R	LP LYC METIER	ETIENNE LEGRAND	LE COTEAU CEDEX	4	2 Filles / 2 Garçons
LOIRE	0420075D	LP	BEAUREGARD	MONTBRISON CEDEX	3	
LOIRE	0420018S	LGT	BEAUREGARD	MONTBRISON CEDEX	2	
LOIRE	0420021V	LP LYC METIER	PIERRE COTON	NERONDE	2	
LOIRE	0420076E	LP	CARNOT	ROANNE CEDEX	2	
LOIRE	0420034J	LGT	CARNOT	ROANNE CEDEX	3	
LOIRE	0420077F	LP	ALBERT THOMAS	ROANNE CEDEX	1	Fille
LOIRE	0420033H	LGT	ALBERT THOMAS	ROANNE CEDEX	1	Fille
LOIRE	0420031F	LG	JEAN PUY	ROANNE CEDEX	11	
LOIRE	0421608V	EREA	NELSON MANDELA	SORBIERS	3	
LOIRE	0420078G	LP LYC METIER	CLAUDE LEBOIS	ST CHAMOND CEDEX	2	Garçons
LOIRE	0420040R	LGT LYC METIER	CLAUDE LEBOIS	ST CHAMOND CEDEX	2	Filles
LOIRE	0421736J	LP LYC METIER	HOTELIER Les petites Bruyères	ST CHAMOND CEDEX	4	

Dpt	UAI	Type	Nom de l'établissement	Commune	Places	Précisions
LOIRE	0420079H	LP	ETIENNE MIMARD	ST ETIENNE CEDEX 1	2	
LOIRE	0420046X	LGT	ETIENNE MIMARD	ST ETIENNE CEDEX 1	2	
LOIRE	0420042T	LGT	HONORE D'URFE	ST ETIENNE CEDEX 1	4	2 Filles/ 2 Garçons
LOIRE	0420958N	LP LYC METIER	BENOIT FOURNEYRON	ST ETIENNE CEDEX 2	5	2 Filles/ 3 Garçons
LOIRE	0420043U	LGT	JEAN MONNET	ST ETIENNE CEDEX 2	2	
LOIRE	0420065T	LP LYC METIER	DU HAUT FOREZ	VERRIERES EN FOREZ	3	2 Filles/ 1 Garçon
RHONE	0693734J	LPO	AIGUERANDE	BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS	15	
RHONE	0690010L	LP LYC METIER	TONY GARNIER	BRON CEDEX	5	
RHONE	0690105P	LP LYC METIER	EMILE BEJUIT (AUTOMOBILE)	BRON CEDEX	5	
RHONE	0693504J	LPO	FRANCOIS RABELAIS	DARDILLY CEDEX	5	
RHONE	0690003D	LP LYC METIER	BARTHELEMY THIMONNIER	L ARBRESLE	5	
RHONE	0690037R	LGT	LA MARTINIERE DIDEROT	LYON CEDEX 01	5	
RHONE	0690028F	LGT	SAINT JUST	LYON	5	
RHONE	0690128P	LPO LYC METIER	EDOUARD BRANLY	LYON CEDEX 05	5	
RHONE	0690026D	LG	DU PARC	LYON CEDEX 06	15	
RHONE	0690040U	LPO LYC METIER	HECTOR GUIMARD	LYON CEDEX 07	2	
RHONE	0690035N	LGT	AUGUSTE ET LOUIS LUMIERE	LYON CEDEX 08	2	
RHONE	0690092A	LP LYC METIER	DU 1ER FILM	LYON	3	
RHONE	0692866R	LGT	LA MARTINIERE MONPLAISIR	LYON CEDEX 08	5	
RHONE	0690038S	LGT	LA MARTINIERE DUCHERE	LYON CEDEX 09	2	
RHONE	0690082P	LGT	JEAN PERRIN	LYON CEDEX 09	12	
RHONE	0691626T	LP LYC METIER	GEORGES LAMARQUE	RILLIEUX LA PAPE CEDEX	2	
RHONE	0692517L	LPO	CAMUS-SERMENAZ	RILLIEUX LA PAPE	2	
RHONE	0693654X	LGT	RENE DESCARTES	ST GENIS LAVAL	2	
RHONE	0690085T	LPO	RENE CASSIN	TARARE CEDEX	10	
RHONE	0693566B	LPO	FRANCOIS MANSART	THIZY LES BOURGS	2	
RHONE	0693619J	LGT	ROBERT DOISNEAU	VAULX EN VELIN CEDEX	2	
RHONE	0690097F	LPO LYC METIER	CLAUDE BERNARD	VILLEFRANCHE SUR SAONE	2	
RHONE	0691644M	LPO	LOUIS ARMAND	VILLEFRANCHE SUR SAONE	2	
RHONE	0692390Y	EREA	CITE SCOLAIRE RENE PELLET	VILLEURBANNE CEDEX	2	
RHONE	0690103M	LPO LYC METIER	FREDERIC FAYS	VILLEURBANNE CEDEX	12	

GUIDE UTILISATEUR

RENTREE 2026

Internat d'excellence ou places préemptées

Le présent document constitue une aide dans l'utilisation de l'application en ligne permettant la constitution et le traitement des dossiers d'intention dans le cadre de la préparation de la rentrée 2026.

Il fait référence à la note technique relative à l'admission en internat de lycée et places préemptées joint au Guide des procédures d'affectation en Lycée – campagne 2026, en annexe 22.

SE CONNECTER A L'APPLICATION

Vous utiliserez de préférence le navigateur internet Mozilla **Firefox**, Microsoft Edge, Google Chrome ou autre). La connexion au site est **nominative** grâce à votre identifiant numérique académique (identifiant et mot de passe de messagerie).

Les accès sont autorisés à l'adresse suivante :

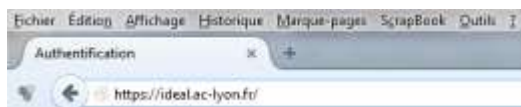
<https://ideal.ac-lyon.fr>

Mode opératoire :

1. **Ouvrir** de préférence le navigateur internet **Firefox**



2. **Saisir l'adresse** du portail dans la zone de saisie de l'adresse et **valider**.



3. **Saisir** votre identifiant numérique académique et votre mot de passe puis cliquer sur le bouton « **Se connecter** ».

ACADÉMIE DE LYON
Accès aux applications de l'académie de Lyon

Je me connecte avec mon OTP

Se connecter par OTP

OU

Je me connecte avec mon mot de passe

Identifiant académique ou adresse mail

[Identifiant perdu ?](#)

Je me connecte avec mon mot de passe [Afficher](#)

Mot de passe perdu ?

Se connecter

Cliquez sur ce lien si vous n'arrivez plus à vous connecter suite à la campagne de changement de mot de passe

4. La page d'accueil du portail intranet « **IDÉAL** » s'affiche. Cliquer à gauche sur le signe de la navigation.



5. Cliquer sur le bouton « **ARENA** » dans le menu des services dans la colonne de gauche.



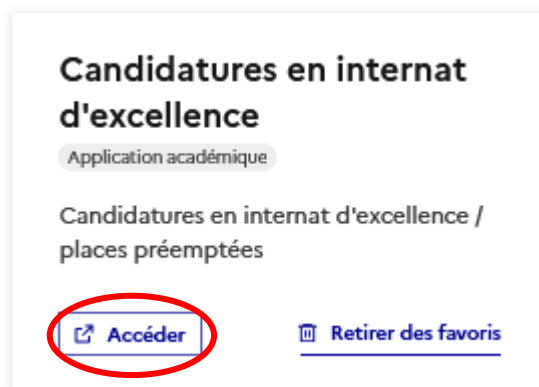
6. Dans « **Mes applications par domaine** » aller dans « **Ressources et outils** » et cliquer sur « **indicateurs** »



7. Dans la rubrique (à droite) :

« **Candidatures en internat d'excellence/places préemptées** »

Cliquer sur : « **Accéder** »



UTILISER L'APPLICATION

Rappel important :

Le dépôt d'un dossier d'intention ne concerne pas l'ensemble des demandes d'internat généralement répondant à un critère géographique d'éloignement mais s'inscrit dans la construction d'une réponse adaptée à **un besoin spécifique d'accompagnement scolaire ou à la nécessité de trouver un cadre structuré favorable à la poursuite des études.**

On distinguera différentes phases appelées « campagne » correspondant à différents modes d'action :

- La **campagne d'intention** correspond à la phase d'élaboration du dossier par le chef d'établissement où l'élève est actuellement scolarisé – appelé établissement d'origine - et ce, à partir d'une démarche conjointe du chef d'établissement et de son équipe, de l'élève et de sa famille ;
- La **campagne d'avis** permet aux chefs d'établissement potentiels offrant l'internat de se positionner par rapport aux demandes formulées qui impliquent leur établissement / leur internat
- La **campagne d'étude des dossiers** s'appuie sur le travail de la commission qui étudiera les dossiers ;
- La **campagne de communication des résultats** au service d'une formulation adaptée des vœux d'affectation pouvant le cas échéant générer l'attribution d'un bonus dans le cadre de la procédure AFFELNET.

Le présent document concerne les seules campagnes d'intention et d'avis pour lesquelles les établissements sont directement concernés.

Aide technique relative à l'application :

- Par téléphone (Guichet unique) du lundi au vendredi de 7:45 à 17:30 au **04 72 80 64 88**
- par courriel à l'adresse assistance@ac-lyon.fr.

1 – CAMPAGNE D'INTENTION

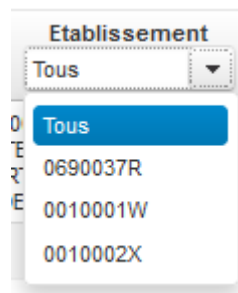
→ Echéance : du lundi 23 mars au vendredi 24 avril 2026

→ Déroulement de la constitution du dossier.

L'entrée dans l'application vous conduit à la page d'accueil. Vous devez cliquer sur l'option « **Liste des demandes pour vos élèves** » dans le menu en haut.



Vous pouvez vérifier que les codes de vos établissements apparaissent dans la liste figurant en entête de la première colonne.



Il vous appartient de renseigner les dossiers des élèves candidats.

Pour cela, cliquez sur le lien « Rechercher un élève dans la Base Élève » ce qui vous permet d'entrer le début du NOM de l'élève. La recherche s'effectue automatiquement dans la BEE (banque des élèves inscrits) ; vous cochez l'élève à sélectionner puis vous fermez avec la croix.



Pour le renseignement du dossier, vous utilisez la colonne à droite du tableau de synthèse « Actions sur le dossier » avec les symboles classiques

- Le crayon qui vous permet d'entrer des informations
- La corbeille qui vous permet de supprimer le dossier
- L'affiche PDF qui vous permet de consulter l'ensemble des informations du dossier sous la forme d'un fichier PDF imprimable.
- Vous avez également la possibilité de générer un document « Excel » reprenant l'ensemble des dossiers filtrés.

Le dossier s'articule autour de quatre onglets qui intègrent pour chacun d'entre eux des sous-menus matérialisés par des « + » et des petits crayons.

A chaque étape, il est nécessaire d'enregistrer pour compléter le dossier. Il vous revient de compléter précisément l'ensemble des rubriques. La qualité du dossier dépend des renseignements collectés.

A - Renseignements administratifs

Les renseignements administratifs ne sont pas modifiables

Cliquer sur le + pour ajouter un responsable

Cliquer sur le crayon pour modifier un responsable

Cliquer sur la croix pour supprimer un responsable

Renseigner les informations complémentaires (ou laisser vide) et cliquer sur « Enregistrer »

B - Intention

Demande n° 2018

Intention

Quelle formation souhaite-t-il, pour l'année prochaine ? 2nde générale et technologique

Détail de la formation

La liste des vœux

Vœu 1 0010010F – LYCEE DU BUGEY (BELLEY)

Vœu 2 0092037R - LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LA MARTINIERE DIDEROT (LYON CEDEX 01)

Vœu 3 —

C - Renseignements éducatifs et scolaires

Renseignements éducatifs et scolaires

A quel niveau ses résultats situent-ils l'élève ? ☐ Excellent ☐ Très bon ☐ Bon ☐ Assez bon

Quelles sont les disciplines dans lesquelles l'élève...

1) réussit

2) connaît des difficultés

L'élève pratique-t-il un sport ou une activité culturelle ?

Si oui, indiquez laquelle.

Aptitude à la réussite

Sens du collectif ☐ Très grande ☐ Grande ☐ Moyenne

Comportement compatible avec les règles de vie en collectivité, notamment la vie en internat ☐ Très grande ☐ Grande ☐ Moyenne

Motivation à intégrer un internat ☐ Très grande ☐ Grande ☐ Moyenne

Participation ☐ Très grande ☐ Grande ☐ Moyenne

Résultats scolaires ☐ Très grande ☐ Grande ☐ Moyenne

Potentiel de développement

Méthodes de travail ☐ Très grande ☐ Grande ☐ Moyenne

Organisation du temps de travail ☐ Très grande ☐ Grande ☐ Moyenne

Construction d'un raisonnement ☐ Très grande ☐ Grande ☐ Moyenne

Maîtrise de l'écrit ☐ Très grande ☐ Grande ☐ Moyenne

Maîtrise de l'oral ☐ Très grande ☐ Grande ☐ Moyenne

Autonomie ☐ Très grande ☐ Grande ☐ Moyenne

En quoi l'internat constituerait-il une aide appropriée pour cet(elle) élève ?

Il vous est indispensable de joindre des pièces sous format PDF à savoir la copie des bulletins scolaires 2025 - 2026 :

Pièces-jointes

- [dummy-273k.pdf \(279794 octets\)](#) ✕

+ Charger un document ↗ Envoyer le fichier ⌂ Annuler

D - Avis circonstancié du chef de l'établissement d'origine.

Avis circonstancié de l'établissement d'origine

Critère principal à retenir ☐ scolaire ☐ social et familial ☐ les deux

Motivation et engagement de l'élève ☐ Très satisfaisants ☐ Satisfaisants ☐ Assez bons ☐ Insuffisants

Engagement de la famille (ou des représentants légaux) ☐ Très satisfaisants ☐ Satisfaisants ☐ Assez bons ☐ Insuffisants

Dossier social ☐ renseigné ☐ envoyé à l'IA DASEN

Des informations ont été communiquées à la famille en matière de conditions financières liées à l'internat (participation de la famille) et des possibilités d'aide : ☐

Commentaires

Enregistrer

L'étude en commission ne portera que sur les dossiers dûment renseignés sur les 4 champs et pour lesquels les bulletins de l'année en cours seront transmis.

2 – CAMPAGNE D'AVIS

→ Echéance : du lundi 4 mai au lundi 18 mai 2026

→ Accès à l'application (voir le début du document).

Seuls les chefs d'établissement disposant d'un internat sont concernés par cette campagne. Ils n'ont accès qu'aux seuls dossiers les concernant en vœu n° 1, 2 ou 3. Cet avis consultatif s'appuie sur leur connaissance de leur internat en termes de places disponibles, de contraintes d'accueil et du taux de pression sur l'établissement.

La formulation de cet avis constitue un élément important pour l'examen des dossiers. Il est par ailleurs rappelé que chaque établissement disposant d'un internat devra s'engager dans la prise en compte d'élèves issus de l'éducation prioritaire ou de contextes sociaux difficiles.

L'entrée dans l'application vous conduit à la page d'accueil. Vous devez cliquer sur l'option « **Liste des demandes pour vos internats** » dans le menu en haut.

Internat d'excellence

Liste des demandes de vos élèves Liste des demandes pour vos internats

Liste de demandes à gérer

Télécharger l'idei Synchroniser les listes

Nom de famille	Prénom	Date de naissance	Etablissement Tous	Rang du vœu	Formation souhaitée	Votre avis	Actions
XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	0010010F – LYCEE DU BUGEY (BELLEY)	vœu 1	2 nd e générale et technologique	L'offre d'accueil (nombre de places disponibles) : non L'implication de l'établissement dans la promotion de l'internat de la réussite : oui Le projet éducatif et pédagogique de l'internat : non Profil attendu de l'élève interne : oui Ce dossier doit-il être accompagné dans le cadre de l'affectation ? : non Commentaire : essai	
XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	860037R - LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LA MARITIMIERE DIDEROT (LYON CEDEX 01)	vœu 2	2 nd e générale et technologique	avis avis	

1 de 1 1 30

De la même façon, l'usage des « petits crayons » vous permet d'entrer dans le formulaire d'avis.

Avis circonstancié de l'internat

Cette demande est compatible avec
cocher pour oui ou laisser vide pour non

- ☐ L'offre d'accueil (nombre de places disponibles)
- ☒ L'implication de l'établissement dans la promotion de l'internat de la réussite
- ☐ Le projet éducatif et pédagogique de l'internat
- ☒ Profil attendu de l'élève interne
- ☐ Ce dossier doit-il être accompagné dans le cadre de l'affectation ?

Commentaire :

essai

Enregistrer Annuler

Remarque : A tout moment, l'établissement d'origine et ceux demandés peuvent consulter les données transmises dans le cadre de l'élaboration progressive du dossier. Les éventuelles modifications ne sont possibles que dans le cadre posé par les échéances de chacune des campagnes.

Liste pour traitement en DSDEN :

Élèves retenus et refusés dans une formation à recrutement particulier (remplir une fiche par formation ou section sportive)

À remplir par les établissements d'accueil (ou collège d'origine pour les LV) et à déposer dans Transmission, espace « Affectation - Listes pour traitement en DSDEN », avant le 26 mai pour les sections sportives ou le 4 juin 2026 pour les autres formations. Dans le cas d'une transmission par l'établissement d'origine (pour la continuité d'une langue rare), il n'y pas lieu de prononcer de « décision ».

Nom du lycée (ou collège pour LVA/LVB/LVC rares) :

Partie à compléter obligatoirement par l'établissement :

Code de l'offre de formation dans Affelnet (hors sections sportives ou LV de 2GT) :

ou sections sportives (préciser le sport concerné) :

ou LVA/LVB/LVC rare demandée (préciser la langue) :

Nom	Prénom	Date de naissance	Établissement d'origine	Décision : A = Admis R = Refusé	Pour les sportifs ou LV rares : formation et lycée demandés

[illegible]

GUIDE d'utilisation

de la plateforme dématérialisée PassRL

Présentation

La plateforme dématérialisée PassRL sera ouverte du 4 mai au 2 juin 2025 à 18h pour les établissements. Cet espace permet le traitement des dossiers de candidatures pour une entrée :

- En 2^{de} GT avec l'enseignement optionnel création et culture design ;
- En 2^{de} sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR) ;
- Dans les formations de la conduite routière ;
- Dans les formations des métiers de la sécurité ;
- En 1^{re} générale pour suivre un enseignement de spécialité rare (avec changement d'établissement) ;
- En 1^{re} professionnelle parcours fléchés ;
- En 2^{de} professionnelle métiers de la transition numérique et énergétique – CIEL à Vénissieux ;
- En 1^{re} année du Brevet Nationale des Métiers d'Arts Bijouterie ou Ébénisterie.

L'application servira de support dématérialisé entre l'établissement d'origine et les établissements publics visés de l'Éducation nationale. Les établissements y verseront leurs documents numérisés sous format PDF et y reporteront leurs avis ou décision.

ATTENTION : Toutes les candidatures déposées sur la plateforme PassRL doivent impérativement donner lieu à une saisie AFFELNET avant le 5 juin 2026 à 12h. Les vœux saisis ou modifiés lors des réouvertures d'AFFELNET Lycée, entre le jeudi 11 et le mardi 16 juin, sont susceptibles de ne pas être traités.

La plateforme dématérialisée PassRL est accessible aux établissements du réseau académique ARENA. Les chefs d'établissement peuvent déléguer leur droits d'accès à la plateforme à leurs collaborateurs. Ils pourront le faire via DELEG-CE.

Accès à l'application

Accès dans ARENA : Scolarité du 2nd degré/Applications locales de gestion de scolarité du 2nd degré/Plateforme dématérialisée PassRL

Si l'on ne dispose pas d'accès à ARENA (par exemple, un CFA, un établissement privé hors contrat ou un établissement hors académie), pour déposer des dossiers dans PassRL :

Il existe plusieurs cas de figure, selon la situation :

- Si l'établissement de scolarisation de l'élève est **situé dans l'académie de Lyon** : le dossier sera pris en charge par le CIO du secteur de l'établissement d'origine de l'élève.
- Si l'établissement de scolarisation de l'élève est **situé en dehors de l'académie de Lyon et possède une adresse mail de type ac-académie.fr** : l'établissement crée un compte dans PassRL via <https://passrl.public.ac-lyon.fr/candidature/>

Lors de la première connexion, cliquez en bas à gauche sur « s'inscrire ». L'établissement doit alors se créer un mot de passe **de 8 à 15 caractères avec au moins une minuscule, une majuscule, un chiffre et un caractère spécial parmi \$ @ % * = - _ !**

Ce compte sera ensuite validé par l'administration. Une fois le compte validé, l'établissement peut se connecter en cliquant sur « Login ». L'identifiant de connexion est l'adresse mail indiqué lors de la demande d'accès et le mot passe celui créé précédemment. L'établissement peut alors créer ses candidats dans PassRL, puis dépose le dossier des élèves dans l'espace PassRL comme présenté dans la procédure qui suit.

- Si l'établissement de scolarisation de l'élève est **situé en dehors de l'académie de Lyon et ne dispose pas d'adresse mail de type ac-académie.fr** : le dossier doit être envoyé au pôle Procédures d'orientation et d'affectation de la DRAIO de Lyon (saio-affectation@ac-lyon.fr) en respectant le calendrier du niveau concerné.

Calendrier PassRL :

- **4 mai** : Début du dépôt des dossiers par les établissements d'origine pour les autres formations
- **Mercredi 13 mai** : Date limite de dépôt des dossiers de recrutement dans les **formations des métiers de la sécurité** et pour **les 1^{res} années du BNMA Bijouterie ou Ebénisterie** par les établissements d'origine
- **Jeudi 21 mai à 18h** : Date limite de dépôt des dossiers par les établissements d'origine pour les autres formations
- **Mardi 2 juin à 18h** : Date limite d'instruction des dossiers par les établissements d'accueil
- **Mardi 30 juin à 9h** : Diffusion des résultats de l'affectation dans Affelnet Lycée

Dossiers concernés par l'application :

- **Pour une candidature en 1^{re} professionnelle parcours fléchés**

Les dossiers déposés dans PassRL, annexe 12 + bulletins doivent faire l'objet d'un vœu dans Affelnet Lycée pour être valides. Un candidat ne peut déposer que 2 demandes dans PassRL. Les places en 1^{re} professionnelle parcours fléchés sont réservées aux élèves originaires de l'académie ou qui emménagent à la rentrée 2026. La liste des établissements proposant des places fléchées ainsi que les publics concernés figurent à l'annexes 34. Au sein de cette procédure, l'établissement d'accueil doit obligatoirement formuler un avis (réservé ou favorable) quant à la candidature. L'avis formulé dans PassRL se traduit en bonus appliqué au barème. Ce bonus est saisi par l'administration dans Affelnet Lycée.

ATTENTION pour 2 formations les modalités varient :

- **En 1^{re} pro conducteur transport routier marchandises** la candidature est examinée sur la base de critères de motivation et d'acquis préalables (jeunes engagés en conduite grâce à la conduite accompagnée et ayant obtenu le code de la route). Le dossier est constitué de l'annexe 13 et des bulletins.
- **En 1^{re} professionnelle Métiers de la sécurité** le recrutement nécessite fréquemment un entretien. Le dossier, constitué de l'annexe 11 et des bulletins, doit être télé-versé dans PassRL **au plus tard le 13 mai**.

- **Pour une candidature en 1^{re} générale pour suivre un enseignement de spécialité rare (liste dans le « Guide des procédures académiques d'affectation en lycée 2026 » page 26)**

La démarche sur PassRL concerne les élèves souhaitant changer d'établissement pour suivre un enseignement de spécialité rare qui n'est pas proposé dans leur lycée de scolarisation. Le dossier complété (annexe 16 et bulletins) est déposé sur la plateforme PassRL par l'établissement d'origine.

Une seule candidature est possible. Pour être valide la candidature doit faire également l'objet d'un vœu dans Affelnet lycée avant le 5 juin à 12h.

L'établissement d'accueil étudie les dossiers et reporte directement sur la plateforme PassRL un avis (réservé ou favorable) pour chaque candidature reçue, au plus tard le mardi 2 juin 2026 à 18h. La candidature est examinée sur la base de critères de priorité et d'éléments pédagogiques.

L'établissement d'origine prend connaissance de l'avis, en informe les familles et :

- Si l'avis est défavorable : il propose systématiquement à la famille que le vœu concerné ne soit pas saisi dans Affelnet Lycée ou le retire avant le 5 juin à 12h ou entre le jeudi 12 juin et le mardi 16 juin. **En cas d'opposition de la famille, il est important d'indiquer que si l'élève est affecté sur le vœu maintenu dans l'établissement concerné, il ne pourra pas suivre l'enseignement de spécialité rare demandé.**
- Si l'avis est favorable : il saisit ou maintient le vœu.

Remarque : L'octroi de l'avis favorable ne garantit pas l'affectation. Les élèves de l'établissement et du secteur, restent prioritaires.

ATTENTION : Il appartient à l'établissement d'accueil d'estimer le nombre de candidats en interne pour ses enseignements de spécialité et par soustraction, les places restantes pour les élèves entrants.

- Pour une candidature en 2^{de} GT avec enseignement optionnel Création et culture design

Les dossiers (annexe 6 et bulletins) déposés dans PassRL doivent faire l'objet d'un **vœu spécifique de 2^{de} GT Création et culture design dans Affelnet Lycée** pour être valides. La candidature est examinée sur la base de critères de motivation et l'avis formulé dans PassRL (réservé ou favorable) se traduit en bonus appliqué au barème, mais il ne garantit pas l'affectation. Ce bonus est saisi par l'administration dans Affelnet Lycée.

- Pour une candidature en 2^{de} sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR)

Le dossier (annexe 7 et bulletins) déposé dans PassRL doit faire l'objet d'un **vœu spécifique de 2^{de} spécifique STHR pour être valide**. La candidature est examinée sur la base de critères de motivation et l'avis formulé dans PassRL (réservé ou favorable) se traduit en bonus appliqué au barème, mais il ne garantit pas l'affectation. Ce bonus est saisi par l'administration dans Affelnet Lycée.

- Pour une candidature en CAP Conducteur Routier de Marchandises option livraisons de proximité et/ou une candidature en 2^{de} pro Conducteur Routier de Marchandises :

Un seul dossier (annexe 8 et bulletins) par type de formation est instruit dans PassRL. Pour un élève candidat en CAP et en 2^{de} professionnelle **2 dossiers seront déposés** (un pour le CAP et un pour le ou les vœux de 2^{de} professionnelle). Dans Affelnet Lycée tous les vœux doivent faire l'objet d'une saisie. Les avis (réservé, favorable ou très favorable) formulés dans PassRL par l'établissement d'accueil seront reportés sur tous les vœux concernant la même formation. Ils se traduisent en bonus appliqués au barème, mais ils ne garantissent pas l'affectation.

- Pour une candidature en 2^{de} professionnelle métier de la transition numérique et énergétique - CIEL à Vénissieux

L'affectation en 2^{de} professionnelle métier de la transition numérique et énergétique au LP J. Brel à Vénissieux conduit au bac professionnel cybersécurité, informatique et réseaux. Le dossier (annexe 10 et bulletins) déposé **dans PassRL** doit faire l'objet d'un **vœu spécifique 2^{de} pro NTE – CIEL au LP J. Brel dans Affelnet lycée** pour être valide.

L'avis (réservé, favorable ou très favorable) est formulé dans PassRL par l'établissement d'accueil sur la base de l'étude du dossier (annexe 10), éventuellement d'un entretien, et se traduit en bonus appliqués au barème. Mais il ne garantit pas l'affectation.

- Pour une candidature en CAP Agent de sécurité et /ou une candidature en 2^{de} pro Métiers de la sécurité :

Un seul dossier (annexe 5 et bulletins) par type de formation est instruit dans PassRL. Pour un élève candidat en CAP et en 2^{de} professionnelle **2 dossiers seront déposés pour le même lycée**. Dans Affelnet Lycée tous les vœux doivent faire l'objet d'une saisie. Les avis (réservé, favorable ou très favorable) formulés dans PassRL par l'établissement d'accueil seront reportés sur tous les vœux concernant la même formation. Ils se traduisent en bonus appliqués au barème, mais ils ne garantissent pas l'affectation. Le recrutement nécessite fréquemment un entretien et la date limite de dépôt des dossiers est avancée **au 13 mai 2026**.

- Pour une candidature en 1^{re} année du Brevet des Métiers d'Arts Bijouterie ou Ébénisterie

Pour une affectation en 1^{re} année du BNMA Bijouterie au LP Guimard à Lyon ou Ébénisterie au LP Lamarque à Rillieux-la-Pape, un dossier (annexe 19 et bulletins) est déposé **dans PassRL et doit faire l'objet du vœu correspondant dans Affelnet lycée** pour être valide.

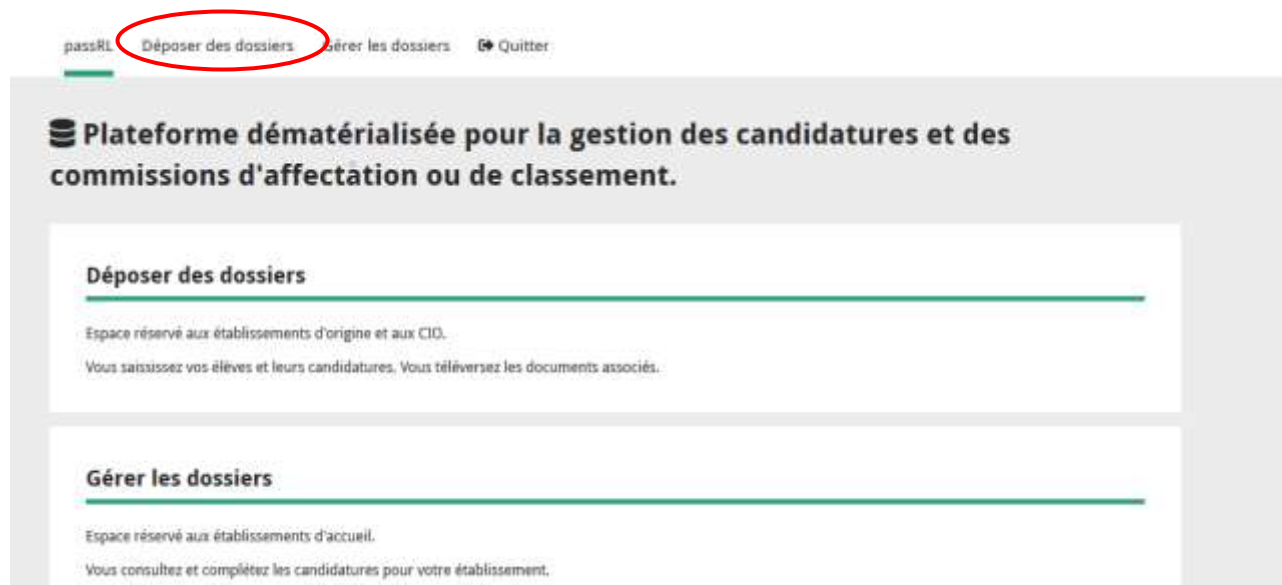
L'avis (réservé, favorable ou très favorable) est formulé dans PassRL par l'établissement d'accueil sur la base de l'étude du dossier (annexe 19), de l'avis du chef d'établissement d'origine et d'un entretien. Il se traduit en bonus appliqués au barème. Mais il ne garantit pas l'affectation.

Guide d'utilisation de l'application PassRL

En tant qu'établissement d'origine ou CIO :

Pour déposer une candidature :

- **Etape 1 :** choisir « Déposer des dossiers »



- **Etape 2 :** choisir le type de candidature : dossier de candidature vers la 1^{re} générale, la 2^{de} GT avec l'option Création culture design ou un dossier passerelle vers la 1^{re} professionnelle.
- **Etape 3 :** Choisir « Gérer les candidatures »



- Etape 4 : « Ajouter une Candidature »

passRL Déposer des dossiers Gérer les dossiers Quitter

Candidatures vers la première générale

⚠ Vous devez apporter une réponse aux dossiers de candidature.

Filtrer les candidatures (extrait d'un élève ou d'un établissement) : **Filtrer**

Il n'y a aucune candidature à instruire.

+ Ajouter une candidature

- Etape 5 : « Ajouter un élève » :

passRL Déposer des dossiers Gérer les dossiers Quitter

[← Retour](#)

Nouvelle candidature vers la première générale

Chercher un-e élève déjà saisi-e : **Chercher** ou **ajouter un élève**

- Etape 6 : renseigner les informations concernant l'élève puis enregistrer :

Nouvel élève

INE : *
10 chiffres + 1 lettre ou 9 chiffres + 2 lettres (majuscule)

Nom : *
Caractères alphabétiques, trait d'union, espace et guillemet simple (majuscule)

Prénom : *
Caractères alphabétiques, trait d'union, espace et guillemet simple (majuscule)

Date de naissance : *
jj/MM/AAAA

Sexe : *

Etablissement : *

Classe : *
Caractères alphabétiques, trait d'union, espace et guillemet simple (majuscule)

Enregistrer **Annuler**

- **Etape 7 :** choisir la section sur laquelle candidater (Formation et établissement), puis valider :

passRL Déposer des dossiers Gérer les dossiers Quitter

Actualiser

Nouvelle candidature vers la première générale

TEST BILGAMIN... n° 6 3305-21-01 : classe 1E

Choisir une section

Chercher une section : Titres page 1 9

Formation	Établissement	
PREMIERE GENERALE	LPD LYCEE DES ARTS SAINT-EUPHRE (0010000)	✓ valider
PREMIERE GENERALE	LPEF PUYVALENT INTERNATIONAL (0000721)	✓ valider
PREMIERE GENERALE	LPD LYCEE DES ARTS AMBZ CHASSE (0011100)	✓ valider
PREMIERE GENERALE	LPEE PUYVALENT AMBZ CHASSE (0010022)	✓ valider
PREMIERE GENERALE	LPEE PUYVALENT AMBZ CHASSE (0010040)	✓ valider
PREMIERE GENERALE	LPEE GENERAL LALANDE (0010130)	✓ valider
PREMIERE GENERALE	LPEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE L'ESCAR (0010100)	✓ valider
PREMIERE GENERALE	LPEE PUYVALENT JOSEPH-AMBS CHASSE (0010100)	✓ valider
PREMIERE GENERALE	LPEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE DE LA PLAINE DE LAIN (0011010)	✓ valider
PREMIERE GENERALE	LPEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE DU BOCAL (0010100)	✓ valider
PREMIERE GENERALE	LPEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE DE LA COTERIE (0011020)	✓ valider

- **Etape 8 :** téléverser le dossier de candidature au format PDF : « Cliquer ici pour téléverser le dossier ». Le dossier peut être constitué de plusieurs documents, mais toutes les pièces sont scannés **dans un unique document PDF**.
- **Etape 9 :** dans le cas où l'élève fait plusieurs demandes (sauf en 1^{re} G), revenir à l'étape 4 « ajouter une candidature », dans « chercher un-e élève déjà saisi-e » renseigner le nom puis cliquer sur « chercher » et enfin cliquer sur « inscrire » pour poursuivre à l'étape 7.

En tant qu'établissement d'accueil :

- **Etape 1 :** choisir « gérer mes dossiers »

passRL Déposer des dossiers **Gérer les dossiers** Quitter

Plateforme dématérialisée pour la gestion des candidatures et des commissions d'affectation ou de classement.

Déposer des dossiers

Espace réservé aux établissements d'origine et aux CIO.

Vous saisissez vos élèves et leurs candidatures. Vous téléversez les documents associés.

Gérer les dossiers

Espace réservé aux établissements d'accueil.

Vous consultez et complétez les candidatures pour votre établissement.

- **Etape 2 :** choisir le type de candidatures vous concernant : dossier de candidature vers la 1^{re} générale, la 2^{de} générale et technologique avec un enseignement optionnel création culture design, ou un dossier passerelle vers la 1^{re} professionnelle. Cliquez ensuite sur « Gérer les candidatures »

passRL Déposer des dossiers Gérer les dossiers Quitter

Gérer les dossiers

Affectation en première générale

Espace pour déposer et instruire toutes les candidatures d'élèves de 2^{de} GT qui demandent un changement de lycée pour l'entrée en 1^{ère} générale avec un enseignement de spécialité rare

Début de la saisie	Fin de la saisie
17/02/2022 (8h00)	20/02/2022 (18h00)

Gérer les candidatures

Passerelle vers la première professionnelle

Espace pour déposer et instruire toutes les candidatures à l'entrée soit d'une première professionnelle passerelle soit d'un parcours fléché

Début de la saisie	Fin de la saisie
--------------------	------------------

Etape 3 : vous avez accès aux dossiers des candidats ayant postulé dans votre établissement. Vous devez émettre un avis sur chaque candidature.

- Cet avis permettra de départager les candidats lors du traitement par Affelnet Lycée.

Exemple d'une candidature à une 1^{re} générale, avec changement d'établissement pour suivre un ES Rare :

passRL Déposer des dossiers Gérer les dossiers Quitter

[Retour](#)

Candidature

 **LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE AMPERE (0690023A)**
PREMIERE GENERALE - ARTS PLASTIQUES

 Né le : [REDACTED]
Etablissement : [REDACTED]

Fiche candidat
[Télécharger le document](#)

Vous devez apporter une réponse

☐ Défavorable ☐ Favorable

Valider

Renseigner ici la décision de l'établissement d'accueil quant à la candidature

L'établissement d'accueil peut consulter l'ensemble des candidatures déposées et leur état d'avancement.

passer

déposer des dossiers

déposer les dossiers

aller

Candidatures vers la première générale

Vous devez apporter vos réponses aux dossiers de candidatures

Filtrer les candidatures (par date d'un élève ou d'un établissement)

Filtrer

Établissement demandeur	Formation demandée	Candidat	Sexe	Date de naissance	Établissement	Document original	Réponse accordée
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE AMPERE (0800134)	PREMIERE GENERALE - ARTS PLASTIQUES					Document	Document
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE AMPERE (0800134)	PREMIERE GENERALE - ARTS PLASTIQUES					Document	A. L'élève n'est pas éligible
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE AMPERE (0800134)	PREMIERE GENERALE - ARTS PLASTIQUES					Document	A. L'élève n'est pas éligible
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE AMPERE (0800134)	PREMIERE GENERALE - ARTS PLASTIQUES					Document	A. L'élève n'est pas éligible

Guide pour réaliser le travail en commission Établissements privés sous contrat et formations à recrutement particulier

Note technique complémentaire au guide académique de l'affectation 2026

Coordonnées de la DRAIO – Pôle affectation au lycée

Amélie BECCAT : 04.72.80.63.68

Willy Dupont : 04.72.80.63.82

saio-affectation@ac-lyon.fr

<https://www.ac-lyon.fr/affectation-et-sectorisation-122099>

Cette note technique porte sur le traitement particulier dans Affelnet Lycée des offres de formation ne relevant pas du module de Pré-Affectation Multicritères (PAM) pour la campagne d'affectation 2026.

Pour rappel, dans Affelnet Lycée, le traitement PAM permet le classement automatisé des candidats en fonction d'un barème calculé dont le détail est exposé dans l'annexe 32 « Éléments du barème »

En dehors du traitement PAM, qui est la règle pour la majorité de l'offre de formation publique, il existe un mode de traitement dit « hors-PAM », ou « par commission », où le classement des candidatures est réalisé « manuellement » sur des critères spécifiques par une commission réunie au sein de l'établissement d'accueil porteur de la formation. C'est ensuite cette commission qui renseigne ces propositions d'admission dans Affelnet Lycée.

Le traitement hors PAM concerne :

- Des formations publiques dont les critères de recrutement sont très spécifiques : 2^{de} S2TMD, 2^{de} GT internationales ou binationales, 1^{re} STD2A, certaines sections de CAP et de 2^{de} Pro à recrutement particulier (voir « Guide des procédures d'affectation en lycée 2026 _ Académie de Lyon »).
- Toute l'offre de formation des établissements privés sous contrat au tour principal.

1 Procédures d'affectation dans Affelnet Lycée

Au troisième trimestre, les élèves sont amenés à formuler jusqu'à 10 vœux dans Affelnet Lycée. Les élèves du niveau 3^e et leurs représentants légaux peuvent saisir leurs vœux indépendamment de leur établissement via le **Service en ligne affectation (SLA)**. Ces vœux doivent être en conformité avec la décision d'orientation prononcée par le chef d'établissement d'origine.

Les vœux sont saisis par la famille entre le 4 mai et le 26 mai 2026 ou par l'établissement d'origine entre le 4 mai et le 5 juin 2026 à 12h.

Les établissements d'accueil proposant une offre de formation hors PAM doivent renseigner les résultats de leurs commissions **du vendredi 5 juin à 14h au mardi 9 juin 2026 à 12h**

2 La procédure hors PAM

Dans Affelnet Lycée, un vœu est constitué :

- De la **voie** demandée (exemple : 1^{re} année de CAP)
- De l'**intitulé** de la formation (exemple : Cuisine)
- Du **statut** de la formation, soit scolaire ou apprenti
- De l'**établissement**.

Seuls les **vœux** en procédure **hors PAM** pour lesquels des **commissions** prononcent des **décisions** nous intéressent dans cette note.

Les offres de formation sous statut apprentis, pour lesquels des commissions prononcent également des décisions d'apprentissage sont détaillées dans **l'annexe 26** – « Fiche technique : traitement de l'offre de formation en apprentissage ».

3 Module « Travail en commission »

Accès au menu « travail en commission » : Le chef d'établissement, et la ou les personne(s) à qui il a délégué les droits sur AFFELNET Lycée, accèdent depuis : le portail Arena (grâce à une clé OTP ou leurs codes d'accès) > Scolarité du 2nd degré > Affectation des élèves (AFFELNET) > Affectation post 3^e > Gestion > Travail en commission.

Chaque établissement a une « commission ». Il peut y accéder grâce à l'identifiant de la commission **qui est le code UAI de l'établissement**.

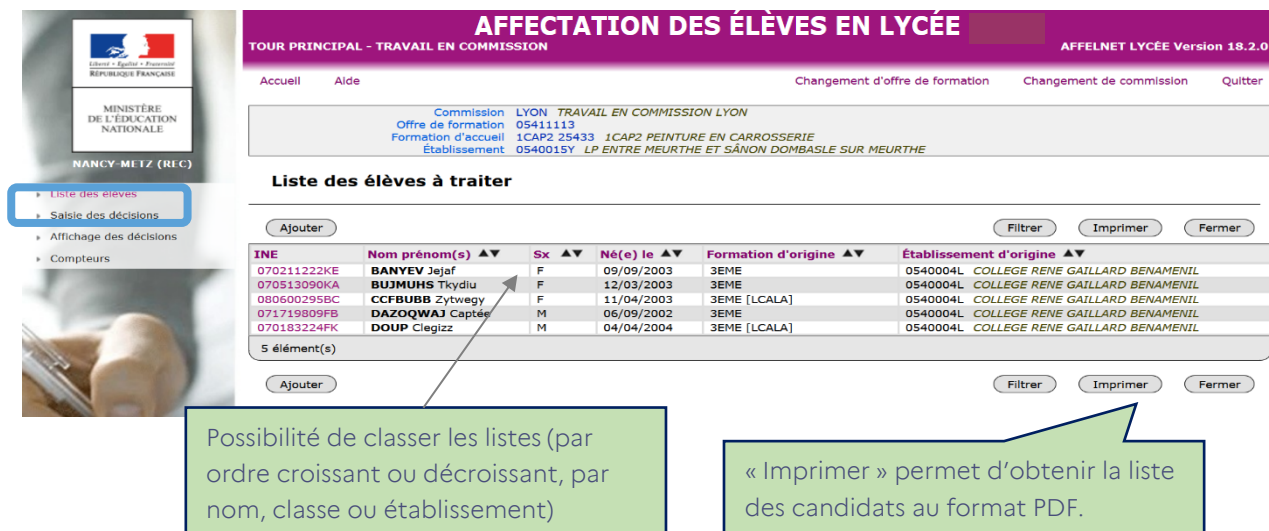
- A la première connexion, **le mot de passe est le code UAI** (qu'il est nécessaire de changer pour accéder au module).
- En cas de difficulté liée au mot de passe, contactez la DRAIO, saio-affectation@ac-lyon.fr, pour réinitialiser votre mot de passe.

Une fois établie la connexion à la commission, les vœux correspondant à l'établissement s'affichent. Pour traiter un vœu, cliquez sur le code-vœu correspondant.

Sous-menus :

- Liste des élèves

A partir du 5 juin à 14h, les établissements peuvent consulter la liste des élèves candidats à l'une de leurs formations.



AFFECTATION DES ÉLÈVES EN LYCÉE
TOUR PRINCIPAL - TRAVAIL EN COMMISSION

Accueil Aide Changement d'offre de formation Changement de commission Quitter

Commission LYON TRAVAIL EN COMMISSION LYON
Offre de formation 05411113 1CAP2 PEINTURE EN CARROSSERIE
Formation d'accueil 1CAP2 25433
Établissement 0540015Y LP ENTRE MEURTHE ET SÂNON DOMBASLE SUR MEURTHE

Liste des élèves à traiter

Ajouter Filtre Imprimer Fermer

INE	Nom prénom(s) ▲▼	Sx ▲▼	Né(e) le ▲▼	Formation d'origine ▲▼	Établissement d'origine ▲▼
070211222KE	BANYEV Jéjaf	F	09/09/2003	3EME	0540004L COLLEGE RENE GAILLARD BENAMENIL
070513090KA	BUJMUHS Tkydiu	F	12/03/2003	3EME	0540004L COLLEGE RENE GAILLARD BENAMENIL
080600295BC	CCFBUBB Zytwey	F	11/04/2003	3EME [LCALA]	0540004L COLLEGE RENE GAILLARD BENAMENIL
071719809FB	DAZOQWAI Captée	M	06/09/2002	3EME	0540004L COLLEGE RENE GAILLARD BENAMENIL
070183224FK	DOUP Clegizz	M	04/04/2004	3EME [LCALA]	0540004L COLLEGE RENE GAILLARD BENAMENIL

5 élément(s) Ajouter Filtre Imprimer Fermer

Possibilité de classer les listes (par ordre croissant ou décroissant, par nom, classe ou établissement)

« Imprimer » permet d'obtenir la liste des candidats au format PDF.

Les fiches élèves sont consultables et il est possible de voir les vœux de chaque élève.

- Saisie des décisions :

Au préalable de la saisie des décisions, il est nécessaire de **renseigner le nombre maximum de « P » (pris)**, c'est-à-dire le nombre maximal d'élèves admis sur ce vœu en liste principale. Par défaut, la capacité d'accueil est fixée à « 1 ». Pour les formations des établissements privés le nombre maximum de « P » renseigné sera reporté par la DSDEN comme capacité d'accueil pour le traitement d'Affelnet Lycée. Pour les formations des établissements publics le nombre maximum de « P » renseigné correspond à la capacité d'affectation.

[IMPORTANT] Le nombre maximum de « P » doit être inférieur ou égal au nombre de candidatures à traiter.



AFFECTATION DES ÉLÈVES
TOUR PRINCIPAL - TRAVAIL EN COMMISSION

Accueil Aide

Commission LYON TRAVAIL EN COMMISSION LYON
Offre de formation 05411114
Formation d'accueil 1CAP2 25434 1CAP2 REPARATION DES CARROSSERIES
Établissement 0540015Y LP ENTRE MEURTHE ET SÂNON DOMBASLE SUR MEURTHE

Saisie des décisions

Capacité d'affectation	9
Nombre de candidatures à traiter	0
Nombre d'élève(s) forcé(s) "affecté"	0
Nombre maximum de P	1
Nombre de Pris	0
Capacité restante	9

Valider

L'édition d'un bordereau de saisie permet de préparer les résultats avant de procéder à la saisie en elle-même. Les décisions de la commission sont saisies dans Affelnet entre **le vendredi 5 juin à 14h et le mardi 9 juin à 12h**.

Dans Affelnet Lycée, la valeur par défaut de la décision est « Non traitée ».

Cependant, plusieurs réponses sont possibles, il appartient au chef d'établissement de la modifier si besoin :

- R : Refusé
- P : Pris
- C : Liste complémentaire (**ne doit être utilisé que pour les formations des établissements publics** : Affelnet ne gère pas les listes complémentaires des établissements privés sous contrat)
- N : Non traité (valeur par défaut)
- A : Dossier absent (l'élève n'a pas fait de démarche ou déposé de dossier auprès de l'établissement)

! [IMPORTANT] : Tous les élèves « pris » font partie de la liste principale et recevront une notification d'admission. **Pour les établissements privés sous contrat, il n'y a pas de liste complémentaire** ; celle-ci est gérée hors Affelnet Lycée par l'établissement.

AFFECTATION DES ÉLÈVES
TOUR PRINCIPAL - TRAVAIL EN COMMISSION

Commission LYON TRAVAIL EN COMMISSION LYON
Offre de formation 05411113
Formation d'accueil 1CAP2 25433 1CAP2 PEINTURE EN CARROSSERIE
Établissement 0540015Y LP ENTRE MEURTHE ET SÂNON DOMBASLE SUR MEURTHE

Maximum d'élèves en liste Principale : 5

La marque des élèves en liste complémentaire est le point.

Rg	INE	Nom prénom(s)	Sx	Né(e) le	Formation	Étab. d'origine	Décision	Liste comp.	Récap. vœux
1	070211222KE	BANYEV JejaF	F	09/09/2003	3EME	0540004L	Pris		Voir les vœux
1	070513090KA	BUJMUHS Tkydlu	F	12/03/2003	3EME	0540004L	Pris		Voir les vœux
1	080600295BC	CCFBUBB Zytwegy	F	11/04/2003	3EME [LCALA]	0540004L	Refusé		Voir les vœux
1	071719809FB	DAZOQWAW Captée	M	06/09/2002	3EME	0540004L	Refusé		Voir les vœux
1	070183224FK	DOUP Clegizz	M	04/04/2004	3EME [LCALA]	0540004L	Dossier absent		Voir les vœux

5 élément(s)

Valider Valider et réordonner Filtre Impression des bordereaux Fermer

• Affichage des décisions :

Ce menu permet d'obtenir la liste des candidats avec les décisions renseignées, pour contrôle et vérification de la saisie.

AFFECTATION DES ÉLÈVES EN LYCÉE
TOUR PRINCIPAL - TRAVAIL EN COMMISSION

Commission LYON TRAVAIL EN COMMISSION LYON
Offre de formation 05411113
Formation d'accueil 1CAP2 25433 1CAP2 PEINTURE EN CARROSSERIE
Établissement 0540015Y LP ENTRE MEURTHE ET SÂNON DOMBASLE SUR MEURTHE

Possibilité de filtrer la liste

Rg	INE	Nom Prénom(s)	Sx	Né(e) le	Formation	Étab. d'origine	Décision
1	070211222KE	BANYEV JejaF	F	09/09/2003	3EME	0540004L	P
1	070513090KA	BUJMUHS Tkydlu	F	12/03/2003	3EME	0540004L	P
1	080600295BC	CCFBUBB Zytwegy	F	11/04/2003	3EME [LCALA]	0540004L	R
1	071719809FB	DAZOQWAW Captée	M	06/09/2002	3EME	0540004L	R
1	070183224FK	DOUP Clegizz	M	04/04/2004	3EME [LCALA]	0540004L	A

5 élément(s)

Filtre Imprimer Fermer

Possibilité d'imprimer la liste

- Compteurs:

Ce menu permet d'avoir une vision synthétique de la saisie effectuée pour un vœu donné. Il est possible de la consulter à tout moment.



AFFECTATION DES ÉLÈVES EN LYCÉE
TOUR PRINCIPAL - TRAVAIL EN COMMISSION
AFFELNET LYCÉE Version 18.2.0

Accueil Aide Changement d'offre de formation Changement de commission Quitter

Commission LYON TRAVAIL EN COMMISSION LYON
Offre de formation 05411113
Formation d'accueil 1CAP2 25433 1CAP2 PEINTURE EN CARROSSERIE
Établissement 0540015Y LP ENTRE MEURTHE ET SÂNON DOMBASLE SUR MEURTHE

Compteurs

Imprimer Fermer

Capacité de l'offre de formation	
Nombre maximum en liste principale	5
Capacité restante	0
Nombre d'élève(s) forcé(s) à "affecté"	0

Candidats à traiter	
Nombre de candidatures à traiter	5
dont en premier vœu	5

Saisie des décisions	
Nombre de Pris	2
Nombre en listes Complémentaires	0
Nombre de Refusés	2
Nombre de dossiers non traités	0
Nombre de dossiers absents	1

4 Calendrier

TOUR PRINCIPAL- Campagne 2026

- 3 avril à 14h : ouverture de la consultation de l'offre de formation dans le Service en ligne affectation (SLA).
- 4 mai à 14h : ouverture de la saisie des vœux aux familles des élèves de 3^e, via le SLA.
- 4 mai : ouverture de la saisie des vœux en établissement via Affelnet Lycée.
- 26 mai à 23h59 : fermeture de la saisie des vœux aux familles dans le SLA.
- 5 juin à 12h : fermeture de la saisie des vœux en établissement (Affelnet Lycée)
- Du vendredi 5 juin à 14h au mardi 9 juin à 12h : Travail en commission : Saisie des « décisions » des commissions dans Affelnet Lycée
- 30 juin à 9h : Transmission des notifications d'admission via Affelnet-Lycée. Début de la Télé-inscription
- 30 juin après-midi : Consultation des résultats d'admission par les familles dans le SLA

Traitement des offres de formation en apprentissage

Note technique complémentaire au guide académique de l'affectation 2026

Coordonnées de la DRAIO – Pôle affectation au lycée

Amélie Gousset : 04.78.80.48.40

Willy Dupont : 04.72.80.63.82

saio-affectation@ac-lyon.fr

<https://www.ac-lyon.fr/affectation>

Affelnet Lycée est une application informatique nationale déclinée dans chaque académie. Elle permet de préparer l'affectation des élèves dans les formations du second degré, au sein des établissements publics et privés sous contrat. Elle gère simultanément les candidatures pour l'entrée dans les formations offertes après la 3^e et les formations offertes après la 2^{de} afin que chaque candidat ne soit affecté que sur une seule place.

Les vœux d'affectation sous statut scolaire font l'objet d'un traitement basé, le plus souvent, sur le calcul d'un barème. **Les vœux d'apprentissage** sont intégrés dans Affelnet Lycée pour les 2^{des} professionnelles et les 1^{res} années de CAP. Ils ne font pas l'objet d'une affectation ni d'un traitement par barème, mais d'un positionnement par les CFA sur la situation des candidats.

Cette modalité a plusieurs avantages :

- Les élèves et les familles ont connaissance de l'ensemble de l'offre de formation en apprentissage pour l'entrée en voie professionnelle ;
- Les CFA disposent des listes des candidats intéressés par les formations qu'ils proposent afin de solliciter ceux qui n'auraient pas encore pris contact avec eux ;
- Les établissements d'origine peuvent accompagner au mieux les candidats dans leurs démarches de recherche d'employeur en ayant connaissance de la situation de leurs élèves.

Pour cela, les CFA doivent mettre à jour leur offre de formation en lien avec le CARIF-OREF (voir paragraphe 1), puis renseigner le module « Travail en commission » dans Affelnet Lycée (voir paragraphe 5).

Important : une décision d'apprentissage n'est pas une décision d'affectation, et l'élève gardera le bénéfice d'une décision d'affectation obtenue sur un autre vœu sous statut scolaire.

1.	Calendrier des principales étapes pour les CFA.....	2
2.	Préparation de l'offre de formation par les CFA.....	3
3.	Saisie des vœux des élèves.....	4
4.	Accès à Affelnet Lycée pour les CFA.....	4
5.	Module « Travail en commission »	4
5.1.	Liste des élèves	4
5.2.	Saisie des décisions	5
5.3.	Affichage des décisions	6
5.4.	Compteurs.....	6
6.	Importation des fiches des candidats dans les logiciels de gestion des CFA	6

1. Calendrier des principales étapes pour les CFA

Dates	Opérations	Acteurs
Jusqu'au 31 mars 2026	Enregistrement au Carif-Oref par les CFA de leur offre de formation en 2 ^{de} professionnelle et en 1 ^{re} année de CAP (catalogue « OFELI »)	CFA & CARIF OREF Via Compétences
Vendredi 3 avril 2026 à 14h	Ouverture de la consultation de l'offre de formation post 3 ^e dans le Service en ligne affectation (SLA) pour la rentrée 2026	Service national - Ouverture automatique

Jusqu'au vendredi 27 avril	- Vérification par les CFA des offres affichées dans le SLA pour leur établissement En cas d'erreur, les CFA effectuent la modification sur OFELI et préviennent la DRAIO pour que le catalogue soit mis à jour sur le SLA	CFA & DRAIO
Lundi 4 mai 2026	Ouverture de la saisie des vœux aux familles des élèves de 3 ^e via le SLA et de la saisie des vœux en établissement via Affelnet Lycée	Familles & établissements d'origine
A partir du lundi 4 mai	Vérification par les CFA de leur possibilité d'accéder à Affelnet Lycée. Contacter le guichet unique en cas de difficulté technique.	CFA & services informatiques du rectorat
Mardi 26 mai 2026	Fermeture de la saisie des vœux aux familles (SLA).	Familles
Courant juin 2026 (dates à préciser ultérieurement)	Mise à disposition des CFA des listes détaillées des candidats ayant fait un vœu d'apprentissage dans Affelnet Lycée.	Service national - Tableau de bord de l'apprentissage
Vendredi 5 juin 2026 à 12h	Fermeture de la saisie des vœux en établissement dans Affelnet Lycée.	Etablissements d'origine
Du vendredi 5 juin à 14h au mardi 9 juin à 12h	Ouverture dans Affelnet Lycée du menu « Travail en commission » pour consultation des listes des élèves candidats aux formations en apprentissage et saisie des « décisions apprentissage » par les CFA dans Affelnet Lycée. En cas de difficulté, contacter la DRAIO.	CFA
Jeudi 11 et vendredi 12 juin	Réouverture de la saisie dans Affelnet Lycée pour modification des vœux par les établissements suite aux commissions d'appel. Des candidatures peuvent donc être ajoutées ou supprimées.	Etablissements d'origine
Mardi 30 juin 2026 à 14h	Résultats de l'affectation via Affelnet Lycée diffusés aux familles, qui disposent de notifications de résultats sur lesquelles figurent la ou les décisions d'apprentissage saisies. Les résultats d'affectation concernant les vœux d'affectation en voie scolaire sont également diffusés aux familles.	Etablissements d'origine

2. Préparation de l'offre de formation par les CFA

L'offre de formation en apprentissage dans Affelnet Lycée se déroule en trois étapes :

- Dès qu'ils ont connaissance de l'ouverture ou de la reconduction de leur offre de formation, les CFA doivent obligatoirement faire recenser leur offre par le Carif-Oref Via Compétences à cette adresse : <https://www.via-competences.fr/formation/demarches-et-vie-de-mon-organisme-de-formation-cfaofa/referencer-votre-offre-de-formation-sur-ofeli>
- Dans les 48 heures, les informations sont importées dans le catalogue national de l'apprentissage : <https://catalogue-apprentissage.intercariforef.org/recherche/formations>
- Fin mars, les formations présentes dans ce catalogue sont importées dans Affelnet Lycée par la DRAIO pour constituer l'offre de formation en apprentissage, visible à partir du 3 avril 2026 dans le Service en ligne affectation (SLA) : <https://affectation3e.phm.education.gouv.fr/pna-public/>

Il appartient aux CFA de vérifier si leur offre est complète et correcte dès l'ouverture du SLA. S'il constate un problème, le responsable du CFA devra le signaler au plus vite à la DRAIO à l'adresse : saio-affectation@ac-lyon.fr

Pour valider la bascule d'une offre du catalogue vers le SLA et Affelnet, la DRAIO demande :

- que la formation soit directement accessible après la 3^e,
- que les dates de session correspondent à la durée de formation déclarée (dans le SLA n'apparaissent que les CAP en 2 ans et les Bac Pro en 3 ans),
- que les dates de début et de fin de formation se calquent sur le calendrier scolaire (à un mois près),
- que l'UAI du lieu de formation corresponde à l'endroit où seront dispensés les cours.

Saisie des vœux des élèves

Les vœux seront saisis par les responsables légaux des élèves entre le 4 et le 26 mai 2026 sur le SLA ou par l'établissement d'origine entre le 4 mai et le 5 juin 2026, 12h dans Affelnet Lycée.

Remarque : les CFA peuvent également être établissement d'origine pour leurs apprentis souhaitant se réorienter. Ils se connectent alors de la même façon que ci-dessous et se reportent aux guides des procédures afin de connaître les procédures d'affectation et la saisie des vœux.

3. Accès à Affelnet Lycée pour les CFA

L'accès à Affelnet Lycée se fait par le portail Arena (dans certains cas par clé OTP), avec l'identifiant et le mot de passe communiqués par la DSI au responsable du CFA, à l'adresse suivante :

<https://portail.ac-lyon.fr/arena/> > Elèves > Affelnet Lycée > Travail en commission.

Le responsable du CFA vérifie dès le 4 mai s'il a bien accès à Affelnet Lycée. En cas de difficulté de connexion, il prend contact avec le guichet unique de la DSI au 04.72.80.64.88.

4. Module « Travail en commission »

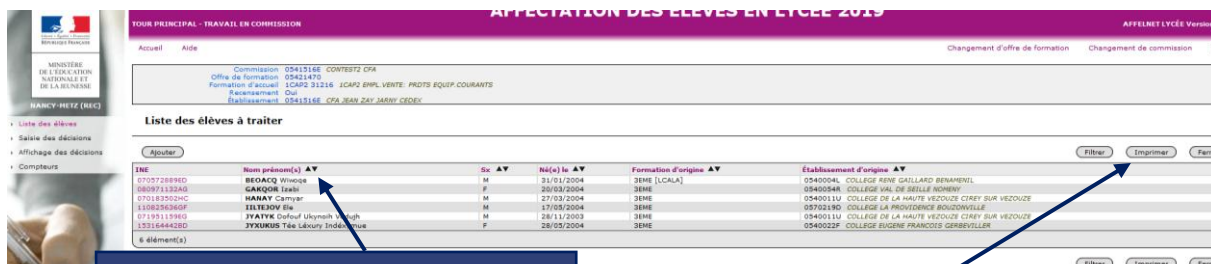
Chaque établissement dispose d'une « commission » dans Affelnet lycée à laquelle il accède grâce à l'identifiant de la commission, qui est le code UAI de l'établissement (ou exceptionnellement un code spécifique communiqué par la DRAIO).

- A la première connexion, le mot de passe est le code UAI (qu'il est nécessaire de changer pour accéder au module).
- En cas de perte du mot de passe, il est possible de demander à la DRAIO de le réinitialiser en envoyant la demande à l'adresse : saio-affectation@ac-lyon.fr en précisant le nom et l'UAI du CFA.

Lorsque la connexion à la commission est établie, les formations proposées par l'établissement s'affichent. Pour travailler sur l'une d'elles, il suffit de cliquer sur le code correspondant en début de ligne et de choisir les fonctionnalités dans le menu à gauche de l'écran.

4.1. Liste des élèves

À partir du vendredi 5 juin à 14h, les établissements peuvent consulter la liste des élèves candidats à l'une de leurs formations. Quelques informations sur les élèves sont consultables ainsi que leurs autres vœux.



Possibilité de classer les listes (par ordre croissant ou décroissant, par nom, classe ou établissement)

« Imprimer » permet d'obtenir la liste des candidats au format PDF.

4.2. Saisie des décisions

L'édition d'un bordereau de saisie facilite le travail et permet de préparer les résultats avant de procéder à la saisie en elle-même.

Les décisions de la commission sont saisies dans Affelnet Lycée entre **le vendredi 5 juin à 14h et le mardi 9 juin à 12h**.

Dans Affelnet Lycée, la valeur par défaut de la décision pour les contrats d'apprentissage est « En attente de signature du contrat ». Il appartient au chef d'établissement de la modifier si besoin :

- **S** : Admis contrat signé (le candidat a trouvé un employeur et il est pris en charge par le CFA)
- **W** : En attente de signature du contrat (le candidat a pris contact avec le CFA et il est en recherche d'un employeur)
- **R** : Refusé (le candidat a pris contact avec le CFA qui ne retient pas sa candidature au vu des critères pédagogiques fixés)
- **N** : Non traité (la candidature n'est pas éligible à la formation demandée)
- **A** : Dossier absent (le candidat n'a pas pris contact avec le CFA)



Le compteur se met à jour au fur et à mesure des saisies

Attention, chaque page doit être validée pour enregistrer les saisies

4.3. Affichage des décisions

Permet d'obtenir la liste des candidat(e)s avec les décisions renseignées, pour contrôle et vérification de la saisie.



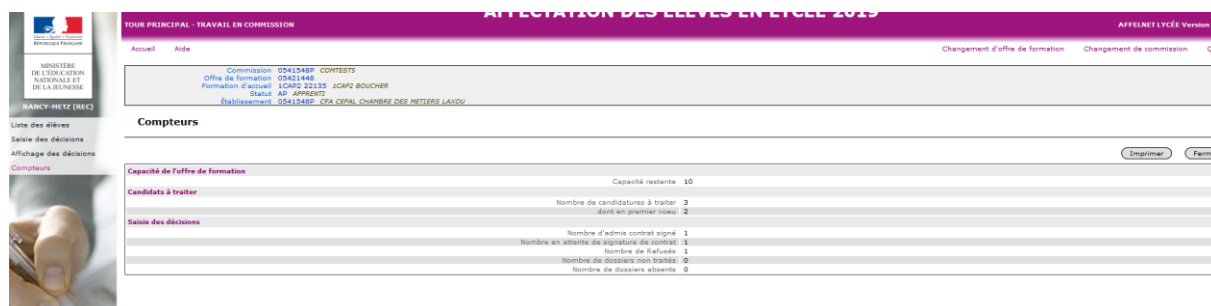
Possibilité de filtrer la liste

Possibilité d'imprimer la liste

Rg	IME	Nom Prénom(s)	Sex	Né(e) le	Formation	Étab. d'origine	Décision
2	07057269HD	BEOACQ Wénège	M	31/01/2004	SEME [LCALA]	0540004L	S
1	060505704JD	DAZOVRE Ivray	F	05/03/2004	SEME	0540013W	R
1	080442611HB	CURERIAQ Tfadza	F	13/11/2004	SEME [LCALA]	0540017A	W

4.4. Compteurs

Permet d'avoir une vision synthétique de la saisie effectuée pour un vœu donné. Il est possible de la consulter à tout moment.



Compteurs

Capacité de l'offre de formation	
Capacité restante	10
Candidats à traiter	
Nombre de candidatures à traiter	3
dont en premier vœu	2
Saisie des décisions	
Nombre d'admis contrat signé	1
Nombre en attente de signature de contrat	1
Nombre de Refusés	1
Nombre de dossiers non traités	0
Nombre de dossiers absents	0

5. Import des fiches des candidats dans les logiciels de gestion des CFA

Les listes des candidats disponibles dans Affelnet Lycée ne comportent pas l'ensemble des coordonnées des élèves. Il est donc proposé en parallèle à tous les CFA les listes des jeunes intéressés par une formation en apprentissage dans leur établissement et de leurs coordonnées complètes, à partir de leurs vœux saisis dans Affelnet lycée.

Les responsables de CFA seront contactés directement par le Ministère de l'éducation nationale au cours du deuxième trimestre afin d'activer leur adresse mail pour recevoir le lien sécurisé d'accès aux listes. Une fois le compte activé, des messages leur seront adressés à plusieurs reprises afin d'accéder aux listes des candidats (fichier au format Excel, ou import via l'éditeur de logiciel de gestion des apprentis du CFA).

Afin de mener à bien toutes ces opérations, il est important de communiquer tout changement de personnel de direction ou d'adresse de messagerie à la DRAIO, à saio-affectation@ac-lyon.fr.

Notice explicative de la fiche préparatoire à la saisie AFFELNET

Cette fiche est à distribuer aux élèves et à leurs représentants légaux, en accompagnement de la fiche préparatoire à la saisie AFFELNET.

Recto pré-rempli pour les élèves de 3^e et 2^{de} scolarisés dans un établissement de l'académie. Sinon partie à renseigner par les établissements d'origine ou les CIO :

Dossier à retourner à l'établissement pour le :

IDENTIFICATION DU CANDIDAT	ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE Réservé à l'administration	SCOLARITE D'ORIGINE Réservé à l'administration
IDENTIFIANT NATIONAL ELEVE (INE ou INA) : 1 _____ NOM et Prénom : _____ Né(e) le : _____ Sexe : F ☐ M ☐ Élève boursier : Oui ☐ Non ☐ Nom et prénom du 1 ^{er} représentant légal : _____ Adresse : _____ Code postal : _____ Ville : _____ Tél : _____ Courriel : _____ Nom et prénom du 2 ^e représentant légal : _____ Adresse : _____ Code postal : _____ Ville : _____ Tél : _____ Courriel : _____	Département : _____ Etablissement : _____ N° et cachet : _____	☐ 3 ^e générale ☐ 3 ^e prépa métiers ☐ 3 ^e SEGPA ☐ 3 ^e ens. Agricole ☐ 3 ^e ULIS ☐ 2 ^{de} GT ☐ 2 ^{de} Pro ☐ Non scolarisé ☐ Autre : _____ Langues suivies : LV1 : _____ LV2 : _____
DECISION D'ORIENTATION DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT AU 3 ^e TRIMESTRE : Palier 3 ^e : ☐ 2 ^{de} générale et technologique ☐ 2 ^{de} professionnelle ☐ 1 ^{re} année de CAP 2 Palier 2 ^{de} GT : ☐ 1 ^{re} technologique, série : _____ ☐ 1 ^{re} générale	ZONE GEOGRAPHIQUE DE RESIDENCE DE L'ÉLÈVE 3 Code : _____	

Identifiant nationale élève (INE) : Les renseignements d'identification de l'élève sont pré-remplis automatiquement pour certains élèves scolarisés. Ils doivent être vérifiés et corrigés si nécessaire.

Boursier : Le bonus est automatiquement enregistré dans Affelnet pour les élèves scolarisés en 3^e de collège. Pour les 3^e prépa-métiers et les 3^e agricoles, l'établissement d'origine envoie à la DSDEN la liste de ses élèves boursiers avant le 4 juin.

Décision d'orientation : Si elle a été renseignée dans le module Orientation, la décision apparaîtra automatiquement dans Affelnet Lycée. Il revient au chef d'établissement de veiller à la cohérence des vœux saisis avec la décision d'orientation.

Code zone géographique : L'affectation en 2^{de} générale et technologique publique de l'Éducation nationale obéit aux règles de la sectorisation géographique. Le code « zone géographique » est défini en fonction de l'adresse de résidence des responsables légaux du candidat. Se référer au § 5.6. de l'annexe 18 : « Guide d'aide à la saisie Affelnet Lycée – Lyon ».

ÉVALUATION DES ÉLÈVES (voir guide AFFELNET)									
À compléter par l'établissement d'origine sauf pour l'entrée en 1 ^{re} générale ou si l'évaluation 2025-2026 de l'élève est saisie dans le LSU de l'académie de Lyon 4									
Saisir la moyenne annuelle des notes									
Français	Maths	H-Géo	Enseignement Morale et Civique	LV1	LV2	EPS	Arts plastiques		
Ed. musicale	SVT	Technologie	Physique-chimie	Biologie écologie (3 ^e agricole)		Découverte prof. (3 ^e prépa-métiers), enseignements technologiques et professionnels (3 ^e SEGPA)			

Évaluations annuelles par disciplines : À renseigner pour tous les candidats dont les évaluations ne sont pas transférées du LSU (3^e ou autre origine scolaire) hormis pour les élèves qui ne font que des vœux de 1^{re} générale. Se référer au § 5.4. de l'annexe 18 : « Guide d'aide à la saisie Affelnet Lycée – Lyon ».

Verso à renseigner par la famille :

Vœux formulés par le candidat, à classer par ordre de préférence :

Vœux *	Type de vœu : 1 ^{re} année de CAP / 2 ^{de} pro / 2 ^{de} GT / 1 ^{re} G / 1 ^{re} techno / 1 ^{re} pro	Spécialité ou famille de métiers, série ou enseignements optionnels	Statut de la formation	Etablissement demandé	Commune	Code vœu (réservé à l'administration)
1			☐ Scolaire ☐ Apprenti			
2			☐ Scolaire ☐ Apprenti			
3			☐ Scolaire			

5

Vœux formulés par l'élève : Les vœux doivent être conformes à la décision d'orientation prise par l'établissement de l'élève et classer par ordre de préférence. Le candidat peut formuler de 1 à 10 vœux dans l'académie.

Pour les élèves qui demandent à entrer en CAP et/ou en 2^{de} professionnelle, **il est recommandé de limiter à 8** le nombre de vœux renseignés avant le 5 juin afin de pouvoir en ajouter 2 si l'élève n'est pas assuré d'une affectation après la phase provisoire. Cf. page 14 du « Guide des procédures d'affectation 2026 - Académie de Lyon » consultable en suivant le lien : <https://www.ac-lyon.fr/article/affectation-et-sectorisation-122099>

À noter : En 1^{re} générale publique, le nombre de vœux est limité à 4. Se référer aux pages 22 à 24 du « Guide des procédures d'affectation 2026 - Académie de Lyon ».

5

Vœux hors académie formulés par l'élève : Le candidat peut formuler de 1 à 5 vœux hors académie (en plus des 1 à 10 vœux dans l'académie). Les vœux doivent être conformes à la décision d'orientation prise par l'établissement de l'élève. Si au total l'élève formule plus de 10 vœux photocopier le verso de la fiche vierge pour renseigner les vœux hors académie et l'agrafer au document.

En cas de multi-sectorisation à l'entrée en 2^{de} GT publique, **il est nécessaire de formuler des vœux sur l'ensemble des lycées du secteur pour garantir l'affectation et la prise en compte de l'ordre de préférence de l'élève et sa famille.** Pour se prémunir du risque de non affectation, l'établissement d'origine ajoutera les vœux de 2^{de} GT sur les lycées de secteur manquants conformément à l'ordre apparaissant sur l'arrêté de sectorisation.

Situation de handicap ou de trouble de santé invalidant (cocher la ou les cases utiles) :

- ☐ Demande d'assouplissement à la carte scolaire à l'entrée en voie GT non contingentée. Rang du vœu concerné :
- ☐ Dossier déposé pour la commission pluridisciplinaire handicap-médicale (demande de priorité et/ou pour les élèves originaires d'EMS)

Pour les demandes dérogatoires à l'entrée en 2^{de} GT (concerne les vœux non contingentés en dehors du ou des lycées de secteur), cocher la ou les cases utiles le cas échéant :

- ☐ Boursier, rang du vœu concerné par ce motif dérogatoire :
- ☐ Frère ou sœur scolarisé dans l'établissement demandé, rang du vœu concerné par ce motif dérogatoire :
- ☐ Domicile en zone limitrophe de secteur et proche du lycée demandé, rang du vœu concerné par ce motif dérogatoire :

Date et signature du représentant légal 1 :

Date et signature du représentant légal 2 :

6

En cas de multi-sectorisation à l'entrée en 2^{de} GT, si l'ensemble des vœux de lycée de secteur ne sont pas saisis, l'administration se réserve le droit d'ajouter des vœux sur les lycées de secteur manquants **et cela, dans un ordre de préférence qui n'aurait peut-être pas été celui des familles.**

7

Situation de handicap ou de trouble de santé invalidant : Mentionner si une demande d'assouplissement à la carte scolaire à l'entrée en 2^{de} GT est envisagée et/ou si un dossier pour la commission handicap-médicale est déposé. Se référer à la circulaire du 11 décembre 2024 et la note technique présentes sur le site académique : <https://www.ac-lyon.fr/article/affectation-et-sectorisation-122099>

8

Demandes dérogatoires à l'entrée en 2^{de} GT : Dans le cadre d'une demande de dérogation à la carte scolaire, sur un vœu de 2^{de} GT non contingenté, préciser le motif dérogatoire et le rang du vœu concerné. Les justificatifs seront adressés au chef d'établissement d'origine. Se référer page 10 du « Guide des procédures d'affectation 2026 _ académie de Lyon ».

9

Date et signature : La fiche doit être datée et signée par les représentants légaux de l'élève. Elle est ensuite rendue à l'établissement qui procède à la saisie dans l'application Affelnet Lycée **avant le 5 juin 2026 à 12h.**

À noter : L'encart « **Évaluations des élèves** » ne figure pas pour les élèves disposant d'une fiche nominative pré-remplie. Pour ces élèves scolarisés les évaluations sont soit importées automatiquement dans Affelnet Lycée à partir du LSU, soit renseignés par les établissements. Se reporter au § 5.4. de l'annexe 18 : « Guide d'aide à la saisie Affelnet Lycée – Lyon ».

CAP prioritaires dans les établissements publics pour les élèves de 3^e SEGPA

Lors de saisie des vœux dans Affelnet Lycée, le code-vœu est le même pour tous les élèves de 3^e

Spécialité de CAP
Agent accompagnant au grand âge
Boulangier / boulangère
Cannage – paillage en ameublement
Carreleur / carreleuse mosaïste
Carrossier automobile
Charcuterie traiteur
Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant
Constructeur / constructrice d'ouvrages en béton armé
Conducteur routier / conductrice routière de marchandises option livraisons de proximité
Cuisine
Électricien / électricienne
Equipier polyvalent / équièrè polyvalente du commerce
Fleuriste
Jardinier / jardinière paysagiste en lycée éducation nationale
Maçon / maçonne
Maintenance des matériels (1 ^{re} année commune)
Maintenance des matériels option A matériels agricoles
Maintenance des matériels option B matériels de construction et de manutention
Maintenance des matériels option C matériels d'espaces verts
Maintenance des véhicules option A véhicules légers
Maintenance des véhicules option B véhicules de transport routier
Métiers du plâtre et de l'isolation
Métier de l'entretien des textiles option B, pressing
Métiers de la mode - vêtement flou
Monteur / monteuse installations sanitaires
Monteur / monteuse installations thermiques
Opérateur / opératrice logistique
Pâtissier / pâtissière
Peintre-applicateur de revêtement
Peintre automobile
Productions et services en restaurations (rapide, collective, cafétéria)
Propreté et prévention des bio-contaminations
Réalisation industrielles en chaudronnerie ou soudage – option A chaudronnerie
Métallier / métallièrè
Tapissier / tapissière d'ameublement en décor
Vannerie

Liste des formations rares concernées par le bonus régional

Dans le cadre de l'harmonisation de la grande région académique (Clermont-Ferrand, Grenoble et Lyon), un bonus régional est attribué aux élèves qui demandent une formation n'existant pas dans leur académie mais offerte dans l'une des deux autres académies, afin de leur permettre de bénéficier du même traitement que les élèves de l'académie d'accueil.

Formations rares ouvrant droit au bonus régional pour les élèves de l'académie de Lyon :

Les candidats de l'académie de Lyon demandant les formations suivantes bénéficieront du bonus régional.

Formations proposées dans l'académie de Clermont-Ferrand

CAP :

- **Ferronnier d'art**, section d'enseignement professionnel du lycée Jean Monnet à Yzeure
- **Maroquinerie**, section d'enseignement professionnel du lycée Desaix à Saint Eloy les Mines

Seconde professionnelle :

- **Famille de métiers de l'aéronautique**, lycée professionnel Roger Claustres à Clermont-Ferrand

Formations proposées dans l'académie de Grenoble

CAP :

- **Maroquinerie**, section d'enseignement professionnel du lycée du Dauphiné à Romans-sur-Isère
- **Métiers de la mode - vêtement tailleur**, lycée professionnel Victor Hugo à Valence
- **CAP Transports par câbles et remontées mécanique**, Lycée A. Croizat à Moutiers

Seconde professionnelle :

- **Famille de métiers de l'aéronautique**, lycée du Grésivaudan à Meylan
- **Techniques d'intervention sur installations nucléaires**, section d'enseignement professionnel du lycée les Catalins à Montélimar
- **Transports par câbles et remontées mécaniques**, SEP du lycée Ambroise Croizat à Moutiers et LP Général Ferrié à St Michel de Maurienne

Formations rares de l'académie de Lyon ouvrant droit au bonus régional pour les élèves des académies de Clermont-Ferrand et Grenoble

Les candidats de l'académie de Clermont-Ferrand et de Grenoble auront ce bonus régional pour les CAP suivants proposés dans l'académie de Lyon :

- **Cannage paillage en ameublement**, cité scolaire René Pellet – EREA déficients visuels à Villeurbanne
- **Fleuriste**, section d'enseignement professionnel du lycée Claude Bernard à Villefranche-sur-Saône
- **Tapissier-tapissière d'ameublement en décor**, lycée professionnel Georges Lamarque à Rillieux-la-Pape
- **Vannerie**, cité scolaire René Pellet – EREA déficients visuels à Villeurbanne

Les candidats de l'académie de Clermont-Ferrand et de Grenoble auront ce bonus régional pour la seconde des bacs professionnels suivants, proposés dans l'académie de Lyon :

- **Famille de métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques et industriels (vers bac pro fonderie, outillage, modelage)**, section d'enseignement professionnel du lycée Hector Guimard à Lyon
- **Famille de métiers de l'agencement, de la menuiserie et de l'ameublement (vers bac pro technicien de fabrication bois et matériaux associés)**, lycée professionnel Georges Lamarque à Rillieux-la-Pape
- **Optique photonique : technologies de la lumière**, Lycée Branly à Lyon

Les candidats de l'académie de Clermont-Ferrand auront ce bonus régional pour l'entrée en seconde des bacs professionnels suivants, proposés dans l'académie de Lyon :

- **Famille de métiers de l'alimentation** au lycée professionnel hôtelier les Bruyères à Saint-Chamond
- **Famille de métiers de l'agencement, de la menuiserie et de l'ameublement**, cité scolaire Monnet Fourneyron à Saint-Etienne, lycée professionnel Etienne Legrand au Coteau.
- **Famille de métiers de la construction durable du bâtiment et des travaux publics**, lycée professionnel Etienne Legrand au Coteau, lycée professionnel Pierre Desgranges à Andrézieux-Bouthéon et lycée professionnel Gustave Eiffel à Brignais
- **Famille de métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques et industriels (vers bac pro microtechniques)**, lycée professionnel Pablo Picasso à Givors.
- **2^{de} pro Plastiques et composites**, section d'enseignement professionnel du lycée Hector Guimard à Lyon
- **Famille de métiers des industries graphiques et de la communication**, Lycée Etienne Mimard, Saint-Etienne

Les candidats de l'académie de Grenoble auront ce bonus régional pour les bacs professionnels suivants proposés dans l'académie de Lyon :

- **1^{re} pro boucher, charcutier, traiteur**, section d'enseignement professionnel du lycée François Rabelais à Dardilly
- **2^{de} pro Photographie**, Lycée La Côtère à La Boisse
- **2^{de} pro Technicien en prothèse dentaire**, section d'enseignement professionnel du lycée Hector Guimard à Lyon

Tableau des coefficients multiplicateurs appliqués aux disciplines

Le calcul du barème par Affelnet Lycée dans le traitement « PAM avec notes » prend en compte les disciplines scolaires, auxquelles sont appliqués des coefficients multiplicateurs, variables selon la formation demandée.

• Affectation dans la voie professionnelle

Pour l'affectation, des coefficients multiplicateurs sont appliqués aux sept champs disciplinaires pris en compte dans le traitement PAM par Affelnet Lycée. Ces coefficients ont été établis au niveau national et sont intégrés dans Affelnet Lycée.

	Français	Mathématiques	Histoire Géographie	Langues vivantes	Éducation physique et sportive	Arts	Sciences Technologie DP	TOTAL
20 - Spécialités pluri technologiques de la production	5	6	3	4	3	2	7	30
CAP Conducteur d'Installations de Production								
BAC Pro Modélisation et prototypage 3D								
BAC Pro Pilote de ligne de production								
2DE FDM Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics								
2DE FDM Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques et industriels								
2DE FDM Métiers du numérique et de la transition énergétique								
2DE FDM Métiers du pilotage et de la maintenance d'installations automatisées								
21 - Agriculture, pêche, forêt et espaces verts	4	5	3	3	4	3	8	30
CAPA Jardinier Paysagiste								
CAPA Métiers de l'agriculture : horticulture								
CAPA Métiers de l'agriculture : productions animales								
BAC Pro A Aménagements paysagers								
BAC Pro A CGEA Système dominante élevage								
BAC Pro A CGEA Vigne et vin								
BAC Pro A Forêt								
BAC Pro A Gestion milieux naturels et faune								
BAC Pro A Conduite de production horticole								
2DE FDM Productions (agricole)								
2DE FDM Nature – Jardin – Paysage – Forêt (agricole)								
22 - Transformations	4	6	3	3	3	3	8	30
CAP Boulanger								
CAP Charcuterie traiteur								
CAP Cuisine								
CAP Installateur en froid et conditionnement d'air								
CAP Monteur installations thermiques								
CAP Pâtissier								
CAP Production et service en restauration								
BAC Pro Boucher charcutier traiteur								
BAC Pro Boulanger pâtissier								
BAC Pro Cuisine								
BNMA Arts du bijou op. bijouterie-joaillerie								

		Français	Mathématiques	Histoire Géographie	Langues vivantes	Éducation physique et sportive	Arts	Sciences Technologie DP	TOTAL
22 – Transformations (suite)		4	6	3	3	3	3	8	30
BAC Pro	Fonderie								
BAC Pro	Plastiques et composites								
BAC Pro	Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons								
BAC Pro	Maintenance et efficacité énergétique								
BAC Pro	Installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables								
BAC Pro A	Bio-industries de transformation								
BAC Pro A	Laboratoire contrôle qualité								
BAC Pro A	Technicien conseil vente alimentation (produits alimentaires et boissons)								
BAC Pro A	Technicien conseil vente univers jardinerie								
2DE FDM	Alimentation – Bio-industries – Laboratoire (agricole)								
2DE FDM	Conseil Vente (agricole)								
2DE FDM	Métiers de l'alimentation								
23 - Génie civil, construction, bois		4	6	4	2	4	3	7	30
CAP	Cannage et paillage ameublement								
CAP	Carreleur mosaïste								
CAP	Charpentiers bois								
CAP	Constructeur ouvrages béton armé								
CAP	Ébéniste								
CAP	Maçon								
CAP	Menuisier fabricant								
CAP	Métiers plâtre et isolation								
CAP	Monteur installations sanitaires								
CAP	Peintre applicateur de revêtements								
CAP	Vannerie								
BAC Pro	Artisanat et métiers d'art option : marchandisage visuel								
BAC Pro	Aménagement finition du bâtiment								
BAC Pro	Etude et réalisation d'agencement								
BAC Pro	Technicien constructeur bois								
BAC Pro	Technicien d'étude du bâtiment : études et économie								
BAC Pro	Technicien d'étude du bâtiment : assistant d'architecte								
BAC Pro	Technicien menuisier agencier								
BAC Pro	Technicien de fabrication bois et matériaux associés								
BAC Pro	Travaux publics								
BAC Pro	Technicien géomètre-topographe (<i>devient Bac pro Géomètre en 2026</i>)								
BAC Pro	Technicien bâtiment : Réalisation du gros-œuvre								
BAC Pro	Menuiserie aluminium-verre								
2DE FDM	Métiers de l'agencement, de la menuiserie et de l'ameublement								
2DE FDM	Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment								

		Français	Mathématiques	Histoire Géographie	Langues vivantes	Éducation physique et sportive	Arts	Sciences Technologie DP	TOTAL
24 - Matériaux souples		4	5	3	3	3	6	6	30
CAP	Métiers de la mode - vêtement flou								
CAP	Métier de l'entretien des textiles option B, pressing								
CAP	Tapissier-tapissière d'ameublement en décor								
BAC Pro	Artisanat et métiers d'art option : tapissier d'ameublement								
BAC Pro	Métiers de la couture et de la confection								
BAC Pro	Métiers du cuir option sellerie garnissage								
BAC Pro	Métiers du cuir option maroquinerie								
BAC Pro	Métiers de l'entretien des textiles option B, pressing								
25 - Mécanique, électricité, électronique		4	6	3	4	3	2	8	30
CAP	Carrossier automobile								
CAP	Electricien								
CAP	Maintenance des matériels 1 ^{re} année commune								
CAP	Maintenance des matériels option B : matériels de construction et de manutention								
CAP	Maintenance des matériels option C : matériels d'espaces verts								
CAP	Maintenance des véhicules option A : Véhicules légers								
CAP	Peintre automobile								
CAP	Réalisations industrielles en chaudronnerie ou soudage option A chaudronnerie								
CAP	Métallier								
BAC Pro	Carrossier peintre en automobile								
BAC Pro	Construction aménagement des véhicules								
BAC Pro	Cybersécurité, informatique et réseaux, électronique								
BAC Pro	Maintenance des systèmes de production connectés								
BAC Pro	Maintenance des véhicules : option A : véhicules légers								
BAC Pro	Maintenance des véhicules : option B : véhicules de transport routier								
BAC Pro	Maintenance des véhicules : option C : motocycles								
BAC Pro	Maintenance des matériels : option A : agricoles								
BAC Pro	Maintenance des matériels : option B : construction manutention								
BAC Pro	Maintenance des matériels : option C : espaces verts								
BAC Pro	Métiers de l'électricité et ses environnements connectés								
BAC Pro	Métiers du froid et des énergies renouvelables								
BAC Pro	Microtechniques								
BAC Pro	Optique photonique : technologie de la lumière								
BAC Pro	Ouvrages du bâtiment métallerie								
BAC pro	Technicien de chaudronnerie industrielle								
BAC Pro	Technicien en réalisation de produits mécaniques option réalisation et maintenance des outillages								
BAC Pro	Technicien en réalisation de produits mécaniques option réalisation et suivi de productions								
BAC Pro	Technicien modelleur								
2DE FDM	Métiers de la maintenance des matériels et véhicules								

		Français	Mathématiques	Histoire Géographie	Langues vivantes	Éducation physique et sportive	Arts	Sciences Technologie DP	TOTAL
30 - Spécialités plurivalentes des services		6	5	4	5	3	3	4	30
BAC Pro	Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités								
2DE FDM	Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique								
31 - Échanges et gestion		6	5	4	5	3	3	4	30
CAP	Conducteur routier de Option Livraisons de proximité								
CAP	Employé de commerce multi-spécialité								
CAP	Employé de vente spécialisé option A : produits alimentaires								
CAP	Employé de vente spécialisé option B : produits d'équipement courant								
CAP	Equipier polyvalent du commerce								
CAP	Fleuriste								
CAP	Opérateur / opératrice logistique								
BAC Pro	Conducteur routier marchandises								
BAC Pro	Logistique (devient « Métiers de la logistique » en 2027)								
BAC Pro	Métiers du commerce et de la vente : Option A : Animation et gestion de l'espace commercial								
BAC Pro	Métiers du commerce et de la vente : Option B : Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale								
BAC Pro	Métiers de l'accueil								
BAC Pro	Organisation du transport de marchandises								
2DE FDM	Métiers de la relation client								
32 - Communication et information		6	4	3	5	3	5	4	30
CAP	Sérigraphie industrielle								
BAC Pro	Artisanat et métiers d'art option : communication visuelle pluri-média								
BAC Pro	Photographie								
BAC Pro	Réalisation de produits imprimés et pluri-média : Option A : Productions graphiques								
BAC Pro	Réalisation de produits imprimés et pluri-média : Option B : Productions imprimées								
2DE FDM	Métiers des industries graphiques et de la communication								
33 - Services aux personnes		5	4	3	3	4	4	7	30
CAP	Accompagnement éducatif petite enfance								
CAP	Agent accompagnant au grand âge								
CAP	Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant								
CAP	Esthétique cosmétique parfumerie								
CAP	Métiers de la coiffure								
CAPA	Services aux personnes et vente en espace rural								
BAC Pro	Accompagnement, soins et services à la personne								
BAC Pro	Animation – enfance et personnes âgées								
BAC Pro	Commercialisation de service en restauration								
BAC Pro	Esthétique cosmétique parfumerie								
BAC Pro	Optique lunetterie								
BAC Pro	Technicien en prothèse dentaire								
BAC Pro A	Services aux personnes et aux territoires								
2DE FDM	Métiers de la beauté et du bien-être								
2DE FDM	Métiers de l'hôtellerie - restauration								

	Français	Mathématiques	Histoire Géographie	Langues vivantes	Éducation physique et sportive	Arts	Sciences Technologie DP	TOTAL
34 - Services à la collectivité (suite)	5	3	4	3	5	2	8	30
CAP	Propreté et prévention des bio-contaminations							
BAC Pro	Hygiène, propreté, stérilisation							

	Français	Mathématiques	Histoire Géographie	Langues vivantes	Éducation physique et sportive	Arts	Sciences Technologie DP	TOTAL
Entrée en 2 ^{de} GT - Education nationale	4	4	4	4	4	4	4	28
Entrée en 2 ^{de} GT - Agriculture	4	4	3	5	2	1	11	30

Tous les vœux d'entrée en première technologique prennent en compte les résultats scolaires auxquels sont appliqués les coefficients suivants.

	Français	Mathématiques	Histoire géographie	Langue vivante 1	Langue vivante 2	Éducation physique et sportive	Sciences de la vie et de la terre	Physique chimie	TOTAL
1 ^{re} Sciences et technologies de la santé et du social (ST2S)	3	3	3	3	3	2	4	3	24
1 ^{re} Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D)	3	3	3	3	3	3	3	3	24
1 ^{re} Sciences et technologies de laboratoire (STL) –biochimie-biologie-biotechnologie	3	3	3	3	3	2	4	3	24
1 ^{re} Sciences et technologies de laboratoire (STL) -Sciences physiques et chimiques en laboratoire	3	3	3	3	3	2	3	4	24
1 ^{re} Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)	3	3	3	3	3	3	3	3	24
1 ^{re} Sciences et technologie de l'agronomie et du vivant (STAV)	5	3	3	3	1	1	5	3	24

Éléments du barème pour le traitement des vœux PAM

Pour le traitement des vœux PAM (Pré-Affectation Multicritères), l'application Affelnet lycée calcule un barème de points afin de procéder au classement des élèves sur chacun de leurs vœux. Les éléments pris en compte dans le barème sont variables selon la formation demandée. Ainsi pour chacun de ses vœux, un candidat peut avoir des barèmes différents.

Pour rappel :

- Le barème est calculé uniquement pour les vœux PAM, et **pas pour les vœux qui dépendent de commissions hors PAM (ce qui exclue notamment les formations des établissements privés)**.
- Les évaluations sont prises en compte pour les vœux PAM hormis pour l'entrée en 1^{re} générale.

1. Coefficients multiplicateurs des évaluations selon le groupe d'origine scolaire

Un coefficient multiplicateur est attribué à chaque groupe. Il sert à **pondérer les évaluations** utilisées dans le traitement PAM, à la fois pour la voie générale et technologique et pour la voie professionnelle, aux deux paliers d'orientation.

Un ordre a été défini en fonction de l'origine des candidats afin que l'affectation respecte les priorités fixées sur le plan académique.

Rang de priorité d'affectation et compensation intergroupe

1. 3^e générale, 3^e prépa-métiers, 3^e agricole : **coefficient 1,8**
2. 3^e SEGPA, 3^e UPE2A, 3^e ULIS : **coefficient 1,7**
3. 2^{de} GT, 2^{de} GTT, 2^{de} F2O : **coefficient 0,9**
4. 2^{de} professionnelle, 1^{re} année de CAP, élèves de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) : **coefficient 0,8**
5. Terminale CAP, candidats au Droit au retour en formation initiale (DARFI) : **coefficient 0,6**
6. 1^{re} générale, 1^{re} technologique, 1^{re} professionnelle : **coefficient 0,4**
7. Autres publics (tous les publics non cités précédemment) : **coefficient 0,1**

Ces coefficients peuvent évoluer après simulation afin de respecter les priorités académiques.

2. Bonus

Les bonus ci-après illustrent la politique académique de l'affectation. Ils peuvent se cumuler dans le barème de points calculés pour chaque vœu de type « PAM ».

Certaines situations particulières peuvent être soumises à l'appréciation des IA-DASEN et donner lieu à des régulations, ou à des bonifications exceptionnelles.

Pour renforcer l'attractivité de certaines formations, si besoin, le vœu 1 pourra être privilégié.

Le tableau ci-dessous présente les objectifs de chaque bonus et précise le public concerné. Les valeurs des bonus indiquées peuvent être ajustées par l'administration lors des opérations de contrôle et de simulation de l'affectation, afin de respecter les priorités académiques.

Bonus	Objectif	Public concerné Information complémentaire	Attribution
Bonus académique 10 000	Rendre prioritaire l'affectation des élèves scolarisés dans l'académie de Lyon	Candidats de l'académie postulant à une formation de l'Éducation nationale	Automatique
Bonus emménagement 10 006	Attribuer le bonus académique aux élèves emménageant dans l'académie ou de retour du CNED réglementé	Elèves qui justifient d'un emménagement dans l'académie de Lyon avant la rentrée de septembre 2024	Administration sur justificatifs envoyés à la DSDEN avant le 26 mai 2026
Bonus régional 9 500 ou 10 000	Favoriser l'affectation des candidats de la région académique : Formations rares	Candidats dont la formation souhaitée n'est pas proposée dans l'académie d'origine	Automatique
	Zones limitrophes établissements hors académie mais proches du lieu d'habitation, selon les accords passés entre académies	Candidats de certaines zones limitrophes à l'académie	Automatique pour les candidats des établissements publics Administration pour les autres sur liste envoyée avant le 26 mai 2026 à la DSDEN
Bonus redoublement 50 000	Assurer le maintien ou le redoublement exceptionnel	Élèves de 2 ^{de} GT, de 1 ^{er} G, de 1 ^{re} pro ou de 1 ^{re} technologique redoublant dans la même spécialité/série et le même établissement	Automatique
		Élèves de 2 ^{de} pro, 1 ^{re} année de CAP redoublant dans la même spécialité et le même établissement	Administration sur listes envoyés à la DSDEN avant le 4 juin 2026
		Élèves de 2 ^{de} GT scolarisés dans un lycée souhaitant redoubler dans leur lycée de secteur	Administration : sur liste des élèves envoyée à la DSDEN avant le 4 juin.
Bonus secteur 20 000	Favoriser l'affectation des élèves de 3 ^e dans le(s) lycée(s) de leur secteur d'affectation	Candidats à une 2 ^{de} GT (vœu générique)	Automatique
Bonus continuité 1^{re} générale 90 000	Garantir la continuité dans le lycée actuel de scolarisation	Candidats à une 1 ^{re} générale dans leur lycée actuel de scolarisation	Automatique
Bonus rattachement 5 000	Favoriser l'affectation des élèves de 2 ^{de} GT en 1 ^{re} technologique dans leur(s) lycée(s) de rattachement	Candidats à une 1 ^{re} technologique publique dans le(s) lycée(s) de rattachement	Automatique
Bonus 2GTT vers 1^{re} technologique 500	Favoriser la poursuite d'étude en 1 ^{re} STI2D, STL et STAV	Elèves scolarisés en 2 ^{de} GTT	Automatique
Bonus prioritaire Handicap-médicale 60 000	Garantir l'affectation de candidats en situation de handicap ou porteurs d'un trouble de santé invalidant	Candidats en situation de handicap ou porteurs d'un trouble de santé invalidant, très limités dans leur choix	Commission pluridisciplinaire HaMe
Bonus boursier	Favoriser l'affectation des élèves de collège boursiers	Élèves de 3 ^e	Automatique Ou Administration : 3 ^e prépa-métiers et 3 ^e agricole sur liste envoyée avant le 26 mai 2026 à l'administration
Entrée 2^{de} GT 2 500			
1^{re} année de la voie pro. 300			

Bonus	Objectif	Public concerné Information complémentaire	Attribution
Bonus filière	Favoriser l’admission des élèves de 3 ^e et de prépa-seconde à l’entrée dans la voie professionnelle publique		Automatique
3 ^e agricole 4 000		Élèves de 3 ^e agricole vers la voie pro agricole	
3 ^e Toutes origines 3 000		Élèves de 3 ^e vers la voie professionnelle	
3 ^e prépa-métiers + 400 en 2 ^{de} pro + 50 en CAP		Élèves de 3 ^e prépa-métiers vers la voie professionnelle	
3 ^e SEGPA + 800		Elèves de 3 ^e SEGPA vers les CAP prioritaires	
3 ^e ULIS + 700		Elèves de 3 ^e ULIS vers la voie professionnelle	
Bonus dérogatoires entrée 2 ^{de} GT	Favoriser l’affectation sur un vœu de 2 ^{de} GT générique :	Elèves candidats à l’entrée en 2 ^{de} GT générique hors du ou des lycées de secteur	Chefs d’établissement d’origine (détails page 12 du « Guide des procédures d’affectation 2026 – Académie de Lyon »)
Situation de handicap ou médicale 8 000	Candidats devant être proche du lieu de soin	Candidats ayant une pathologie invalidante et des soins réguliers	
Boursier 4 000	Elèves boursiers pour améliorer la mixité sociale	Elèves de 3 ^e	
Fratrie 400	Favoriser les fratries dans le même lycée		
Domicile en limite de zone de desserte 390	Favoriser l’accès au lycée le plus accessible par rapport au domicile (hors lycée de secteur)		
Bonus enseignement optionnel 2 ^{de} GT	Favoriser l’affectation sur un enseignement optionnel rare	Elèves candidats à l’entrée en 2 ^{de} GT	
LVC Hébreu ou Russe 3 000	Elèves voulant poursuivre un enseignement optionnel de LVC rare en LEGT	Liste des élèves communiquée à la DSDEN par les établissements d’origine	Administration : liste envoyée avant le 4 juin 2026 à la DSDEN
Création et culture design 6 950	Favoriser l’affectation des élèves de 3 ^e motivés pour une option ou une formation spécifique	Candidats ayant eu un avis favorable du lycée public visé Voir annexe 6	Administration
2 ^{de} STHR 6 950		Candidats ayant un avis favorable du lycée d’accueil (voir annexe 7)	Administration
Bonus entrée 1 ^{re} G ES rares 5	Favoriser l’affectation en 1 ^{re} générale si demande de changement de lycée pour suivre un enseignement de spécialité rare non proposé dans le lycée actuel	Elèves de 2 ^{de} GT ayant un avis favorable du lycée d’accueil (annexe 16)	Administration
Bonus à l’entrée en voie professionnelle sur recrutement particulier : Très favorable 3 000 Favorable 1 000	Favoriser l’affectation d’élèves ayant reçu un avis favorable des commissions lycée	Candidats souhaitant entrer en : - CAP ou bac pro sécurité - CAP CRM ou en bac pro CRM dans un établissement public (annexe 8) - 2 ^{de} pro. Métiers de la transition numérique et énergétique au lycée J. Brel à Vénissieux - 1 ^{re} année du BNMA ou Ebénisterie (annexe 19)	Commission

Bonus	Objectif	Public concerné Information complémentaire	Attribution
Bonus vœu filière vers 1^{re} professionnelle 90 000	Garantir l'affectation des élèves de 2 ^{de} professionnelle montants dans leur spécialité et leur établissement	Élèves de 2 ^{de} professionnelle montants	Automatique
Bonus continuité pédagogique vers 1^{re} professionnelle 25 000	Favoriser l'affectation des 2 ^{de} pro montants hors de leur établissement d'origine, dans la même spécialité ou une spécialité de leur famille de métiers	Élèves de 2 ^{de} professionnelle EN et agricoles montants	Automatique
Bonus avis chef d'établissement en 1^{re} professionnelle 3 000	Favoriser la montée vers une spécialité de 1 ^{re} professionnelle après une 2 ^{de} Pro famille de métiers et 2 ^{de} Pro commune pour valoriser le parcours d'orientation de l'élève	Élève scolarisé en 2 ^{de} Pro famille de métiers ou 2 ^{de} pro commune demandant une 1 ^{re} pro dans la continuité de leur 2 ^{de}	Chef d'établissement d'origine
	Favoriser l'affectation des élèves souhaitant se réorienter en attribuant un avis favorable	Élèves souhaitant se réorienter en 1 ^{re} professionnelle Voir page 30 et 31 du Guide des procédures d'affectation	
Bonus 1^{re} pro parcours fléché CAP, 2GT, 2GTT F* : 95 000	Garantir l'affectation en 1 ^{re} professionnelle parcours fléché	- Élèves de terminale CAP en cohérence avec le bac professionnel visé - Élèves de 2 ^{de} GT et 2 ^{de} GTT et F2O en réorientation	Administration Sur avis chef d'établissement d'accueil
Bonus F2O vers 1^{re} année de voie pro, 1^{re} pro et 1^{re} technologique 500	Favoriser l'affectation des élèves souhaitant poursuivre en 1 ^{re} technologique (STI2D, STL, ST2S et STMG), en 1 ^{re} professionnelle et en 1 ^{re} année de voie pro (seulement aux tours suivants)	Elèves scolarisés en F2O	Automatique
Bonus dispositif Sport-Etudes			Administration
42 000 (places préemptées en 2GT)	Garantir l'affectation des sportifs de haut niveau dans le département du Rhône	Sportifs de haut niveau ou assimilés inscrits sur liste ministérielle	
19 000 (sportifs sur liste PSQS)	Favoriser l'affectation des sportifs de haut niveau ou assimilés	Sportifs de haut niveau ou assimilés sur liste ministérielle ou fédérale, sportifs professionnels,	
15 000 (Hauts potentiels sportifs sur liste territoriale)	Favoriser l'affectation des sportifs à haut potentiel	Elèves à haut potentiel sportif sur liste territoriale	
10 000 (élèves bonifiés suite commissions départementales)	Favoriser l'affectation dans une formation avec une pratique sportive intensive	Elèves présentant un bon niveau sportif non-inscrits dans les catégories ci-dessus	Commission Dossier à envoyer avant le 21 mai
Bonus section sportive 2 ^{de} GT : 6 900 1 ^{re} année de la voie pro : 950	Favoriser l'affectation en section sportive	Candidats ayant réussi les tests de la section sportive	Administration : sur liste d'élèves envoyée avant le 26 mai 2026 à la DSDEN
Internat ou places préemptées 2 ^{de} GT : 32 000	Favoriser l'affectation des élèves en lycée avec Internat	Elèves de 3 ^e candidat à un Internat d'excellence ou des places préemptées	Commission
Bonus IA-DASEN	Favoriser la politique départementale		Administration
Bonus rectrice	Favoriser la politique académique		Administration

3. Calcul du barème PAM

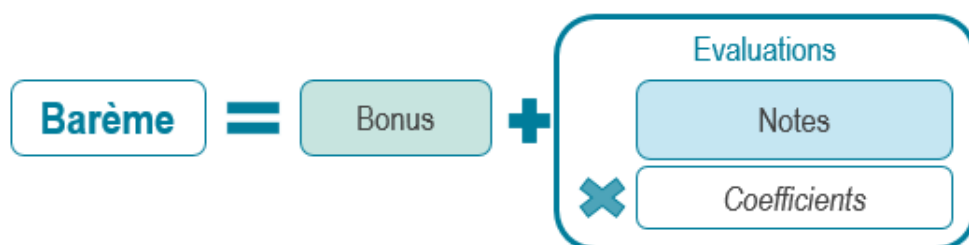
À savoir : Une formule d'harmonisation est appliquée automatiquement aux évaluations par disciplines intégrées dans Affelnet Lycée. Elle vise à limiter les écarts de notation entre établissements. Cette formule prend en compte la moyenne et la dispersion des évaluations du groupe d'origine de l'élève, par type d'évaluation (moyenne pour chacune des évaluations par discipline). Les évaluations des élèves sont alors « resserrées autour de 100 ».

3.1. Calcul du barème des candidats (hormis 1^{re} générale)

Pour les vœux PAM le barème est composé de bonus et des évaluations annuelles par discipline (issues du LSU pour les élèves de 3^e, saisies manuellement pour les autres groupes).

Aux évaluations est appliqué le coefficient du groupe d'origine ainsi qu'un coefficient multiplicateur pour chaque discipline, variable selon la formation visée (Cf. annexe 31).

Le traitement réalisé sur chaque élément pris en compte dans le barème est présenté ci-dessous. Ces étapes sont automatiquement opérées par le module PAM dans Affelnet Lycée.



Dès lors que les disciplines ont été évaluées au cours de l'année, elles sont prises en compte. Et les évaluations absentes sont remplacées dans Affelnet par la moyenne des autres évaluations.

3.2. Calcul du barème pour les candidats à une 1^{re} générale

Le calcul du barème est composé exclusivement de bonus.



Liste des codes vœux de recensement

Le vœu de recensement est un vœu saisi dans Affelnet pour information mais qui ne donne pas lieu à une affectation (formation dans une autre académie, interruption d'études).

Code	Libellé	Détail
REC11111	REDT	Redoublement ou maintien en 3 ^e
REC11114	HOR-AC 99999	Hors académie (voie professionnelle)
REC11124	HOR-AC 88888	Hors académie (apprentissage)
REC11115	HOR-AC 11111	Hors académie (voie générale et technologique)
REC11116	NON SC 9991	Non scolarisé
REC11118	AUTRE	Autre motif
REC11119	AP-3E	Privé hors affectation par Affelnet Lycée (privé hors contrat...)
REC11123	APPR	Apprentissage* (académie de Lyon)

**uniquement si la formation ou l'établissement n'apparaît pas dans AFFELNET Lycée*

Liste des établissements proposant des places fléchées de 1^{res} professionnelles

Établissements proposant des parcours fléchés en 1^{re} professionnelle avec une option « secteur sportif » (tous profils) :

- Lycée Benoit Charvet à Saint-Etienne :
 - o Métiers du commerce et de la vente
 - o Assistance et gestion des organisations et activités
 - o Animation enfance et personnes âgées
 - o Accompagnement, soins et service à la personne
- Lycée Paul Painlevé à Oyonnax :
 - o Métiers du commerce et de la vente
 - o Assistance et gestion des organisations et activités

Établissements proposant des parcours fléchés 2^{de} GT et F2O :

(Liste susceptible de modification par l'administration)

En 1^{re} professionnelle « Accompagnement soins et services aux personnes »

- Lycée Jean Lurçat à Lyon – 15 places
- Lycée Albert Camus à Firminy – 10 places

En 1^{re} professionnelle « Animation enfance et personnes âgées »

- Lycée Xavier Bichat à Nantua – 1 place
- Lycée Colonel Arnaud Beltrame à Meyzieu – 4 places

En 1^{re} professionnelle « Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités »

- Lycée Alexandre Bérard à Ambérieu-en-Bugey – 4 places
- Lycée René Cassin à Rive-de-Gier – 6 places
- Lycée Camus-Sermenaz à Rillieux-La-Pape – 2 places

En 1^{re} professionnelle « Esthétique cosmétique parfumerie » :

- Lycée du 1er Film à Lyon - 8 places

En 1^{re} professionnelle « Métiers de l'accueil » :

- Lycée Daniel Casanova à Givors – 1 place
- Lycée Camille Claudel à Lyon – 2 places

En 1^{re} professionnelle « Métiers de la sécurité » (compléter l'annexe 11)

- Lycée Fernand Forest à Saint Priest – 4 places

En 1^{re} professionnelle « Métiers du commerce et de la vente option A animation et gestion de l'espace commercial »

- Lycée Marcelle Pardé à Bourg-en-Bresse – 8 places
- Lycée Alexandre Bérard à Ambérieu-en-Bugey – 2 places
- Lycée Beauregard à Montbrison – 12 places
- Lycée Claude Bernard à Villefranche-sur-Saône – 9 places
- Lycée Magenta à Villeurbanne – 8 places
- Lycée Camus Sermenaz à Rillieux-la-Pape – 1 place
- Lycée Jean Lurçat à Lyon – 8 places
- Lycée Camille Claudel à Lyon – 6 places
- Lycée Marie Curie à Villeurbanne – 4 places

En 1^{re} professionnelle « Métiers du commerce et de la vente option B prospection clientèles et valorisation de l'offre »

- Lycée Marcelle Pardé à Bourg-en-Bresse - 8 places
- Lycée Beauregard à Montbrison – 12 places
- Lycée Claude Bernard à Villefranche-sur-Saône – 9 places
- Lycée Magenta à Villeurbanne – 8 places
- Lycée Jean Lurçat – 4 places
- Lycée Camille Claudel à Lyon – 6 places

Établissements proposant des parcours fléchés 2^{de} GT, 2^{de} GTT et F2O :

(Liste susceptible de modification par l'administration)

En 1^{re} professionnelle « Artisanat et métiers d'art option merchandising visuel »

- Lycée Magenta à Villeurbanne – 4 places

En 1^{re} professionnelle « Artisanat et métiers d'art option tapissier d'ameublement » :

- Lycée Georges Lamarque à Rillieux la Pape – 6 places

En 1^{re} professionnelle « Etude et réalisation d'agencements » :

- Lycée Georges Lamarque à Rillieux-la-Pape - 3 places

En 1^{re} professionnelle « Cybersécurité, informatique et réseaux, électronique »

- Lycée Charlie Chaplin à Decines-Charpieu – 6 places

En 1^{re} professionnelle « Installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables »

- Lycée Pierre Coton à Néronde – 6 places

En 1^{re} professionnelle « Maintenance des systèmes de production connectés »

- Lycée Diderot à Lyon – 6 places

En 1^{re} professionnelle « Ouvrages du bâtiment : métallerie »

- Lycée des Canuts à Vaulx-en-Velin – 4 places

En 1^{re} professionnelle « Technicien fabrication bois et matériaux associés »

Lycée Georges Lamarque à Rillieux-la-Pape – 3 places

En 1^{ère} professionnelle « Technicien en chaudronnerie industrielle » :

- Lycée Claude Lebois à Saint Chamond – 8 places

Établissements proposant des parcours fléchés terminales CAP :

(Liste susceptible de modification par l'administration)

En 1^{re} professionnelle « Accompagnement soins et services aux personnes » (places réservées prioritairement aux candidats originaires de terminale CAP Accompagnant éducatif petite enfance) :

- Lycée Marie Curie à Villeurbanne - 9 places
- Lycée Albert Camus à Firminy – 5 places

En 1^{re} professionnelle « Animation enfance et personnes âgées » (places réservées prioritairement aux candidats originaires de terminale CAP Accompagnant éducatif petite enfance et de CAP Agent accompagnant au grand âge) :

- Lycée Xavier Bichat à Nantua – 2 places
- Lycée Colonel Arnaud Beltrame à Meyzieu – 2 places

En 1^{re} professionnelle « Artisanat et métiers d'art option marchandisage visuel »

- Lycée Magenta à Villeurbanne – 5 places

En 1^{re} professionnelle « Artisanat et métiers d'art option tapissier d'ameublement » (places réservées prioritairement aux candidats originaires de terminale CAP Tapissier d'ameublement en décor) :

- Lycée Georges Lamarque à Rillieux la Pape – 3 places

En 1^{re} professionnelle « Esthétique cosmétique parfumerie » (places réservées prioritairement aux candidats originaires de terminale CAP Esthétique cosmétique) :

- Lycée du 1er Film à Lyon – 7 places

En 1^{re} professionnelle « Métiers de l'accueil » (places réservées prioritairement aux candidats originaires de terminale CAP Équipier polyvalent de commerce) :

- Lycée Danielle Casanova à Givors – 1 place

En 1^{re} professionnelle « Métiers de la sécurité » (place réservée prioritairement aux candidats originaires de terminale CAP métiers de la sécurité) : **compléter l'annexe 11**

- Lycée Joseph-Marie Carriat à Bourg-en-Bresse – 6 places
- Lycée Fernand Forest à Saint Priest – 2 places
- Lycée Camus Sermenaz à Rillieux-la-Pape – 2 places

En 1^{re} professionnelle « Métiers du commerce et de la vente, option A : animation et gestion de l'espace commercial » (places réservées aux candidats originaires de terminale CAP Équipier polyvalent de commerce) :

- Lycée International à Ferney-Voltaire – 2 places
- Lycée Alexandre Bérard à Ambérieu-en-Bugey – 2 places
- Lycée Claude Bernard à Villefranche-sur-Saône – 4 places
- Lycée Danielle Casanova à Givors – 1 places
- Lycée Camille Claudel à Lyon – 6 places
- Lycée Camus Sermenaz à Rillieux-la-Pape – 1 place
- Lycée Les canuts à Vaulx-en-Velin – 4 places
- Lycée Jacques Brel à Vénissieux – 3 places
- Lycée Marie Curie à Villeurbanne – 4 places
- EREA de Nelson Mandela à Sorbier – 8 places

En 1^{re} professionnelle « Métiers du Commerce et de la vente, option B : prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale » (Places réservées prioritairement aux candidats originaires de terminale CAP Équipier polyvalent de commerce) :

- Lycée Camille Claudel à Lyon – 4 places
- Lycée Claude Bernard à Villefranche-sur-Saône – 4 places
- Lycée Danielle Casanova à Givors – 1 place
- Lycée Marie Curie à Villeurbanne – 8 places
- Lycée les Canuts à Vaulx-en Velin – 4 places
- Lycée Jacques Brel à Vénissieux – 3 places
- Jean Lurçat à Lyon – 4 places

En 1^{re} professionnelle « Ouvrages du bâtiment : métallerie »

- Lycée des Canuts à Vaulx-en-Velin – 5 places

En 1^{re} professionnelle « Technicien en chaudronnerie industrielle » (place réservée prioritairement aux candidats originaires de terminale CAP Réalisations industrielles en chaudronnerie ou soudage et de terminale CAP Métallier/métallièr) :

- Lycée Claude Lebois à Saint Chamond – 4 places

En 1^{re} professionnelle « Technicien menuisier agenceur » (places réservées prioritairement aux candidats originaires de terminale CAP Menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement) :

- Lycée Georges Lamarque à Rillieux la Pape – 3 places

Lexique

AEFE

L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger est un établissement public français chargé du suivi et de l'animation du réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger.

Affelnet Lycée (Affectation des élèves par le net)

Application informatique permettant de gérer l'affectation des élèves en lycée. Affelnet Lycée permet de gérer simultanément les candidatures pour l'entrée dans les formations offertes après la 3^e et les formations offertes après la 2^{de}.

Affelmap

Site internet qui donne accès au planning de l'affectation de chaque académie, aux procédures et aux coordonnées des services gestionnaires. Il permet aussi de saisir des vœux pour des élèves qui formulent des vœux hors de leur académie d'origine et dont les familles n'utilisent pas le service en ligne affectation.

Application « Actions d'information et d'orientation »

Permet de faire connaître les opérations organisées par les établissements de l'académie pour l'orientation : journées portes ouvertes, mini-stages, etc.

L'application est consultable pour tout public sur le [site de l'académie de Lyon](#).

Application « Affichage des places vacantes »

Permet de faire connaître l'état des places vacantes dans les lycées (publics ou privés sous contrat) de l'académie. La consultation des places vacantes est ouverte aux personnels éducatifs et administratifs de l'académie, via Aréna > Scolarité du 2nd degré > Applications locales de gestion de scolarité du 2nd degré.

Bacs technologiques

S2TMD : Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse

ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social

STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant

STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués

STHR : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration

STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable

STL : Sciences et technologies de laboratoire

STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion

BEE

Base élèves de l'établissement

CFA

Centre de formation d'apprentis

Commission pédagogique « pré-PAM »

Commission pédagogique étudiant les cas particuliers d'élèves en vue de l'attribution éventuelle d'un bonus : prise en compte du handicap ou d'un trouble de santé invalidant, EANA.

CNED

Le Centre national d'enseignement à distance est, en France, un établissement public à caractère administratif du ministère de l'Éducation nationale offrant des formations à distance.

Colibris

Colibris est un espace dématérialisé, sécurisé qui permet le dépôt des dossiers à étudier en commission pré-PAM handicap médicale (HaMe), et pour la campagne de consolidation en octobre.

DARFI (Droit au Retour en Formation Initiale)

Il permet aux jeunes de 16 à 25 ans qui ne possèdent aucun diplôme ou aucune qualification professionnelle de revenir se former pour préparer un diplôme et faciliter ainsi leur insertion.

DOS

Division de l'organisation scolaire du rectorat

DSDEN

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

Famille de métiers

Une famille de métiers regroupe plusieurs spécialités de bacs professionnels qui présentent de nombreuses compétences communes. En fin de seconde professionnelle, les élèves s'orienteront vers une des spécialités de la famille.

Fiche de dialogue

Permet de recueillir les demandes des représentants légaux de l'élève de 3^e ou de 2^{de} GT, l'avis du conseil de classe et la décision d'orientation du chef d'établissement (à propos de la voie d'orientation).

Fiche préparatoire à la saisie Affelnet

Permet de recueillir les vœux d'affectation et/ou de recensement formulés par l'élève et ses représentants légaux.

Cette fiche permet de formuler des vœux classés par ordre de préférence. Les candidats formulant des vœux à la fois sur le palier 3^e et le palier 2^{de} compléteront une seule et même fiche préparatoire à l'affectation.

IA-DASEN

Inspecteur d'Académie – Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale.

Livret scolaire unique (LSU)

Application informatique nationale renseignée pour chaque élève du CP à la 3^e.

Deux sortes de données issues de l'application sont prises en compte dans Affelnet Lycée pour les vœux PAM : l'évaluation du niveau de maîtrise des 8 composantes du socle commun (bilan de fin de cycle 4) et les résultats de l'élève dans les différentes disciplines (bilans périodiques).

MFR

Maison Familiale Rurale

MLDS

Mission de lutte contre le décrochage scolaire

Paliers

On distingue dans Affelnet Lycée le palier 3^e, qui correspond aux formations offertes après la 3^e (2^{de} GT, 2^{de} professionnelle et 1^{re} année de CAP), et le palier 2^{de}, qui correspond aux formations offertes après la 2^{de} (1^{re} générale, 1^{re} technologique et 1^{re} professionnelle).

PassRL

PassRL est un espace dématérialisé, sécurisé, développé au niveau académique qui permet l'échange d'éléments de candidature pour l'entrée en 1^{re} professionnelle passerelle, en 1^{re} générale en cas de demande de changement d'établissement, et pour candidater sur certains enseignements optionnels de 2^{de} GT. Cet espace est accessible aux personnels éducatifs et administratifs de l'académie, via Aréna > Scolarité du 2nd degré > Applications locales de gestion de scolarité du 2nd degré. Pour les agents des autres académies il est accessible en suivant le lien : <https://passrl.public.ac-lyon.fr/candidature/>

Procédure PAM et hors PAM (Pré-Affectation Multicritères)

PAM est un module d'Affelnet Lycée qui calcule le barème de chaque élève pour chaque vœu exprimé, puis procède à un classement automatisé des vœux qui aboutit à des propositions d'admission.

Cette procédure concerne la majorité des formations proposées dans les établissements publics.

On distingue :

- **Le traitement « PAM »** : le barème prend en compte les bonus liés aux situations d'élèves et les évaluations (évaluations dans les disciplines et pour les formations du palier 3^e, évaluations du niveau de maîtrise des composantes du socle).
- **Procédure « hors PAM »** : examen des candidatures par des commissions d'affectation internes aux établissements qui font des propositions d'admission. Les résultats des décisions de ces commissions sont ensuite directement saisis dans Affelnet Lycée. Cette procédure concerne quelques formations du public à recrutement spécifique et toutes les formations proposées après la 3^e dans les établissements privés.

Sectorisation dans la voie générale et technologique publique de l'Éducation nationale

- **Le secteur d'affectation en 2^{de} GT** correspond au secteur géographique de l'élève en fonction du lieu de résidence de ses responsables légaux. Un ou **plusieurs lycées** correspondent à ce secteur.
- **Le secteur de rattachement** en 1^{re} technologique correspond au secteur géographique de l'établissement d'origine. Il s'agit d'un secteur élargi comprenant à un ou plusieurs lycées. Il concerne essentiellement l'entrée en 1^{re} technologique.

Siècle

Système d'Information pour les Élèves de Collèges et de Lycées et pour les Établissements. Application de gestion des élèves utilisée par les établissements scolaires comprenant notamment la Base Élèves de l'Établissement (BEE).

SIPA

C'est un module de suivi des inscriptions qui est alimenté par la base élèves Siècle. Il permet d'avoir une vision comparative entre les capacités DOS et le nombre d'inscrits dans les établissements.

Service en ligne

Application nationale qui sert d'interface pour :

- Recueillir les choix d'orientation des familles (service en ligne orientation – SLO)
- Voir l'offre de formation nationale en lycée et formuler les vœux (service en ligne affectation – SLA)
- Faire les démarches d'inscription en lycée suite à l'affectation (service en ligne d'inscription)

Tour principal

Il correspond à l'ensemble des étapes de l'affectation dans Affelnet Lycée, de l'ouverture de la saisie des vœux à la diffusion des premiers résultats. Il concerne l'ensemble des vœux et des candidats.

Tours suivants d'affectation

A la suite du tour principal, des tours d'affectation complémentaires sont organisés pour l'entrée dans des formations professionnelles en établissement public.

A partir de la campagne 2026, le tour suivant de septembre concernera aussi l'entrée en 1^{re} technologique.

Ils permettent aux élèves non affectés de formuler de nouveaux vœux à partir des places restées vacantes.
Les tour suivants ne concernent pas la voie générale.

Vœu

Il existe trois types de vœux :

- **Vœu d'affectation** : vœu qui peut donner lieu à une affectation
- **Vœu en apprentissage** : vœu qui ne donne pas lieu à une affectation, mais qui permet au CFA et à l'établissement d'origine d'accompagner le jeune dans sa démarche
- **Vœu de recensement** : vœu enregistré dans Affelnet pour information, mais qui ne donne pas lieu à une affectation (formation dans une autre académie, interruption d'études, formation en apprentissage dans un CFA)

Procédures spécifiques du Ministère de l'Agriculture

- ANNEXE 1 : TABLEAUX DE SYNTHÈSE DES ENTRÉES DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE
- ANNEXE 3 : LES RECRUTEMENTS SPÉCIFIQUES
- ANNEXE 4 : DEMANDE DE BONUS HANDICAP DANS LE CADRE D'AFFELNET
- ANNEXE 5 : FORMULAIRE DEMANDE AVIS DRAAF (disponible sur le site académique et sur IDEAL : https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/xlsx/annexe_n5_formulaire_demande_avis_draaf_.xlsx)
- ANNEXE 6 : QUESTIONNAIRE DE MOTIVATION SUR LA FORMATION SOUHAITÉE
- ANNEXE 7 : LISTES DES CODES UAI (RNE) – Établissements d'enseignement agricole sous statut scolaire
- ANNEXE 8 : FICHE MINI-STAGE

ANNEXE1 : TABLEAUX DE SYNTHÈSE DES ENTRÉES DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Entrée en 4^e ou 3^e de l'Enseignement agricole

Classe d'accueil	Classe d'origine	
	Orientation de droit sans demande d'avis DRAAF	Orientation soumise à demande d'avis DRAAF obligatoire
4 ^e de l'Enseignement agricole (rythme approprié* et temps plein)	Après une classe complète de 5 ^e de collège (Avis d'orientation du collège d'origine)	- 5^e SEGPA - Elève issu(e) de dispositif ULIS avec inclusion en classe de 5^e
	Demande de redoublement de la famille après une classe complète de : - 4^e EA - 4^e de collège (Avis d'orientation du collège d'origine)	- 4^e SEGPA - Elève issu(e) de dispositif ULIS avec inclusion en classe de 4^e
		Candidat(e) issu d'un établissement médicoéducatif ou médico-social Candidat(e) scolarisé(e) à domicile ou hors contrat Candidat(e) issu(e) d'un dispositif de lutte contre le décrochage scolaire Candidat issu(e) d'un dispositif UPE2A ou primo-arrivant(e) Candidat(e) non scolarisé(e) en France
3 ^e de l'Enseignement agricole (rythme approprié* et temps plein)	Après une classe complète de : - 4^e EA - 4^e de collège (Avis d'orientation du collège d'origine)	- 4^e SEGPA - Elève issu(e) de dispositif ULIS avec inclusion en classe de 4^e
	Demande de redoublement de la famille après une classe complète de : - 3^e EA - 3^e de collège - 3^e Prépa métiers (Avis d'orientation du collège d'origine)	- 3^e SEGPA - Elève issu(e) de dispositif ULIS avec inclusion en classe de 3^e
		Candidat(e) issu d'un établissement médicoéducatif ou médico-social Candidat(e) scolarisé(e) à domicile ou hors contrat Candidat(e) issu(e) d'un dispositif de lutte contre le décrochage scolaire Candidat issu(e) d'un dispositif UPE2A ou primo-arrivant(e) Candidat(e) non scolarisé(e) en France

*Sous réserve d'avoir atteint l'âge de 14 ans au plus tard le 31 décembre de l'année scolaire d'entrée en classe de 4^{ème} pour le rythme approprié

Quelques repères : Avis et décisions d'orientation au palier d'orientation 3^e de l'enseignement agricole.

L'orientation après la classe de 3^e est une **décision administrative individuelle**, encadrée par le **Code rural (3^e de l'enseignement agricole)**

Les décisions d'orientation sont prises par le chef d'établissement agricole et sont fondées sur :

- les **acquis et compétences** de l'élève,
- les **avis de l'équipe pédagogique**,
- le **projet de formation**,
- le **dialogue avec la famille**

Conformément au Code rural, l'orientation est possible vers :

- seconde professionnelle agricole,
- CAP agricole,
- seconde générale et technologique

Le redoublement n'est pas une voie d'orientation

L'esprit du Code rural privilégie :

- une orientation plus fortement liée au projet professionnel,
- une inscription dans une logique de formation et d'insertion,
- une reconnaissance de la diversité des parcours.

Entrée en CAPA 1^{ères} et 2^{èmes} années

Classe d'accueil	Orientation de droit	Orientation de droit sur avis favorable du conseil de classe	Orientation soumise à demande d'avis DRAAF obligatoire
	Classe d'origine		
CAPA 1/2		Candidat(e) en réorientation après une scolarité complète de cycle 4 et un début de formation en lycée - Elève issu(e) de 3^e générale* - Elève issu(e) de 3^e EA* - Elève issu(e) de 3^e Prépa Métiers* - Elève issu(e) de 3^e SEGPA*	Toutes autres situations et Elève issu(e) de dispositif ULIS avec inclusion en classe de 3^e ou de lycée Candidat(e) issu d'un établissement médicoéducatif ou médico-social Candidat(e) scolarisé(e) à domicile ou hors contrat Candidat(e) issu(e) d'un dispositif de lutte contre le décrochage scolaire Candidat issu(e) d'un dispositif UPE2A ou primo-arrivant Candidat(e) au titre du droit au retour en formation initiale Candidat(e) non scolarisé(e) en France
CAPA 2/2	CAPA 1/2, Titulaire d'un CAPA, CAP, BEPA, BEP ou diplôme de niveau 3	2de Professionnelle de l'Enseignement agricole ou de l'Education nationale	Toutes autres situations

*si la demande est conforme à la décision d'orientation du chef d'établissement d'origine

Entrée en seconde professionnelle

Classe d'accueil	Orientation de droit	Orientation de droit sur avis favorable du conseil de classe	Orientation soumise à demande d'avis DRAAF obligatoire
	Classe d'origine		
2de Pro EA	Titulaire d'un CAPA, CAP, BEPA, BEP ou d'un diplôme de niveau 3	Elève issu(e) de 3 ^e SEGPA* Elève issu(e) de 3 ^e générale* Elève issu(e) de 3 ^e de l'Enseignement agricole* Elève issu(e) de 3 ^e Prépa Métiers*	Toutes autres situations et Elève issu(e) de dispositif ULIS avec inclusion en classe de 3e ou de lycée Candidat(e) issu d'un établissement médicoéducatif ou médico-social Candidat(e) scolarisé(e) à domicile ou hors contrat Candidat(e) issu(e) d'un dispositif de lutte contre le décrochage scolaire Candidat issu(e) d'un dispositif UPE2A ou primo-arrivant Candidat(e) au titre du droit au retour en formation initiale Candidat(e) non scolarisé(e) en France
		Candidat en réorientation après une scolarité complète de cycle 4 et un début de formation en lycée général ou professionnel (2de ou 1 ^{ère} GT et 1ère année de CAP)	

*si la demande est conforme à la décision d'orientation du chef d'établissement d'origine

Entrée en 1^{ère} ou terminale professionnelle

Classe d'accueil	Orientation de droit	Orientation de droit sur avis favorable du conseil de classe	Orientation soumise à demande d'avis DRAAF obligatoire
	Classe d'origine		
Bac Pro EA 1/2**	Elève issu(e) de 2de Professionnelle de la famille de métiers correspondante	Elève issu(e) de 2de Professionnelle d'une autre famille de métiers, en cohérence avec le diplôme visé Elève issu(e) seconde ou 1 ^{ère} GT.	Elève issu(e) d'un cursus de Baccalauréat professionnel d'une autre spécialité (2de pro, Bac Pro 1/2, Bac Pro 2/2), sans cohérence particulière avec le diplôme visé Elève issu(e) de dispositif ULIS avec inclusion en classe de lycée Candidat(e) issu d'un établissement médicoéducatif ou médico-social Candidat(e) scolarisé(e) à domicile ou hors contrat Candidat(e) issu(e) d'un dispositif de lutte contre le décrochage scolaire Candidat issu(e) d'un dispositif UPE2A ou primo-arrivant Candidat(e) au titre du droit au retour en formation initiale Candidat(e) non scolarisé(e) en France
	Titulaire d'un Baccalauréat ou d'un diplôme de niveau 4	Titulaire d'un CAPA, CAP, BEPA, BEP ou d'un diplôme de niveau 3 du même domaine ou d'un domaine cohérent	Titulaire d'un diplôme de niveau 3 sans cohérence particulière avec le diplôme visé.
Bac Pro EA 2/2**	Titulaire d'un Baccalauréat ou d'un diplôme de niveau 4	Elève de Baccalauréat professionnel 1/2 correspondant Elève issu(e) de Baccalauréat professionnel 1/2 ou 2/2 d'une autre spécialité, en cohérence avec le domaine	Elève issu(e) de Baccalauréat professionnel 1/2 ou 2/2 d'une autre spécialité, sans cohérence particulière avec le diplôme visé
			Elève issu(e) de dispositif ULIS avec inclusion en classe de lycée Candidat(e) issu d'un établissement médicoéducatif ou médico-social Candidat(e) scolarisé(e) à domicile ou hors contrat Candidat(e) issu(e) d'un dispositif de lutte contre le décrochage scolaire Candidat issu(e) d'un dispositif UPE2A ou primo-arrivant Candidat(e) au titre du droit au retour en formation initiale Candidat(e) non scolarisé(e) en France

** Dans le cadre d'une réorientation en cours de cycle, l'évaluation en CCF (contrôle en cours de formation) est soumise à la signature d'un contrat personnalisé d'évaluation validée par le président adjoint de jury. Une attention particulière est portée sur le nombre de semaines minimales de PFMP.

Les mêmes règles s'appliquent aux formations professionnelles de l'Education nationale dispensées au sein d'un établissement d'enseignement agricole.

Correspondances entre les spécialités de bac professionnel EA et EN

	Orientation de droit	Orientation soumise à demande d'avis DRAAF obligatoire
Orientation vers	Classe d'origine	Classe d'origine
1 ^{ère} professionnelle « Maintenance des matériels »	2 ^{nde} professionnelle « Maintenance des véhicules et matériels » 2 ^{nde} professionnelle « Travaux publics et manutention »	2 ^{nde} productions (EP3 mise en œuvre des opérations techniques : agroéquipement)
1 ^{ère} professionnelle « Cultures marines »	2 ^{nde} professionnelle « Métiers de la mer »	2 ^{nde} productions (EP3 productions aquacoles)
1 ^{ère} professionnelle « Services aux personnes et animation dans les territoires »	2 ^{nde} professionnelle « Accompagnement, soins et services à la personne »	Toutes autres situations

La seconde pro (EN) MRC est considérée en cohérence avec la poursuite en 1^{ère} pro (EA) TCV

Entrée en filière générale et technologique

Classe d'accueil	Orientation de droit sur avis favorable du conseil de classe	Orientation soumise à demande d'avis DRAAF obligatoire
2de GT	Elève issu(e) de 3e générale* Elève issu(e) de 3e de l'Enseignement agricole*	Elève issu(e) d'une filière professionnelle (2 ^{nde} professionnelle, 1 ^{ère} professionnelle ou Titulaire d'un BEP ou d'un CAP) suite à une erreur d'orientation (les justificatifs de résultats scolaires précédents et jusqu'à la classe de 3e devront être fournis). La décision d'orientation est déterminante mais non exclusive.
		Elève issu(e) de dispositif ULIS avec inclusion en classe de 3 ^e ou lycée Candidat(e) issu d'un établissement médicoéducatif ou médico-social Candidat(e) scolarisé(e) à domicile ou hors contrat Candidat(e) issu(e) d'un dispositif de lutte contre le décrochage scolaire Candidat issu(e) d'un dispositif UPE2A ou primo-arrivant Candidat(e) au titre du droit au retour en formation initiale Candidat(e) non scolarisé(e) en France

*si la demande est conforme à la décision d'orientation du chef d'établissement d'origine

En Baccalauréat Technologique STAV 1/2 et 2/2

Classe d'accueil	Classe d'origine		
	Orientation de droit	Orientation de droit sur avis favorable du conseil de classe	Orientation soumise à demande d'avis DRAAF obligatoire
Baccalauréat technologique STAV 1/2		2de Générale et technologique* Elève issu(e) de Baccalauréat technologique 1/2 d'une autre série Elève issu(e) de Baccalauréat général 1/2	Elève issu(e) de 2de Professionnelle
			Elève issu(e) de Baccalauréat Professionnel 1/2
			Elève issu(e) de dispositif ULIS avec inclusion en classe de lycée
			Candidat(e) issu d'un établissement médicoéducatif ou médico-social Candidat(e) scolarisé(e) à domicile ou hors contrat Candidat(e) issu(e) d'un dispositif de lutte contre le décrochage scolaire Candidat issu(e) d'un dispositif UPE2A ou primo-arrivant Candidat(e) au titre du droit au retour en formation initiale Candidat(e) non scolarisé(e) en France
			Titulaire d'un CAPA, CAP, BEPA, BEP ou diplôme de niveau 3
Baccalauréat technologique 2/2*	Titulaire d'un baccalauréat ou d'un diplôme de niveau 4	Elève issu(e) de Baccalauréat STAV 1/2 Elève issu(e) de Baccalauréat technologique 1/2 ou 2/2 d'une autre série Elève issu(e) de Baccalauréat général 1/2 ou 2/2	Elève issu(e) de Baccalauréat Professionnel 1/2
			Elève issu(e) de dispositif ULIS avec inclusion en classe de lycée
			Candidat(e) issu d'un établissement médicoéducatif ou médico-social Candidat(e) scolarisé(e) à domicile ou hors contrat Candidat(e) issu(e) d'un dispositif de lutte contre le décrochage scolaire Candidat issu(e) d'un dispositif UPE2A ou primo-arrivant Candidat(e) au titre du droit au retour en formation initiale Candidat(e) non scolarisé(e) en France
			Titulaire d'un CAPA, CAP, BEPA, BEP ou diplôme de niveau 3

* Dans le cadre d'une réorientation en cours de cycle, l'évaluation en CC (contrôle continu) doit être conforme au projet local d'évaluation.

*si la demande est conforme à la décision d'orientation du chef d'établissement d'origine

En Baccalauréat Général 1/2 et 2/2

Classe d'accueil	Classe d'origine		
	Orientation de droit	Orientation de droit sur avis favorable du conseil de classe	Orientation soumise à demande d'avis DRAAF obligatoire
Baccalauréat Général 1/2		2de Générale et technologique* Elève issu(e) de Baccalauréat technologique 1/2	Elèves issu(e)s de 2de Professionnelle
			Elèves issu(e)s de Baccalauréat Professionnel 1/2
			Elève issu(e) de dispositif ULIS avec inclusion en classe de lycée
			Candidat(e) issu d'un établissement médicoéducatif ou médico-social Candidat(e) scolarisé(e) à domicile ou hors contrat Candidat(e) issu(e) d'un dispositif de lutte contre le décrochage scolaire Candidat issu(e) d'un dispositif UPE2A ou primo-arrivant Candidat(e) au titre du droit au retour en formation initiale Candidat(e) non scolarisé(e) en France
			Titulaire d'un CAPA, CAP, BEPA, BEP ou diplôme de niveau 3
Baccalauréat Général 2/2		Elève issu(e) de Baccalauréat Général 1/2 Elève issu(e) de Baccalauréat technologique 1/2 ou 2/2	Elève issu(e) de Baccalauréat Professionnel 1/2 ou Baccalauréat Professionnel 2/2
			Elève issu(e) de dispositif ULIS avec inclusion en classe de lycée
			Candidat(e) issu d'un établissement médicoéducatif ou médico-social Candidat(e) scolarisé(e) à domicile ou hors contrat Candidat(e) issu(e) d'un dispositif de lutte contre le décrochage scolaire Candidat issu(e) d'un dispositif UPE2A ou primo-arrivant Candidat(e) au titre du droit au retour en formation initiale Candidat(e) non scolarisé(e) en France
		Titulaire d'un Baccalauréat ou d'un diplôme de niveau 4	

*si la demande est conforme à la décision d'orientation du chef d'établissement d'origine

ANNEXE N° 3 Les recrutements spécifiques dits « sans PAM » .

La procédure AffelNet-Lycée est à conduire en parallèle.

Les formations professionnelles

Académie	Département	Etablissements	Formations	Aptitudes requises	Recrutement particulier Test entretien	Dates clés
Clermont-Ferrand	Haute Loire	Lycée George Sand – Yssingaux	CAPA 1 Palefrenier soigneur	Aptitudes à côtoyer et manipuler les équins	Fiche à renseigner à télécharger sur le site du lycée, copie des bulletins de 3è, galop 1 si possible, test d'équitation et entretien de motivation	Dossier de candidature complet avant le 4 mai 2026 Test d'équitation 3 avril 2026 8h à 17h30 → prendre RDV
Grenoble	Haute-Savoie	LPA de Contamine sur Arve			Dossier de candidature à télécharger sur le site du lycée	Dossier de candidature, à renvoyer COMPLET au plus tard le 15 Avril 2026
Clermont-Ferrand	Haute-Loire	Lycée George Sand – Yssingaux	2dproa productions / 1 ^{ère} Pro Baccalauréat professionnel conduite et gestion de l' entreprise hippique	Aptitudes à côtoyer et manipuler les équins, aptitudes équitation de niveau suffisant	Fiche à renseigner à télécharger sur le site du lycée, copie des bulletins de 4è et 3è – et seconde pour 1 ^{ère} pro, copie du dernier galop obtenu, test d'équitation niveau galop 4 et entretien de motivation	Dossier de candidature complet avant le 6 mai 2026 Test d'équitation 3 avril 2026 8h à 17h30 → prendre RDV
Grenoble	Haute-Savoie	LPA de Contamine sur Arve		Être titulaire d'un galop 4/5	Dossier de candidature à télécharger à partir du 7 mars sur le site du lycée	Dossier de candidature à renvoyer COMPLET au plus tard le 15 avril 2026

Clermont-Ferrand	Puy-de-Dôme	LPA des Combrailles – Site de Saint-Gervais d'Auvergne	2dproa productions / 1 ^{ère} Pro Baccalauréat professionnel conduite d'activités d'élevage et d'hébergement dans le secteur canin-félin	Aptitudes à côtoyer et manipuler les différentes races de chiens sans crainte, aptitude à distinguer la différence entre animal de compagnie et animal d'élevage	Dossier de candidature à télécharger sur le site du lycée, copie des bulletins de 4 ^e et 3 ^e - et 2 ^e pour l'entrée en 1 ^{ère} pro, lettre de motivation, attestations de stages éventuels dans le milieu professionnel visé	Dossier à remettre complet avant le 15 mai 2026 à l'établissement
Clermont-Ferrand	Puy-de-Dôme	LPA des Combrailles – Site de Pontaumur	2dproa conseil vente/1 ^{ère} Pro Baccalauréat professionnel technicien conseil vente en animalerie	Aptitudes à côtoyer et manipuler les NAC – nouveaux animaux de compagnie – sans crainte et avec précision	Dossier de demande d'inscription à télécharger sur le site du lycée, copie des bulletins de 4 ^e et 3 ^e – et 2 ^e pour entrée en 1 ^{ère} pro, lettre de motivation attestations de stages éventuels dans le milieu professionnel visé	Dossier à remettre complet avant le 15 mai 2026 à l'établissement
Grenoble	Isère	LPA La Martellière – Voiron	2dproa services aux personnes et aux territoires / Bi-qualification CPJEPS Animation des activités et de la vie quotidienne	Motivation pour le cursus double et aptitudes personnelles en vue de la bi-qualification « CPJEPS Animation des activités et de la vie quotidienne »	Entretiens de positionnement Venir au rendez-vous avec bulletins de 3 ^e ème, lettre de motivation et attestation de stage dans le secteur pro	13 mai sur rendez-vous (contacter l'établissement)

 Sur la base de tests d'aptitudes spécifiques et/ou d'entretiens, une commission interne à l'établissement (appelée « commission sans PAM ») est constituée (membres de l'équipe pédagogique, de l'équipe de direction, ainsi que de personnes extérieures ad-hoc). La commission établit la liste classée des candidats retenus (liste principale et liste complémentaire). Cette liste est intégrée à la plateforme AffelNet Lycée pour l'affectation des candidats. La 2^{pro} production du baccalauréat professionnel conduite d'activités d'élevage et d'hébergement dans le secteur canin-félin au **LEGTPA de Cibeins – Misérieux** est soumise à un avis de l'établissement (attribution d'un bonus) sur la base d'un questionnaire rempli par le candidat avant le 6 mai 2026.

Les sections sportives et options sport

Académies	Départements	Etablissements
Clermont-Ferrand	Puy-de-Dôme	LPA de Rochefort-Montagne / Section sportive « ski-montagne » toutes filières



Les sections sportives ou options sport basées sur la pratique du ski (ski nordique, ski alpin) accueillent des élèves dont le niveau de pratique leur permet d'évoluer en toute sécurité. Pour cela, l'accès à ces sections est contingenté et les élèves sont soumis à des tests mis en place par les établissements concernés. Une commission interne à l'établissement, composée de membres de l'établissement et de personnes ad-hoc du milieu sportif, établit la liste des élèves retenus (liste principale et liste complémentaire).

Pour l'ensemble de ces formations, la visite aux Journées Portes Ouvertes et/ou la prise de contact avec l'établissement courant avril pour l'année suivante est indispensable afin de connaître la procédure

Les Unités Locales pour l'Inclusion Scolaire

L'ULIS est un dispositif qui permet d'accueillir des apprenants de différentes formations dans l'établissement concerné.

L'affectation est prononcée par le DASEN, sur la base d'une notification MDPH en fonction du nombre de places disponibles et d'une convention signée entre établissements (accueil et support ULIS) et visée par les autorités académiques respectives.

Dispositif ULIS (type)	Académie	Département	Etablissements
Public	Clermont-Ferrand	Haute Loire	Lycée George Sand – Yssingeaux
Privé	Clermont-Ferrand	Haute Loire	Eugénie Joubert - Yssingeaux
Public	Lyon	Loire	Lycée Roanne Chervé
Privé	Lyon	Rhône	Lycée Jean Monnet Saint-Symphorien sur Coise
Privé	Lyon	Rhône	Lycée Lyon Pressin

ANNEXE N° 4 Demande d'un Bonus Handicap dans le cadre d'AFFELNET-LYCEE

Le bénéficiaire : Tout apprenant(e) ayant une reconnaissance MDPH ou une maladie invalidante (certificat médical) souhaitant intégrer une **formation initiale scolaire de l'Enseignement agricole public** peut, dans le cadre de la procédure AffelNet Lycée, bénéficier d'un bonus « Handicap ou maladie invalidante ».

Le dossier : L'établissement d'origine monte le dossier à la demande de la famille en lien avec la saisie des vœux dans Affelnet, seuls les vœux saisis pourront être bonifiés. **Le dossier utilisé est celui de l'Education nationale du rectorat d'académie d'origine** dans le respect des procédures spécifiques à chaque académie.

Ne pas confondre la demande de Bonus Handicap et le dossier pour cas particulier soumis à l'avis DRAAF, certaines situations requièrent les deux démarches, par exemple pour les élèves issus d'ULIS (Cf. guide Entrer dans l'EA 2026)

LYON	CLERMONT-FERRAND	GRENOBLE
Dépôt du dossier en ligne (COLIBRIS) avant le 28 avril 2026	Dossier complet de demande à transmettre à la DRAAF avant la date indiquée sur celui-ci <i>Documents téléchargeables sur site des rectorats</i>	
Les pièces médicales sont adressées <u>par voie postale</u> sous pli confidentiel avec NOM / Prénom du candidat à l'attention du médecin de la commission. (cachet de la poste faisant foi) <i>Seul le médecin invité par la DRAAF à siéger en commission pourra consulter les informations à caractère médical.</i>		
Le rectorat transmettra, par lien sécurisé, les dossiers déposés pour l'enseignement agricole dans COLIBRIS à la DRAAF	Si l'élève demande un bonus handicap pour des vœux à l'Education nationale et des vœux dans l'Enseignement agricole, le dossier de demande de bonus doit être adressé en double : l'un à la DSDEN, l'autre à la DRAAF.	

Le dossier est envoyé par l'établissement d'origine par voie postale à la DRAAF

DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes - Service régional de la Formation et du Développement

Commission « BONUS HANDICAP »

16 B rue Aimé Rudel – BP 45

63370 LEMPDES

La décision : En fin de commission, la DRAAF communique aux rectorats la liste des bonus « handicap ou maladie invalidante » accordés.

ANNEXE B : Questionnaire de motivation sur la formation souhaitée

NOM : **Prénom :**

Classe fréquentée actuellement ou dernière classe fréquentée pour les candidats en retour en formation :

.....

A compléter avec l'aide d'un personnel de l'équipe éducative soit lors d'une action collective, soit dans le cadre d'un rendez-vous individuel ou avec un personnel de la mission locale pour un(e) candidate souhaitant un retour en formation

Quelle formation envisagez-vous (préciser niveau de la classe et spécialité) ?.....

Quelles sont les matières importantes pour réussir cette formation ?

.....
.....
.....

Quelle est la durée (en semaines) de stage en entreprise pour cette formation ?

.....

Citez 3 activités professionnelles que vous serez capables de réaliser à la fin de la formation :

1.....

2.....

3.....

Comment avez-vous eu connaissance de cette formation ?

.....
.....
.....

Quels sont vos intérêts et vos motivations pour la formation ?

.....
.....
.....
.....

Quel(s) métier(s) pourriez-vous envisager après la formation ?

.....

.....

.....

Les questions suivantes concernent le métier qui vous attire le plus. Si vous voulez en explorer plusieurs, vous pouvez soit le préciser à chaque fois dans vos réponses, soit utiliser plusieurs exemplaires de cette partie du questionnaire.

Où peut-on exercer cette profession ? Citez des lieux d'exercice.

.....

.....

.....

Y a-t-il d'autres formations qui permettent d'exercer le métier ? Si oui lesquelles ?

.....

.....

.....

Quelles sont les qualités requises pour réussir dans ce métier ?

.....

.....

.....

Quels sont pour vous les avantages de ce métier ?

.....

.....

.....

Quels sont pour vous les inconvénients de ce métier ?

.....

.....

Signatures de l'élève et de son représentant légal :

Document à remettre à l'établissement d'origine pour l'intégrer dans le dossier de demande de dérogation.

Pour les candidats souhaitant un retour en formation, le questionnaire est à adresser, avec les annexes et les pièces susmentionnées, à l'établissement d'accueil souhaité.



Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Régionale de l'Agriculture, de
l'Alimentation et de la Forêt d'Auvergne-Rhône-Alpes



ANNEXE N° 7

Listes des codes UAI (RNE) – Etablissements d'Enseignement agricole sous statut scolaire

Académie de Clermont-Ferrand – Etablissements publics

Département	Etablissement	Commune	Code UAI
03	Lycée agricole Christophe Thivrier	DURDAT LAREQUILLE	0031047X
	Lycée agricole du Bourbonnais	MOULINS	0030094L
15	Lycée agricole Louis Mallet	SAINT FLOUR	0150599V
	Lycée Georges Pompidou-ENILV	AURILLAC	0150037J
43	Lycée forestier	SAUGUES	0430132K
	Lycée agricole de Bonnefont	FONTANNES	0430112N
	Lycée agricole George Sand	YSSINGEAUX	0430113P
63	Lycée agricole Rochefort Montagne	ROCHEFORT MONTAGNE	0631225P
	Lycée agricole Louis Pasteur - Marmilhat	LEMPDES	0630984C
	Lycée des Combrailles – Site de Pontaurmur	PONTAUMUR	0631457S
	Lycée des Combrailles – Site de St Gervais d' Lycée des Combrailles	SAINT GERVAIS D'Auvergne	0631223M

Académie de Clermont-Ferrand – Etablissements privés CNEAP

Département	Etablissement	Commune	Code UAI
03	LEAFP Claude Mercier	LE MAYET DE MONTAGNE	0030888Z
15	Lycée Saint Vincent	SAINT FLOUR	0150661M
43	ISVT – Institut des sciences de la vie et de la terre	VALS PRÈS LE PUY	0431000D
	LEAP Eugénie Joubert	YSSINGEAUX	0430842G
63	LEAP d'Ennezat	ENNEZAT	0631561E
	LEAP Massabielle	LE VERNET LA VARENNE	0631560D
	LEAP Saint Joseph du Breuil sur Couze	LE BREUIL SUR COUZE	0631162W

Académie de Clermont-Ferrand – Etablissements privés MFR (rythme approprié)

Département	Etablissement	Commune	Code UAI
03	MFR d'Escurolles	ESCUROLLES	0030925P
	MFR limoise	LIMOISE	0030908W
	MFR Saint Léopardin d'Augy	SAINT LÉOPARDIN D'AUGY	0030955X
	MFR de Saligny sur Roudon	SALIGNY SUR ROUDON	0030907V
15	MFR de Saint-Flour	SAINT FLOUR	0150688S
	MFR Crouzit Haut de Mauriac	MAURIAC	0150668V
	MFR de Marcolès à St Mamet La Savetat	MARCOLÈS	0150672Z
43	MFR de Sainte-Florine	SAINTE FLORINE	0430886E
63	MFR de Gelles	GELLES	0631686R
	MFR de Vernines	VERNINES	0631595S
	MFR de Thuret	THURET	0631582C

Académie de Grenoble – Etablissements publics

Département	Etablissement	Commune	Code UAI
07	Lycée agricole Olivier de Serres	AUBENAS	0071125K
26	Lycée Le Valentin	BOURG LES VALENCE	0260765R
	Lycée Terre d'horizon de Romans	ROMANS SUR ISÈRE	0260791U
38	Ecole du paysage – Lycée horticole	SAINT ISMIER	0381817U
	LPA La Martellière	VOIRON	0381818V
	Lycée agricole de La Côte Saint André	LA CÔTE SAINT ANDRÉ	0381819W
	Lycée AGROTEC de Vienne-Seyssuel	VIENNE	0381886U
	Lycée horticole et animalier de La Tour du Pin	LA TOUR DU PIN	0381888W
73	LPA de Cognin	COGNIN	0730812L
	Lycée Reinach	LA MOTTE SERVOLEX	0730813M
74	LEGTA - ENILV 74 de La Roche sur Foron	LA ROCHE SUR FORON	0740927F
	Lycée agricole de Contamine sur Arve	CONTAMINE SUR ARVE	0740276Y

Académie de Grenoble – Etablissements privés CNEAP

Département	Etablissement	Commune	Code UAI
07	Lycée Agrotechnologique Privé d'Annonay	ANNONAY	0071231A
	Lycée La Pélissière	TOURNON SUR RHÔNE	0071239J
26	Lycée du Val de Drôme	MONTÉLÉGER	0261065S
	LTP Les Mandailles	CHÂTEAUNEUF DE GALAURE	0261067U
	Lycée privé Drôme provençale	SAINT PAUL TROIS CHÂTEAUX	0261069W
38	Lycée Bellevue	SAINT MARCELLIN	0382376B

	LEAP Saint Exupery	SAINT SIMÉON DE BRESSIEUX	0382378D
	Lycée Vallon Bonnevaux - Site de Chabons	CHABONS	0382369U
	Lycée Vallon Bonnevaux - Site de St Jean de Bournay	SAINT JEAN DE BOURNAY	0382375A
	LYPPRA La Mure	LA MÛRE	0382370V
	Institution Sœur Emmanuelle	VILLEMOIRIEU	0382371W
73	LAP Costa de Beauregard de Chambéry	CHAMBÉRY	0731198F
74	ISETA - Poisy	POISY	0740283F
	ISETA - site de Chavanod	CHAVANOD	0741689J
	LPEGT H.B. de Saussure	COMBLOUX	0741219Y
	LEPRP Jeanne Antide de Reignier	REIGNIER	0741556P
	Lycée Les trois vallées	THONON LES BAINS	0741224D

Académie de Grenoble – Etablissements privés UNREP

Département	Etablissement	Commune	Code UAI
26	CEFA – Centre d'Etudes Forestières et Agricoles	MONTÉLIMAR	0261265J
38	LEAP du Guiers-Val d'Ainan	PONT DE BEAUVOISIN	0382373Y

Académie de Grenoble – Etablissements privés MFR (rythme approprié)

Département	Etablissement	Commune	Code UAI
07	MFR de Villeneuve de Berg	VILLENEUVE DE BERG	0071303D
26	MFR de Divajeu	DIVAJEU	0261096A
	MFR de Châteauneuf sur Isère	CHÂTEAUNEUF SUR ISÈRE	0261098C
	MFR d'Anneyron	ANNEYRON	0261097B
	MFR de Mondy à Bourg de Péage	BOURG DE PÉAGE	0261357J
38	MFR de Coublevie	COUBLEVIE	0382437T
	MFR de Chaumont	EIZIN PINET	0382433N
	MFR de la Grive	BOURGOIN JALLIEU	0382432M
	MFR de Mozas	BOURGOIN JALLIEU	0382436S
	MFR Vignieu-Morestel	MORESTEL	0382908E
	MFR de St Barthélémy	SAINT BARTHÉLÉMY DE BEAUREPAIRE	0382434P
	MFR de Vif	VIF	0382438U
	MFR Le Village	SAINT ANDRÉ LE GAZ	0382435R
	MFR de Chatte	SAINT MARCELLIN	0382439V
	MFR de Moirans	MOIRANS	0382938M
74	CFMM – Centre de Formation aux Métiers de la Montagne	THONES	0741237T
	MFR du Pays de Seyssel	SEYSSEL	0741438L
	MFR d'Annecy le Vieux	ANNECY LE VIEUX	0741253K

	MFR de Bonne	BONNE SUR MENOGE	0741236S
	MFR de l'Arclosan	SERRAVAL	0741632X
	MFR Le Villaret	THONES	0741437K
	MFR Les Dronières	CRUSEILLES	0741408D
	MFR Le Belvédère à Sallanches	SALLANCHES	0741240W
	MFR de La Balme de Sillingy	LA BALME DE SILLINGY	0741238U

Académie de Lyon – Etablissements publics

Département	Etablissement	Commune	Code UAI
01	Lycée agricole de Cibeins	MISERIEUX	0010059J
	Lycée Les Sardières	BOURG EN BRESSE	0010819K
42	CAMPUS AGRONOVA – Site de Précieux	PRÉCIEUX	0421088E
	CAMPUS AGRONOVA – Site de Saint Genest Malfaux	SAINT GENEST MALIFAU	0421168S
	Lycée d'enseignement général et technologique agricole	PERREUX	0421078U
	Lycée Horticole de Montravail	VILLARS	0421210M
	Lycée Nature et Forêt	NOIRÉTABLE	0421858S
69	Lycée Bel Air	SAINT JEAN D'ARDIÈRES	0690275Z
	Lycée André Paillot	SAINT GENIS LAVAL	0690279D
	Lycée Horticole Paysage et Environnement de Lyon Dardilly	DARDILLY	0690250X

Académie de Lyon – Etablissements privés CNEAP

Département	Etablissement	Commune	Code UAI
01	LEAP Saint Sorlin en Bugey	SAINT SORLIN EN BUGÉY	0011058V
42	LAP E. Gautier à Nandax	NANDAX	0421090G
	LEAP Saint André	SURY LE COMTAL	0421676U
	LTP le Puits de l'Aune de Feurs	FEURS	0421674S
69	Institut Sandar	LIMONEST	0691678Z
	LEAP Jean Monnet de Saint Symphorien sur Coise	SAINT SYMPHORIEN SUR COISE	0692682R
	LHP Lyon Pressin	SAINT GENIS LAVAL	0692681P

Académie de Lyon – Etablissements privés UNREP

Département	Etablissement	Commune	Code UAI
01	LPPR DE L'AIN – Site de Villars les Dombes	VILLARS LES DOMES	0011056T
	LPPR DE L'AIN – Site de Nantua	NANTUA	0011057U

Académie de Lyon – Etablissements privés MFR (rythme approprié)

Département	Etablissement	Commune	Code UAI
01	MFR du Domaine de la Saulsaie	MONTLUEL	0011170S
	MFR de Pont de Veyle	PONT DE VEYLE	0011171T
	MFR La Vernée	PÉRONNAS	0011073L
	MFR de Bâgé Le Châtel	BÂGÉ LE CHÂTEL	0011074M
42	MFR de Saint Chamond	SAINT CHAMOND	0421184J
	MFR de Saint Etienne	SAINT ETIENNE	0421807L
	MFR de Marlhes	MARLHES	0421185K
	MFR de Saint Germain Lespinasse	SAINT GERMAIN LESPINASSE	0421187M
	MFR de Vougy – Le Roseil	VOUGY	0421183H
	MFR de Montbrison	MONTBRISON	0421288X
	MFR de Mornand en Forez	MORNAND EN FOREZ	0421859T
69	MFR d'Anse	ANSE	0692710W
	MFR de Saint Laurent Le Chirat	SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET	0692706S
	MFR de Chessy les Mines	CHESSY LES MINES	0692918X
	MFR de l'ouest lyonnais	SAINTE CONSORCE	0692715B
	MFR L'Arbresle La Palma	L'ARBRESLE	0693067J
	MFR Villié Morgon	VILLIÉ MORGON	0692708U
	MFR Château de Sermezy à Charentay	CHARENTAY	0692713Z
	MFREO de Saint Romain de Popey	SAINT ROMAIN DE POPEY	0693053U
	MFR de Lamure sur Azergues	LAMURE SUR AZERGUES	0692705R

Listes des codes UAI (RNE) – Etablissements d'Enseignement agricole sous statut apprentissage

Académie de Clermont-Ferrand

Département	Libellé établissement administratif	Code UAI
Allier	CFPPA de l'Allier à Moulins	0031067U
Allier	MFR de Limoise	0030908W
Allier	MFREO de Saligny sur Roudon	0030907V
Allier	MFREO de St Léopardin d'Augy	0030955X
Cantal	CFPPA Aurillac	0150755P
Cantal	CFPPA Saint Flour	0150754N
Cantal	MFR Crouzit Haut de Mauriac	0150668V
Cantal	MFR de Saint Flour	0150688S
Cantal	MFREO de Marcoles à St Mamet La Savetat	0150672Z
Haute-Loire	CFPPA Brioude Bonnefont	0431012S
Haute-Loire	CFPPA Yssingaux	0430958H
Haute-Loire	ISVT de Vals Près Le Puy	0431000D
Haute-Loire	MFREO de Sainte Florine	0430886E
Puy-de-Dôme	CFPPA des Combrailles	0632067E
Puy-de-Dôme	CFPPA Marmilhat Lempdes	0631904C
Puy-de-Dôme	MFREO de Gelles	0631686R

Puy-de-Dôme	MFREO de Thuret	0631582C
Puy-de-Dôme	MFREO de Vernines	0631595S

Académie de Grenoble

Département	Libellé établissement administratif	Code UAI
Ardèche	CFPPA Le Pradel	0071392A
Ardèche	FC Vivarais Formation AGVF	0071455U
Ardèche	LAP d'Annonay	0071231A
Drôme	CEFA de Montélimar	0261265J
Drôme	CFPPA Romans	0261352D
Drôme	FC Forestière CFPF Chateauneuf du Rhône	0261339P
Drôme	LEGTA Bourg les Valence	0260765R
Drôme	LTP Les Mandailles de Chateauneuf de Galaure	0261067U
Drôme	MFREO d'Anneyron	0261097B
Drôme	MFREO de Bourg de Péage	0261357J
Drôme	MFREO de Châteauneuf sur Isère	0261098C
Drôme	MFREO 'La Chauméane' à Divajeu	0261096A
Haute-Savoie	Centre d'élevage de Poisy	0741775C
Haute-Savoie	CFPPA Contamine sur Arve	0741548F
Haute-Savoie	SETA Apprentissage et FC	0741739N
Haute-Savoie	MFR de Seyssel	0741438L
Haute-Savoie	MFR des Alluaz à Bonne sur Menoge	0741236S
Haute-Savoie	MFREO de La Balme de Sillingy	0741238U
Haute-Savoie	MFREO de l'Arclosan à Serraval	0741632X
Haute-Savoie	MFREO 'Le Belvédère' à Sallanches	0741240W
Haute-Savoie	MFREO Le Villaret à Thones	0741437K
Haute-Savoie	MFREO Les Dronières à Cruseilles	0741408D
Haute-Savoie	Site La Roche sur Foron CFPPA La Roche sur Foron	0741670N

Académie de Lyon

Département	Libellé établissement administratif	Code UAI
Isère	Antenne de Grenoble du CFPPA de La Roche/Foron	0383247Y
Isère	CFPPA de Vienne Seyssuel	0383537N
Isère	CFPPA Grenoble Saint Ismier	0383354P
Isère	CFPPA La Côte Saint André	0383166K
Isère	LEAP du Guiers-Val d'Ainan au Pont de Beauvoisin	0382373Y
Isère	LPA Voiron	0381818V
Isère	MFREO Chaumont à Eyzin-Pinet	0382433N
Isère	MFREO de Chatte - Saint Marcellin	0382439V
Isère	MFREO de Moirans	0382938M
Isère	MFREO de Saint André le Gaz	0382435R
Isère	MFREO de Vif	0382438U
Isère	MFREO 'La Grive' à Bourgoin Jallieu	0382432M
Isère	Site de St Jean Bournay LEAP le Vallon Bonnevaux	0382375A
Savoie	CFPPA La Motte Servolex	0731364L

Ain	CFPPA Bourg en Bresse	0011444P
Ain	CFPPA de Cibeins	0011446S
Ain	MFREO de Bage Le Chatel	0011074M
Ain	MFREO de Pont de Veyle	0011171T
Ain	MFREO 'La Saulsaie' à Montluel	0011170S
Ain	MFREO 'La Vernée' à Peronnas	0011073L
Loire	Antenne de Noirétable du CFPPA Roanne	0422283D
Loire	Antenne St Genest Malifaux du CFPPA Montbrison	0422328C
Loire	CFPPA Montravel	0422326A
Loire	IREO de la Loire à Saint Etienne	0421807L
Loire	LAP de Sury le Comtal	0421676U
Loire	LAP E. Gautier à Nandax	0421090G
Loire	MFR de Saint Germain Lespinasse	0421187M
Loire	MFREO de Marlhes	0421185K
Loire	MFREO de Mornand en Forez	0421859T
Loire	MFREO de Saint Chamond	0421184J
Loire	Site de Montbrison du CFPPA Montbrison	0422327B
Loire	Site de Roanne du CFPPA Roanne	0422329D
Rhône	CFPPA Ecully	0694377H
Rhône	LEGTA Saint Genis Laval	0690279D
Rhône	LHP Lyon Pressin de St Genis Laval	0692681P
Rhône	LP SANDAR de Limonest	0691678Z
Rhône	LPA Belleville	0690275Z
Rhône	LRP Jean Monnet de St Symphorien sur Coise	0692682R
Rhône	MFR de Chessy les Mines	0692918X
Rhône	MFREO d'Anse	0692710W
Rhône	MFREO de Saint Romain de Popey	0693053U
Rhône	MFREO de Sainte Consorce	0692715B
Rhône	MFREO des 4 vallées à Lamure sur Azergues	0692705R
Rhône	MFREO 'La Biratte' à Villie Morgon	0692708U
Rhône	MFREO Saint Laurent de Chamousset	0692706S

Réalisation d'un mini-stage dans l'enseignement agricole

*Le mini-stage à vocation à valider le projet de poursuite d'étude d'un potentiel candidat,
il ne se substitue pas aux procédures d'affectation prévues par les autorités académiques.*

NOM :	Classe d'origine :	Formation souhaitée :
Prénom :	Etablissement d'origine :	Date de réalisation :

Il est convenu que le mini-stage a pour but de :

- ☐ **Valider le projet de formation** : motivation et appétence pour le secteur
- ☐ **Vérifier les prérequis** : socle commun de connaissances, de compétences et de culture et disciplines de base
- ☐ **Tester les aptitudes** : habileté, sécurité, ...

Retour de l'immersion avis concerté de l'ensemble de l'équipe pédagogique

Discipline Nom de l'enseignant	Intérêts pour les tâches proposées	Compréhension des attendus et capacités à les réaliser	Commentaires complémentaires

Discipline Nom de l'enseignant	Intérêts pour les tâches proposées	Compréhension des attendus et capacités à les réaliser	Commentaires complémentaires

COMMENTAIRE GENERAL :

Le directeur de l'établissement & Cachet de
l'établissement

Copie du présent document remise à la famille et au jeune le :

Fiche de liaison de stage / mini-stage

Entre le chef d'établissement d'origine et l'établissement ou entreprise d'accueil

Cette fiche est à utiliser :

- Pour tous les élèves à besoins éducatifs particuliers lors d'un stage en entreprise ou d'un mini-stage en établissement scolaire, nécessaire à la construction et à la sécurisation du projet d'orientation.
- En complément du dossier candidat pour la commission pluridisciplinaire handicap-médicale (une fiche par domaine de formation visé en adéquation avec les vœux renseignés)
- En complément du dossier pour la commission EANA

Élève :

Nom : Prénom :

Date de naissance : / / Classe :

Établissement d'origine :

Mail : Tél. :

Établissement ou entreprise d'accueil :

Adresse :

Nom et fonction de la personne ayant accueilli l'élève :

Coordonnées (afin de permettre un échange avec le coordonnateur ULIS ou le professeur principal de l'élève à l'issue du stage) :

Spécialité professionnelle sur laquelle porte l'avis :

Commentaires du chef d'établissement d'accueil ou de la personne ayant accueilli l'élève :

.....

Remarques sur l'adéquation entre le stage, mini-stage ou immersion effectué(e) et le projet de l'élève :

.....

Remarques sur d'éventuels freins repérés lors de la mise en situation professionnelle suite au stage et/ou à la prise de contact avec l'équipe de l'établissement d'origine :

.....

Avis du chef d'établissement ou du tuteur d'entreprise (cocher la case) :

☐ Très favorable

☐ Favorable

☐ Réservé

Nom, date et signature du chef d'établissement d'accueil ou du tuteur en entreprise :

L'académie de Lyon traite vos données personnelles afin d'assurer la gestion des affectations des élèves en lycée, conformément au règlement européen (UE) 2016/679 et à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée. Pour plus d'informations sur ce traitement, vous pouvez consulter le site de l'académie en cliquant sur le lien suivant : <https://www.ac-lyon.fr/traitement-des-donnees-les-eleves-et-leurs-representants-legaux-129383>
 Vous pouvez exercer vos droits, en vous adressant à notre délégué à la protection des données : dpd@ac-lyon.fr

Compétences transversales

Aide à la formulation d'un avis « médical » pour les formations professionnelles

Compétence A : Travailler en équipe (coopérer, adhérer, participer)

Travailler en équipe repose sur un désir de collaborer avec les autres élèves de la classe ou d'autres personnes impliquées dans une activité ou un projet commun, de faire partie d'une équipe et de travailler ensemble. Cela suppose qu'il faut s'engager, comprendre et respecter les rôles et la contribution de chacun.

Travailler en équipe, c'est :

- faire appel aux habiletés, aux idées et aux points de vue des autres membres de l'équipe
- partager volontiers ses expériences et ses connaissances lorsqu'on sait qu'elles peuvent contribuer à l'atteinte des objectifs du groupe
- tenir les autres au courant de toute information pertinente ou utile
- soutenir et encourager les autres membres de l'équipe lorsqu'ils apportent une contribution
- montrer du respect envers les autres en parlant d'eux en termes positifs
- savoir se répartir les tâches, s'organiser

➤ **Exemples de situations pédagogiques dans lesquelles cette compétence peut être évaluée :**

- exposés, travaux de groupe dans différentes disciplines
- sorties pédagogiques, stage d'observation en milieu professionnel
- sports collectifs en EPS
- français : écriture de conte à plusieurs, recherches et présentation d'exposé, théâtre
- histoire-géographie : utilisation de sketches, jeux de rôles
- dans le cadre du parcours Avenir : réalisation de fiches métiers, présentation des stages en milieu professionnel, échanges sur les lieux de stages

Compétence B : S'exprimer à l'oral dans une relation de communication (dialogue, échanges, écoute)

S'exprimer à l'oral dans une relation de communication, c'est savoir prendre la parole en public, prendre part à un dialogue, un débat en tenant compte des propos et des avis d'autrui et savoir faire valoir son propre point de vue. S'exprimer à l'oral, c'est aussi adapter sa prise de parole (attitude et niveau de langue) à la situation de communication.

S'exprimer à l'oral dans une relation de communication, c'est :

- formuler clairement un propos simple
- développer de façon suivie un propos en public sur un sujet déterminé
- adapter sa prise de parole à la situation de communication
- participer à un débat, à un échange verbal, argumenter
- rendre compte oralement de faits, d'un travail
- utiliser le vocabulaire approprié

➤ **Exemples de situations pédagogiques dans lesquelles cette compétence peut être évaluée :**

- exposé dans différentes disciplines
- présentation orale des rapports de stage
- épreuve d'histoire des arts
- participation aux conseils de classe
- prise de contact pour les recherches de stages (découverte professionnelle, stages d'observation)
- travaux d'équipe dans différentes disciplines

Compétence C : Effectuer un travail ou une tâche avec soin et précision

Le soin et la précision caractérisent la façon d'agir de l'élève dans la préparation et la réalisation d'une tâche, l'attention qu'il/elle porte à son travail. Ce sont des compétences qui renvoient à une démarche pratique.

Le soin est la capacité reconnue à un élève de réaliser une tâche avec le souci de la qualité et le goût de la perfection, de manière ordonnée et minutieuse. Cette compétence va de pair avec la dextérité manuelle et la méthode.

La notion de soin renvoie également à l'attention portée aux autres, dans un sens médical ou esthétique : c'est veiller sur quelqu'un, lui apporter des soins.

Ces compétences sont particulièrement nécessaires si l'on souhaite exercer un travail manuel, fabriquer, construire, travailler un matériau, exercer un métier artistique ou créatif, réparer, entretenir, installer des équipements, concevoir, utiliser des techniques industrielles de pointe, faire du dessin, soigner.

Effectuer un travail ou une tâche avec soin et précision, c'est :

- être attentif à la demande et respecter le processus de mise en œuvre
- être soi-même soigné et rigoureux
- organiser son travail en respectant les lieux, les objets, les matériaux
- rechercher la perfection dans la réalisation
- être méthodique dans son travail
- entretenir, préserver et améliorer quelque chose

➤ **Exemples de situations pédagogiques dans lesquelles cette compétence peut être évaluée :**

- gérer du matériel et son outil de travail dans toutes les disciplines
- suivre un cahier des charges, une méthodologie, un protocole, une consigne
- construire une figure géométrique donnée, une carte en histoire-géographie
- mener une expérience en sciences
- réaliser une œuvre en arts plastiques

Compétence D : Faire preuve d'autonomie et d'initiative

L'initiative et l'autonomie caractérisent un élève qui agit et entreprend des choses plutôt que simplement penser à ce qu'il faudrait faire ou attendre que cela arrive.

L'autonomie est la capacité reconnue à un élève de se fixer des principes et règles de conduite, choisir ses cheminements personnels dans le respect des règles sociales en vigueur. Pour ce faire, il/elle doit pouvoir construire des parcours réalistes lui permettant d'atteindre les objectifs fixés par la mobilisation des ressources nécessaires, la mise en œuvre des méthodes appropriés, la création des relations qu'il/elle juge satisfaisantes et par une auto-évaluation.

Les élèves acquièrent progressivement cette compétence par l'appropriation des espaces de liberté et de responsabilité que les équipes éducatives leur confient. L'ensemble de la communauté éducative participe à la réalisation de cet objectif qui nécessite persévérance, pédagogie et adaptation à la personnalité de chaque élève.

L'autonomie et l'initiative, c'est :

- se déplacer en s'adaptant à son environnement
- respecter des consignes simples en autonomie
- s'impliquer dans un projet individuel ou collectif
- organiser son travail en classe et à la maison
- identifier ses points forts et ses points faibles
- rechercher et sélectionner par soi-même des informations utiles dans son travail
- savoir choisir un parcours de formation
- savoir-faire seul après démonstration
- savoir anticiper
- savoir enchaîner des activités
- savoir solliciter la personne adéquate

➤ **Exemples de situations pédagogiques dans lesquelles cette compétence peut être évaluée :**

- lors d'activités sportives : savoir s'équiper, se positionner dans le groupe, respecter les règles de sécurité
- lors des stages professionnels : savoir réaliser une consigne seul, savoir demander une information manquante
- participation spontanée à des ateliers, mini-entreprise
- histoire des arts : faire des recherches personnelles et apporter des éléments personnels
- séances de travaux pratiques en sciences physiques et SVT
- travaux de recherche en découverte professionnelle, recherche de stage
- course d'orientation en EPS
- participation à des projets collectifs
- travaux réalisés en autonomie dans toutes les disciplines, implication dans les situations d'aide personnalisée.

Compétence E : Exploiter des informations écrites, orales ou des relevés d'expérimentation

Exploiter des informations écrites ou orales, c'est comprendre et utiliser des informations contenues dans des textes, des informations chiffrées, des idées mathématiques ou scientifiques (écrites ou orales). L'élève doit être capable d'identifier des informations précises, de les sélectionner et les organiser pour les exploiter en fonction de consignes données.

Exploiter des informations écrites, orales ou des relevés d'expérimentation, c'est :

- comprendre un énoncé, une consigne
- dégager l'idée essentielle d'un texte lu ou entendu
- être capable de faire des recherches documentaires
- savoir reformuler un propos, un texte
- exploiter des données chiffrées (tableau simple, croisé...)
- savoir croiser plusieurs sources d'informations, extraire les informations pertinentes
- savoir rédiger un compte-rendu d'activité

➤ Exemples de situations pédagogiques dans lesquelles cette compétence peut être évaluée :

- recherches documentaires en CDI, utilisation du Kiosque Onisep
- travail sur dossiers, exposés, étude de cas dans diverses disciplines (histoire-géographie, histoire des arts...)
- utilisation d'internet (vérification de la véracité des informations, sources utilisées...)
- rapport de stages
- relevé, construction et interprétation de graphiques dans différentes disciplines
- en français, tâche de rédaction de la suite du texte d'un auteur, lecture comparée
- construction de cartes heuristiques
- résolution de problèmes à partir de plusieurs ressources
- démarche d'investigation en physique-chimie
- utilisation d'un schéma de montage, compréhension du fonctionnement d'un système

Compétence F : Apporter un caractère artistique dans le travail à réaliser (créativité, intérêt et curiosités artistiques)

Se définit par des préférences, des aptitudes et des valeurs dans le domaine artistique, domaine de l'activité libre où le sujet, à partir d'éléments physiques, verbaux ou humains, réalise une création où il exprime ses sentiments et ses émotions.

Apporter un caractère artistique dans le travail à réaliser, c'est :

- être sensible aux enjeux esthétiques et humains d'une œuvre
- être capable de porter un regard critique sur un fait, un document, une œuvre
- pratiquer diverses formes d'expression à visée artistique

➤ Exemples de situations pédagogiques dans lesquelles cette compétence peut être évaluée :

- réalisation d'un carnet de voyage sur sortie pédagogique
- réalisation de supports pour l'oral d'histoire des arts (diaporama, rapport écrit...)
- carnet de lecture en français
- en français : étude, réalisation, participation à une œuvre théâtrale ou poétique
- productions en arts plastiques
- expression corporelle en EPS
- projets en technologie ou autres disciplines (réalisation de pubs, d'affiches, d'objets...)
- études d'œuvres artistiques dans diverses disciplines
- participation à des clubs, ateliers, réalisation de blogs culturels...
- rapport de stage (originalité...)

Compétence G : Réaliser une activité nécessitant un investissement physique prolongé

Capacité à soutenir un effort physique sur une durée donnée. Elle concerne la mobilisation des ressources physiques et corporelles dans le but d'adapter l'organisme à une activité physique.

Réaliser une activité nécessitant un investissement physique prolongé, c'est :

- surveiller pendant de longues périodes
- enchaîner des travaux physiques intenses
- transporter des objets lourds
- ranger des objets encombrants

➤ **Exemples de situations pédagogiques dans lesquelles cette compétence peut être évaluée :**

- sorties pédagogiques : déplacements, visites à pied
- prise de notes
- EPS : évaluation, recueil de données, rangement du matériel, cycle de demi-fond

Compétence H : Respecter les réglementations et les chartes en vigueur (hygiène, sécurité...)

Respecter des réglementations, des consignes, repose sur la connaissance des règles et de leur compréhension. Cela suppose que l'élève puisse identifier les contraintes et agir suivant ces contraintes tout au long de son activité scolaire et extrascolaire. Cette compétence induit une décision en identifiant les contraintes y compris de sécurité.

Respecter les réglementations et les chartes en vigueur (hygiène, sécurité...) c'est :

- respecter les règles de vie collective
- respecter les règles d'utilisation de l'outil informatique
- écouter autrui lors d'un débat, respecter la parole de l'autre
- comprendre les règles simples de sécurité routière
- prendre en compte les principes d'hygiène de vie personnelle et collective
- appliquer une consigne, un protocole face à une tâche donnée

➤ **Exemples de situations pédagogiques dans lesquelles cette compétence peut être évaluée :**

- en technologie, physique-chimie : respect de règles de sécurité (utilisation des lunettes, cheveux attachés, règles d'utilisation de produits chimiques, gestion des déchets...)
- en EPS : règles de sécurité (sports collectifs, agrès, tenue spécifique à l'EPS, hygiène...)
- comportement dans les transports scolaires, durant les sorties pédagogiques, en classe
- formation PSC1
- respect de la charte d'utilisation des outils informatiques
- débats en ECJS (respecter les consignes, savoir écouter l'autre...)
- travail de groupe sur un projet pédagogique
- respect des consignes de sécurité pendant les stages d'observation en milieu professionnel

Dossier candidat : commission pluridisciplinaire handicap-médicale

Une fois complété et signé par les représentants légaux de l'élève, ce dossier est à remettre à l'établissement actuel de scolarisation qui le complètera et téléversera, **avant le mardi 28 avril 2026**, dans l'espace dématérialisé appelé « COLIBRIS» (cf. Note technique : affectation en lycée des élèves en situation de handicap ou porteurs d'un trouble de santé invalidant – campagne 2026).

À noter : Seuls les dossiers arrivés au plus tard le 28 avril seront étudiés. Pour l'avis médical merci de tenir compte des délais d'acheminement par voie postale pour l'envoi au médecin conseiller technique.

Pourquoi compléter ce dossier ?

Ce dossier permet de demander une affectation prioritaire en cas de forte limitation dans les choix d'orientation et/ou d'affectation de l'élève compte tenu de sa situation (limitation à un domaine professionnel ou à un lieu de formation). Il permet également de vérifier que les vœux formulés ne font pas l'objet de contre-indications.

À noter : l'affectation prioritaire ne peut être accordée que sur un seul vœu. Elle garantit l'affectation sur ce vœu en fin de 3^e et la favorise grandement après une année de lycée.

ATTENTION : toute demande doit faire l'objet d'une saisie dans Affelnet Lycée pour être traitée

Informations administratives

Nom et prénom de l'élève :

INE: | | | | | | | | | | | | | |

Date de naissance :

Classe :

Adresse du candidat :

Nom et prénom du représentant légal 1 :

Nom et prénom du représentant légal 2 :

Établissement scolaire fréquenté en 2025 – 2026 :

Inscrit dans un Etablissement Médico-Social : Oui ☐ Non ☐ , si oui, préciser l'établissement :

Vœux de l'élève			
Il est fortement recommandé de formuler au minimum 3 vœux			
	Spécialité ou Famille de métiers	Établissement	Date du stage effectué dans le domaine de formation visé
Vœu 1			
Vœu 2			
Vœu 3			
Vœu 4			
Vœu 5			

Parcours de l'élève : Description succincte du parcours de l'élève (classes, stages...):

Fait à :

Le :

Signature du représentant légal 1 :

Signature du représentant légal 2 :

Dossier candidat : commission pluridisciplinaire handicap-médicale

Nom et prénom de l'élève :

Partie à remplir par l'établissement (chef d'établissement ou personne en charge du dossier) en lien avec le service médico-social et l'équipe éducative

Scolarité

Des aides et/ou adaptations sont-elles mises en place dans le cadre d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (P.P.S.) ou Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) ? Oui Non

Si oui, lesquelles :

Adaptations pédagogiques : ☐ Oui ☐ Non

Aides humaines : ☐ Oui ☐ Non

Aides matérielles : ☐ Oui ☐ Non

Dispositif ULIS : ☐ Oui ☐ Non

Accompagnement médico-social ou sanitaire dans l'établissement scolaire : ☐ Oui ☐ Non

Accompagnement médico-social ou sanitaire hors milieu scolaire : ☐ Oui ☐ Non

Si oui, à préciser :

Positionnement sur les 8 compétences transversales du socle :

Le tableau ci-dessous aidera la commission pluridisciplinaire handicap-médicale à statuer sur la correspondance entre les compétences de l'élève et celles attendues pour la formation professionnelle visée.

△ Les vœux sur des formations professionnelles ne pourront être étudiés que si ce tableau est renseigné, et si un stage a été effectué dans le domaine correspondant à ses vœux.

Les compétences concernées sont décrites dans le document en annexe B « compétences transversales ».

Positionnement de l'adolescent pour chacune des 8 compétences*	Très bonne maîtrise	Maîtrise satisfaisante	Maîtrise fragile	Maîtrise insuffisante
Compétence A Travailler en équipe (coopérer, adhérer, participer)				
Compétence B S'exprimer à l'oral dans une relation de communication (dialogue, échanges, écoute, respect des autres...)				
Compétence C Effectuer un travail ou une tâche avec soin et précision				
Compétence D Faire preuve d'autonomie et d'initiative				
Compétence E Exploiter des informations écrites, orales ou des relevés d'expérimentation				
Compétence F Apporter un caractère artistique dans le travail à réaliser (créativité, intérêt et curiosité artistiques)				
Compétence G Réaliser une activité nécessitant un investissement physique prolongé				
Compétence H Respecter les réglementations et les chartes en vigueur (hygiène, sécurité...)				

*Cocher une seule case par ligne

Dossier candidat : commission handicap-médicale

Nom et prénom de l'élève :

Avis motivé du psychologue de l'Education Nationale (si élève rencontré) :

Fait à :

Le :

Nom et signature du psychologue de l'Education Nationale :

Avis du responsable pédagogique (professeur principal, coordinateur ULIS, etc.) :

Avis circonstancié (profil scolaire de l'élève, points forts, difficultés, projet, concordance du profil du jeune avec les vœux émis, etc.) :

Fait à :

Le :

Nom et signature du responsable pédagogique :

Synthèse du chef d'établissement :

Avis global sur l'ensemble du dossier de candidature :

Fait à :

Le :

Nom et Signature du chef d'établissement :

Dossier candidat : commission handicap-médicale

Liste des documents du dossier handicap médical. (Cocher les éléments)

À déposer sur la plateforme dématérialisée « COLIBRIS » en un PDF unique, avant **le mardi 28 avril 2026** :

- ☐ Le dossier de demande de priorité pour la commission pluridisciplinaire handicap-médicale (présent dossier)
- ☐ La copie des bilans périodiques issus du Livret Scolaire Unique pour les candidats scolarisés en 3^e (copie des bulletins scolaires pour les autres candidats)
- ☐ Pour les élèves ayant une reconnaissance MDPH : une copie de la dernière notification et du GEVA-Sco
- ☐ Si concernés, la notification CDAPH
- ☐ La ou les fiche(s) de liaison stage : Annexe A

À transmettre par courrier au secrétariat du médecin conseiller technique du département du 1^{er} vœu et/ou au médecin de la DRAAF, avant le mardi 28 avril 2026 :

- ☐ L'avis médical (annexe D) sous enveloppe cachetée avec le nom, prénom et date de naissance de l'élève.

ATTENTION : Seuls les dossiers arrivés avant le 28 avril seront étudiés. Pour l'avis médical, merci de tenir compte des délais d'acheminement par voie postale pour l'envoi au médecin conseiller technique

Éléments manquants au dossier de candidature :

Si parmi les éléments cités au-dessus il manque une pièce au dossier expliquez-en les raisons :

Autres documents proposés en remplacement :

L'académie de Lyon traite vos données personnelles afin d'assurer la gestion des affectations des élèves en lycée, conformément au règlement européen (UE) 2016/679 et à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée. Pour plus d'informations sur ce traitement, vous pouvez consulter le site de l'académie en cliquant sur le lien suivant : <https://www.ac-lyon.fr/traitement-des-donnees-les-eleves-et-leurs-representants-legaux-129383>
Vous pouvez exercer vos droits, en vous adressant à notre délégué à la protection des données : dpd@ac-lyon.fr

Fiche avis médical pour la commission pluridisciplinaire handicap-médicale

À remplir par le médecin scolaire ou le médecin qui suit l'adolescent.

À transmettre par la famille au chef d'établissement sous pli confidentiel en indiquant les nom, prénom et date de naissance de l'élève sur l'enveloppe.

À REMPLIR PAR LE DEMANDEUR

Établissement scolaire en 2025/2026 :

Nom, prénom de l'élève :

Date de naissance : Classe :

Vœux de l'élève	
Vœu 1	
Vœu 2	
Vœu 3	
Vœu 4	
Vœu 5	

À REMPLIR PAR LE MÉDECIN

(à destination du médecin de la commission Handicap-médicale)

- 1- **Nature de la pathologie et/ou du handicap et retentissements** (à détailler, par exemple communication par LSF, langue des signes française, ou avec appui LFPC, langage français parlé complété, hypersensibilité sensorielle, ...):

--

- 2- **Nécessité de proximité des soins et/ou du domicile** (à détailler):

--

Fiche avis médical pour la commission pluridisciplinaire handicap-médicale

- 3- **Avis du médecin sur les vœux formulés** par l'élève et commentaires sur la pertinence des vœux au regard des limitations inhérentes à la maladie et/ou handicap :

Avis sur les vœux de l'élève	
Vœu 1	
Vœu 2	
Vœu 3	
Vœu 4	
Vœu 5	

- 3- **Contre-indications concernant l'élève :**

TYPE DE SITUATION

- ☐ Station debout pénible
- ☐ Trouble de la communication
- ☐ Conduite d'engins
- ☐ Effort prolongé
- ☐ Gestion des situations à risque
- ☐ Port de charge
- ☐ Déplacement
- ☐ Préhension – motricité fine
- ☐ Utilisation matériel tranchant

CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES

- ☐ Activité en hauteur
- ☐ Présence d'allergènes respiratoires
- ☐ Présence d'allergènes de contact
- ☐ Milieu humide
- ☐ Ambiance bruyante

Autre (à préciser) :

Date :

Nom, signature et cachet du médecin

Tableaux de correspondance

Compétences – Formations professionnelles

Tableau de correspondance compétences / CAP

	CAP	Compétences prioritaires par rang décroissant			
		Rang 1	Rang 2	Rang 3	Rang 4
DIPLOMES EDUCATION NATIONALE	Accompagnant éducatif petite enfance	B	A	H	C
	Agent accompagnant au grand âge	B	G	C	H
	Agent de sécurité	H	G	D	E
	Art et techniques de la bijouterie-joaillerie	C	D	H	F
	Boulangier	C	G	H	D
	Cannage paillage ameublement	C	E	F	G
	Carreleur Mosaïste	G	C	D	A
	Carrossier automobile	D	E	C	H
	Charcuterie traiteur	C	H	F	B
	Charpentiers bois	D	E	H	C
	Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant	B	A	E	G
	Conducteur d'installations de production	D	C	E	H
	Conducteur routier de marchandises op° livraisons de proximité	H	E	D	B
	Constructeur d'ouvrages en béton armé	G	C	A	D
	Cuisine	C	H	D	F
	Ebéniste	C	E	G	F
	Electricien	A	H	G	E
	Equipier polyvalent du commerce	C	D	E	A
	Esthétique Cosmétique, Parfumerie	C	B	G	H
	Fleuriste	F	G	B	D
	Maçon	G	C	A	D
	Maintenance des matériels 1 ^{re} année commune	D	H	E	C
	Maintenance des matériels : option matériels de construction et de manutention	D	H	E	C
	Maintenance des matériels : option matériels d'espaces verts	D	H	E	C
	Maintenance des véhicules : option véhicules légers	D	H	E	C
	Menuisier fabricant	D	C	H	E
	Métallier	C	E	D	F
	Métiers de la coiffure	C	B	G	H
	Métiers de la mode - vêtement flou	C	D	F	E
	Métiers de l'entretien des textiles option pressing ou blanchisserie	D	G	B	A
	Métiers plâtre et isolation	G	D	C	A
	Monteur installations thermiques	C	D	A	H
	Monteur installations sanitaires	C	D	A	H
	Opérateur logistique	C	B	E	H
	Pâtissier	C	H	F	D
	Peintre applicateur de revêtements	C	D	F	B
	Peintre automobile	D	E	C	H
	Production et service en restauration	G	H	A	B
	Propreté et prévention des bio-contaminations	H	G	A	B
	Réalisation industrielles en chaudronnerie ou soudage	C	E	D	F
	Sérigraphie industrielle	E	B	F	C
	Signalétique et décors graphiques	C	D	H	F
	Tapissier d'ameublement en décor	C	F	B	D
	Vannerie	C	F	E	G
DIPLOMES AGRICOLES	Services aux personnes et vente en espace rural	B	H	E	G
	Métiers de l'agriculture	G	H	D	C
	Jardinier paysagiste	H	G	C	D
	Travaux forestiers	H	G	C	D

Tableau de correspondance compétences / Bacs professionnels

	BAC PROFESSIONNEL	Compétences prioritaires par rang décroissant			
		Rang 1	Rang 2	Rang 3	Rang 4
DIPLOMES EDUCATION NATIONALE	Accompagnement, soins et services à la personne	B	H	E	A
	Animation – enfance et personnes âgées	B	E	A	D
	Aménagement et finition du bâtiment	C	D	F	G
	Artisanat et métiers d'arts : option communication visuelle pluri-média	C	E	D	F
	Artisanat et métiers d'arts : option marchandisage visuel	C	G	E	F
	Artisanat et métiers d'arts : option tapissier d'ameublement	C	E	G	F
	Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités	B	E	A	H
	Boucher Charcutier Traiteur	C	H	D	G
	Boulangier Pâtissier	C	H	D	F
	Carrossier peintre automobile	D	E	C	H
	Commercialisation et services en restauration	B	A	E	G
	Conducteur routier de marchandises	H	E	D	B
	Construction et aménagements de véhicules	D	E	C	H
	Cuisine	C	H	D	F
	Cybersécurité, informatique et réseaux, électronique	E	D	C	B
	Esthétique cosmétique parfumerie	C	B	G	H
	Etude et réalisation d'agencements	E	F	D	H
	Hygiène, propreté, stérilisation	E	A	H	G
	Logistique	A	D	H	C
	Maintenance des systèmes de production connectés	A	D	E	C
	Maintenance des véhicules : option A voitures particulières	D	H	E	C
	Maintenance des véhicules : option B véhicules de transport routier	D	H	E	C
	Maintenance des véhicules : option C motocycles	D	H	E	C
	Maintenance des matériels : option B travaux publics et manutention	D	H	E	C
	Maintenance des matériels : option C espaces verts	D	H	E	C
	Menuiserie aluminium-verre	C	D	E	H
	Métiers de l'accueil	B	D	C	E
	Métiers de la coiffure	C	B	G	H
	Métiers de la couture et de la confection	C	D	F	E
	Métiers de la sécurité	H	G	D	E
	Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés	H	E	D	A
	Métiers de l'entretien textile, option : Blanchisserie	D	G	B	A
	Métiers de l'entretien textile, option : Pressing	D	G	B	A
	Métiers du commerce et de la vente option A : Gestion et animation de l'espace commercial	B	D	C	A
	Métiers du commerce et de la vente option B : Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale	D	B	E	A
	Métiers du cuir : option maroquinerie	C	D	F	E
	Microtechniques	C	D	E	H
	Modélisation et prototypage 3D	E	D	C	A
	Optique lunetterie	A	C	E	H
	Optique Photonique : technologie de la lumière	C	D	A	B
	Organisation de transport de marchandises	A	D	H	C
	Ouvrages du bâtiment : métallerie	C	E	D	F

	BAC PROFESSIONNEL	Compétences prioritaires par rang décroissant			
		Rang 1	Rang 2	Rang 3	Rang 4
DIPLOMES EDUCATION NATIONALE	Photographie	F	B	A	D
	Pilote de ligne et de production	A	D	C	E
	Plastiques et composites	C	D	E	H
	Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons	E	H	C	D
	Technicien en prothèse dentaire	C	G	H	D
	Technicien géomètre-topographe	E	H	D	B
	Technicien constructeur bois	D	E	H	A
	Technicien de fabrication bois et matériaux associés	C	D	H	E
	Technicien de maintenance et efficacité énergétique	D	E	H	A
	Technicien d'études du bâtiment : option assistant en architecture	E	H	B	A
	Technicien d'études du bâtiment : option études et économie	E	H	B	A
	Technicien de réalisation de produits mécaniques, option : Réalisation et maintenance des outillages	C	E	D	A
	Technicien de réalisation de produits mécaniques, option : Réalisation et suivi de production	C	E	D	H
	Technicien du bâtiment organisation et réalisation du gros œuvre	G	E	D	H
	Métiers du froid et des énergies renouvelables	D	E	H	A
	Technicien en chaudronnerie industrielle	C	D	E	F
	Technicien installateur en chauffage, climatisation et énergie renouvelables	D	E	H	A
	Technicien menuisier agenceur	C	D	E	H
	Technicien modeleur	C	D	A	E
	Travaux publics	G	D	E	H
DIPLOMES AGRICOLES	Aménagements paysagers	G	D	H	F
	Bio industries de transformation	H	E	C	G
	Conduite et gestion de l'exploitation agricole	D	E	G	H
	Conduite et gestion de l'entreprise hippique	D	H	E	G
	Conduite et gestion de l'entreprise viticole	D	G	E	H
	Forêt	H	G	D	A
	Gestion des milieux naturels et de la faune	D	G	H	E
	Laboratoire, contrôle qualité	H	C	E	A
	Agroéquipement	E	H	G	A
	Productions aquacoles	G	D	H	E
	Productions horticoles	C	H	G	A
	Services aux personnes et animation des territoires	B	H	G	E
	Technicien conseil vente (animalerie ; alimentation ; produits de jardin)	B	D	H	F
	Conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin	D	H	C	G

